

N.B. Voici une transcription verbatim de l'interprétation française de la réunion du Comité exécutif de l'AMA tenue le 19 novembre 2016. La transcription est fournie à titre de référence uniquement. La version anglaise du procès-verbal de la réunion sera considérée comme le compte rendu précis et authentique des débats de la réunion et prévaudra en cas de divergence.

Transcription verbatim

**Réunion du Comité exécutif de l'AMA
Le 19 novembre 2016, Glasgow, Royaume-Uni**

1. Mot de bienvenue, liste de présences et observateurs

LE PRÉSIDENT : Bonjour à toutes et à tous. Bonjour et bienvenue au centre d'exposition et de congrès de l'Écosse, un bâtiment où il y a eu beaucoup de réunions. Luciano Pavarotti a même donné un concert ici. Le dernier point à son ordre du jour était Nessun Dorma. Tout le monde a chanté parmi les spectateurs et, ensuite, on a dit à la conférence de presse que c'est vraiment la seule ville au monde où tous les spectateurs chantent avec les barytons et les autres, lors d'un concert.

Bien, c'est un arrangement, une configuration temporaire pour le comité exécutif aujourd'hui, et on aura une autre configuration demain. Nous sommes réunis au complet pour le comité exécutif. Andrew Godkin remplace son ministre. Je voudrais également accueillir M. Kaloko de l'Union africaine à sa première réunion. Vous êtes les bienvenus parmi nous. Passons toute de suite à l'ordre du jour.

- 1.1 Divulgarion des conflits d'intérêts

LE PRÉSIDENT : Si vous avez un conflit d'intérêt, veuillez s'il vous plaît le notifier, surtout pour des points à l'ordre du jour. Il faut le constater immédiatement. S'il n'y a pas de telles déclarations, deuxième point à l'ordre du jour, le PV de la dernière réunion.

2. Procès-verbal de la réunion précédente – 21 septembre 2016 (Lausanne)

LE PRÉSIDENT : C'est un procès-verbal détaillé, c'est notre tradition pour que l'on puisse vérifier ultérieurement, le cas échéant, ce qui a été dit. Pour l'instant, nous n'avons pas encore reçu de commentaires. Le procès-verbal a déjà été envoyé. Est-ce que cela reflète de façon véridique ce qui a été dit à cette réunion? Merci.

DÉCISION

Le procès-verbal de la réunion du Comité exécutif tenue le 21 septembre 2016 est approuvé et dûment signé.

3. Rapport du directeur général

LE PRÉSIDENT : Donc nous pouvons passer au menu et au plat principal de cette réunion. On va commencer par le rapport du directeur général.

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL : Bonjour, merci Monsieur le président. Je ne vais certainement pas répéter ce qui est déjà dans mon rapport écrit, mais je vais le remettre à jour, car le rapport a été écrit il y a quelque temps déjà. En commençant par le Rapport McLaren. Depuis que le rapport a été rédigé, nous avons demandé au professeur de nous donner la date à laquelle il

allait présenter son deuxième rapport. La dernière réponse qu'on a reçue de sa part, c'est que la date devrait être le 9 décembre. Bien des choses évoluent en Russie. Sur le front, nous avons encore deux personnes basées à Moscou qui collaborent avec RUSADA avec la tentative de reconstruire une organisation antidopage. Aujourd'hui, nous n'aurons pas de discussion trop détaillée, à moins que vous n'ayez des questions, car demain nous recevons une délégation russe. Vous connaissez M. Smirnov, qui a été nommé président d'une commission indépendante pour la réforme de la lutte contre le dopage en Russie. Donc nous aurons ce point à l'ordre du jour demain matin avant de passer à la discussion sur la marche à suivre. Rob Koehler va faire une présentation sur l'état de la situation actuelle. Ensuite, les Russes interviendront et ensuite, il y aura une discussion. Les Russes nous ont dit qu'ils sont à notre disposition pour toute question que les membres du Conseil de fondation souhaiteraient leur poser. Ça, c'est pour demain. Mais si vous avez des questions ou si vous souhaitez avoir des détails concernant la situation, Rob va pouvoir vous mettre au parfum pendant sa présentation tout à l'heure.

Toujours sur le sujet de la Russie, mais sur un autre sujet légèrement différent, le piratage du système informatique de l'AMA. On en a déjà parlé à Lausanne la dernière fois en septembre. Beaucoup de travail a été fait depuis septembre pour rendre notre système plus résistant. Tous ceux qui utilisent notre système se sont rendu compte que nous avons changé les systèmes du login (de la connexion). Nous avons retenu une entreprise de sécurité très compétente qui suit et qui surveille tout le trafic pour détecter des tentatives de piratage. Nous avons vraiment vérifié tous les systèmes et nous sommes assez sûrs qu'aucune autre tentative de piratage n'a été faite. Vous savez que d'autres organisations souffrent du même mal. Les mêmes pirates ont ciblé certaines ONAD. Alors, restez très vigilants, car il est fort probable que ces attaques continueront. Donc, vérifiez bien les courriels que vous recevez, vérifiez que des contrefaçons n'essaient pas de vous voler vos mots de passe, etc.

Encore sur le sujet de la Russie, et ceci dans le domaine des coûts. Vous savez que nous avons reçu de la part des gouvernements un peu plus de 500 000 \$ US comme contribution au fonds d'enquête et d'investigations. Nous avons demandé au CIO d'égaliser ce montant, et je suis sûr que les représentants du CIO vont nous dire ce matin où en est notre demande. Nous prévoyons que la totalité de ce fonds, y compris le montant de la contribution faite par le CIO, devra être utilisée pour le financement de nos enquêtes en cours. Mais cela ne suffira pas pour l'avenir. Vous savez que nous avons un département d'enquêtes et d'investigations, et toutes ces enquêtes et investigations devraient maintenant être gérées à l'interne.

Un autre sujet dans le dossier est le point 17. C'est le rapport de l'observateur indépendant de Rio. Tim Ricketts était membre de cette équipe d'observateurs indépendants. Si vous avez des questions particulières, vous pouvez les lui poser. Je voudrais souligner le fait que le rapport fait quelques recommandations à l'AMA. Pour vous remettre à jour, que faisons-nous de ces recommandations? La première était de demander à l'AMA de vérifier auprès des FI qui n'ont pas répondu présentes à la demande qui leur a été faite de faire partie du groupe de travail et de la stratégie. Donc on va revoir cela. Ensuite, il faut une stratégie pour la conservation des échantillons. Cela fait partie de notre exercice de conformité, d'intégrer cette politique dans notre stratégie. Certaines recommandations concernent également la gestion électronique sans papier, du côté de l'administration. Et ceci sera intégré dans tout le travail que nous faisons sur le système ADAMS. Et finalement, une recommandation. Les experts de laboratoire devraient se rendre dans la ville des jeux une ou deux semaines avant le début des jeux. Nous allons discuter de cette question avec le CIO.

Alors juste pour vous dire que nous avons bien tenu compte des recommandations dans le rapport de l'équipe des observateurs indépendants. Ensuite, pour le point cinq, c'est vraiment la pièce de résistance de notre réunion et c'est la marche à suivre pour l'AMA comme organisation qui se consacre à la lutte contre le dopage. On souhaiterait avoir une discussion structurée. Sous ce point, vous avez un document qui fait l'état de toutes les propositions faites par les uns et les autres, les parties prenantes. C'est surtout le point 5.7, qui est le résumé de toutes ces propositions. Cela devrait vous aider à comprendre ce qui est proposé, en tout cas les points de vue, lorsque nous avons rédigé ce document. Donc on aura une discussion point par point, et on discutera de toutes ces propositions. Pour les questions telles que la conséquence de la non-conformité et la protection des lanceurs d'alerte, nous allons prendre ces points conjointement. Et on demandera à chaque représentant, une partie prenante, de

résumer ces propositions. Du point de vue de notre administration, il serait important de savoir assez clairement ce que les parties prenantes souhaitent que l'AMA fasse.

On a deux nouveaux employés avec nous. On a Günter Younger qui est là avec nous et que vous connaissez, qui est notre investigateur en chef. Et puis Benjamin Cohen, qui a repris la direction du bureau régional d'Europe et qui reprend le poste de Frédéric Donzé. Cela conclut mon rapport, et si vous avez des questions, je suis à votre disposition.

LE PRÉSIDENT : Merci, est-ce que vous avez des questions pour Monsieur Niggli et son rapport? « Ladies first », comme on dit.

MME WIDVEY : Merci beaucoup. Je voudrais remercier notre président, Craig Reddie, pour sa direction et pour sa défense de l'AMA pendant ces temps difficiles. Je trouve que c'est incroyable, les critiques auxquelles vous avez été exposé ces derniers mois. Alors j'encourage tout le monde dans cette salle ainsi que le Conseil de fondation à se rallier à cette lutte pour la protection des athlètes intègres. Je crois qu'il faut être francs et honnêtes dans nos déclarations et parler ouvertement.

Pour ce qui est du fonds spécial d'investigation, c'est un point qui est à l'ordre du jour. On pourra revenir sur cette question. Mais puisque mon ami représentant du CIO a déjà dit qu'il allait prendre la parole, je peux lui poser la question : pourquoi le CIO n'a-t-il pas déjà égalé les montants mis à disposition par les gouvernements et quelles sont les conditions que vous liez à cette contribution?

La deuxième question concerne la Russie. On aura une discussion, si j'ai bien compris, à la réunion du Conseil de fondation. Mais je pense qu'il faudrait discuter de tout ce qui concerne la Russie. C'est vraiment l'éléphant dans la salle comme on dit, c'est vraiment le sujet le plus évident, dont personne ne veut parler, parce qu'il y a des différences. Alors il faut vraiment ne pas prendre cela comme un prétexte pour éviter qu'à l'avenir on ait une AMA efficace. Nous avons eu des réunions très profitables à Londres et ce matin, du côté des gouvernements, des contributions venant du monde entier et des propositions très pratiques pour la marche à suivre à l'avenir. Donc on pourra revenir sur cela.

LE PRÉSIDENT : Merci beaucoup et merci surtout de vos aimables paroles. Nous allons certainement revenir sur les questions que vous avez évoquées. Professeur Erdener?

LE PROFESSEUR ERDENER : Merci au directeur général de son rapport très concis et clair. Je voudrais dire quelque chose concernant le rapport de la personne indépendante au sujet des allégations contre Sochi. Le Mouvement sportif souhaiterait que l'AMA éclaircisse ou précise la date à laquelle le rapport sera publié et la répartition des responsabilités entre l'AMA et la personne indépendante. Il y a des dates différentes qui ont été annoncées par le professeur McLaren concernant la publication de son rapport, et nous sommes en quelque sorte déçus du sujet dans le rapport. Deuxièmement, on voudrait vous informer que jusqu'à présent, nous n'avons jamais reçu de communications de la personne indépendante concernant les quelques centaines d'échantillons russes analysés à Londres. Et le CIO souhaiterait avoir une meilleure communication entre MM. Canivet et Oswald d'une part, et le professeur McLaren d'autre part.

Une autre question, également, en lien avec la question posée par ma voisine, c'est-à-dire pourquoi le CIO n'a pas encore égalé le montant de la contribution au fonds d'investigation, le fonds spécial? Le CIO est en faveur d'égaliser ce montant, mais nous nous attendons à une coopération très étroite avec le professeur McLaren, c'est-à-dire entre le professeur McLaren et les deux commissions disciplinaires, Canivet et Oswald. L'épreuve, les déclarations, les idées du professeur McLaren devraient être communiquées aux deux commissions disciplinaires.

LE PRÉSIDENT : Monsieur Ricci Bitti, vous voulez prendre la parole?

M. RICCI BITTI : Oui, de notre point de vue aussi, le cas russe a vraiment été le sujet qui nous a beaucoup préoccupés ces derniers temps. Je peux vous dire que j'étais en Russie pendant 10 jours, il y a quelques semaines, et j'ai fait de mon mieux pour représenter l'AMA. Lors de ce séjour, j'ai été informé sur le sport, j'ai fait des interviews à la télévision, j'ai souligné les points clés nécessaires afin de revenir à une situation normalisée. Et pour votre information, je peux vous dire que le système sportif en Russie est dans une situation très critique. La Russie a besoin de beaucoup plus de contrôles, d'analyses. Deux personnes ne suffisent pas. Et le plus

rapidement on arrivera à une situation normalisée, le mieux ce sera. Vous avez dit que le sport traverse une période très difficile, mais pas seulement le sport, tout le monde. Le rapport du professeur McLaren évoque des problèmes pour lesquels il n'y a pas encore de solutions. Le Mouvement sportif est très critique, d'abord sur la date à laquelle le rapport a été publié, et sur les sports contre lesquels les allégations sont faites. Alors si un type qui est bien payé par nous dit, le 15 juillet, 10 jours avant le début des jeux, qu'on fait des déclarations et qu'on lance des allégations, bien sûr, les choses n'étaient pas tout à fait bien en Russie. Et il conclut en disant que son rapport n'est pas encore définitif ou terminé, et qu'il a besoin de plus de temps. C'est vraiment une situation très compliquée et difficile pour le Mouvement olympique. Même entre l'AMA et le Mouvement sportif, il n'y a pas toujours une unité de point de vue. Mais nous pensons que les déclarations qui ont été faites ne devaient pas donner la possibilité à l'AMA de faire ou de prendre une position aussi claire 10 jours avant le début des jeux. Alors j'espère que j'ai été assez clair pour vous expliquer les raisons de notre déception.

Il a dit qu'il avait besoin d'un mois, mais cela devient six mois, et cela inclut aussi une augmentation des coûts. Alors l'administration et la présidence de l'AMA ont vraiment exhorté le professeur McLaren d'accélérer, parce que c'est absolument nécessaire pour revenir à une situation normalisée. En tout cas, nous avons pleine confiance en l'AMA, nous avons pleine confiance en la coopération avec les gouvernements. Nous avons besoin de cette coopération et nous connaissons la valeur de cette coopération. Mais bien sûr, nous sommes également déçus. Alors, quelle est la conclusion? Il faudrait proposer des changements du système. Nous ne savons pas encore quel type de changements, mais une des choses que nous souhaitons est un plus grand degré d'indépendance. Dans le cas russe, il y a eu la révélation des conflits d'intérêts. Du côté sportif et du côté des gouvernements, il faut une structure plus saine et plus solide. On va construire cela conjointement avec le Mouvement sportif, avec les gouvernements, avec l'aide de l'AMA. Alors j'espère que j'ai donné les raisons de notre déception, la démarche à suivre. En tout cas, je représente ici le point de vue des FI, qui sont une partie importante de toute cette construction.

Alors j'ai une question, par curiosité. D'abord, est-ce que le directeur général pourrait nous dire quelque chose à propos du Conseil de l'Europe et du protocole d'entente? Le Conseil de l'Europe est un partenaire important pour nous, alors quelle est la valeur de ce protocole d'entente? Si vous pouviez répondre à cette question.

Et deuxièmement, les « major leagues », les grandes ligues. Vous avez effleuré cette question. Alors nous voulons vraiment savoir si les grandes ligues, le hockey et le baseball, le hockey fait déjà partie du Mouvement olympique, qu'en est-il du baseball? Allez-vous faire des démarches auprès de ces grandes ligues, avec l'aide de nos amis américains? Car la situation actuelle n'est vraiment pas saine. Merci.

M. ESTANGUET : Merci beaucoup, merci, M. Niggli de votre rapport. Un bref commentaire, si vous me le permettez. En ce qui concerne la sécurité, vous en avez d'ailleurs parlé dans votre présentation. Je voudrais me faire l'écho de la collectivité des athlètes, en ce qui concerne les attaques dont l'AMA a fait l'objet au cours de ces derniers mois et semaines. Il me semble qu'il nous faut travailler sur de meilleures communications si nous voulons que les choses aillent dans la bonne direction. Notamment en ce qui concerne une plateforme sûre. Je sais qu'il n'est pas facile de communiquer ce genre de choses, mais il nous faut bien augmenter le niveau de confiance avec les athlètes. En effet, ultérieurement, nous allons parler des AUT, des programmes de lanceurs d'alerte et d'autres protections de données confidentielles. De nouveau, il me semble que nous ne pouvons pas laisser de côté cette situation. Certaines organisations d'athlètes, certaines commissions d'athlètes s'efforcent d'envoyer des messages pour faire savoir qu'elles sont très préoccupées. Il faut donc communiquer sur des mesures plus détaillées et, ce faisant, nous assurer que les athlètes fassent confiance à ces plateformes. Merci.

LE PRÉSIDENT : Merci, quelqu'un d'autre?

MME SCOTT : Oui. Merci de votre rapport, M. Niggli. Je voudrais un éclaircissement de la part du Mouvement des sports, en ce qui concerne le timing du Rapport McLaren. Ce problème continue d'être là, ce qui pose aussi un problème au Mouvement sportif. Je peux vous dire qu'en tant qu'athlète, très franchement, si j'avais dû me préparer pour Rio, et si j'avais su qu'une

enquête dans un système commandité par l'État était en cours, mais que les résultats étaient retenus jusqu'à la fin des Jeux, j'aurais été très contrarié. Je voudrais savoir exactement quel calendrier serait préférable pour le Mouvement sportif. En effet, le calendrier ou le timing est un problème très important. Merci.

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL : Merci. Tout d'abord, je vais répondre à Mme. Widvey. Après avoir répondu à la question, je vous donnerai de l'information plus à jour quant à la situation en Russie. Pour les commentaires du professeur R. Donner et de Francesco, en ce qui concerne le rapport indépendant, je voudrais parler de deux points. Tout d'abord, le rôle et les responsabilités sont clairement exposés dans le mandat de M. McLaren. C'est un document public. M. McLaren est indépendant et travaille comme bon lui semble. Et du côté de l'AMA, nous ne nous mêlons pas de ce qu'il fait. En fait, nous ne savons même pas ce qu'il fait. Il y a eu beaucoup de communications entre M. McLaren et le CIO. Et ici, nous devons être clairs. Les communications sont pratiquement quotidiennes sur un certain nombre de points, y compris les « retests ». Encore une fois, l'AMA n'est pas une partie prenante directe. Je sais que du côté du CIO, vous avez été en contact sur un certain nombre de problèmes de « retests ». Vous savez que les travaux sont en cours. M. Canivet a contacté M. McLaren et lui a adressé un certain nombre de lettres, auxquelles M. McLaren a répondu. Ils se sont même rencontrés à Londres, il y a environ un mois, pour une discussion. Du côté de M. McLaren, il ne fait aucun doute qu'il est prêt à collaborer avec MM. Oswald et Canivet. Mais il le fera dès qu'il aura terminé son travail, étant donné qu'il est en pleine enquête et n'est donc pas en mesure, selon ce qu'il dit, de se détourner de son travail en donnant toutes les preuves demandées par M. Canivet. Ceci étant, il lui en fera part et lui donnera tout ce qu'il a. Voilà ce dont ils ont parlé à Londres, une fois que le travail sera terminé. Je pense que les choses sont assez claires. Voilà la séquence des événements. La différence d'opinion sur ce sujet ne porte pas sur la coopération, elle porte sur le timing de cette coopération. M. Canivet aurait voulu obtenir ces renseignements plus tôt, mais je ne pense pas que cela ait fonctionné avec M. McLaren. Voilà ce que je pense de ce problème.

Comme M. Ricci Bitti l'a dit, et pour lui répondre, le timing de ce rapport a trait à un certain nombre de choses. Tout d'abord, de par les révélations faites par l'ancien directeur du laboratoire de Moscou, qui ont échappé au contrôle de l'AMA et de qui que ce soit, il a choisi de le faire lors de la réunion de notre Comité exécutif en mai. Et c'est là que les choses ont commencé. Le moment n'était pas idéal, loin de là, mais c'est ainsi. Initialement, ces révélations ont porté sur des mesures au laboratoire de Sotchi. Mais comme vous avez pu le voir dans ce rapport, il a également été question d'opérations à Moscou, qui non seulement portaient sur les sports d'hiver, mais également sur les sports d'été. Un rapport exhaustif aurait dû être présenté par M. McLaren. Tout le monde est d'accord : le timing n'était pas facile. Mais il nous a fallu faire face à la réalité, à savoir que cette révélation a été très tardive de la part de M. Rodchenkov. M. McLaren a retardé la deuxième partie de son rapport, et il faudra lui poser la question pour savoir pourquoi. Mais il faut se rendre compte que pendant six semaines de JO, il n'a rien fait d'autre que de donner des affidavits de façon à défendre des affaires devant le TASS. Ce qui a été le résultat de décisions prises, notamment par le Mouvement des sports, quant à la façon de traiter les résultats du rapport de M. McLaren, et dans toute la mesure du possible en fournissant des preuves devant le TAS, pendant les jeux, ce qui bien sûr a eu un effet sur son rapport. L'autre partie, c'est que McLaren a beaucoup de travail. Et je ne sais pas exactement de quoi il s'agit, mais je ne pense pas qu'il se soit croisé les bras depuis tout ce temps. M. McLaren s'efforce d'aller au fond des choses et encore une fois, le CIO est au courant du travail en cours sur le terrain, notamment en ce qui concerne les retests, etc. Voilà la situation actuelle. Nous lui avons dit et il sait quelles sont les limites de temps. J'espère que tout ceci sera terminé au début du mois de décembre, du moins je l'espère.

Pour passer maintenant au protocole du Conseil de l'Europe. L'idée de ce mémoire est de collaborer très étroitement avec le Conseil de l'Europe, notamment en ce qui concerne la conformité. Le Conseil de l'Europe a mis en place un programme de surveillance de la conformité, par rapport à la convention du Conseil de l'Europe sur l'antidopage. Il y a beaucoup de chevauchements entre notre travail de conformité sur le Code et le travail du Conseil de l'Europe. Je crois que nous pourrions profiter de nos expériences mutuelles et partager des informations en collaborant plus étroitement ensemble. Il y a également d'autres sujets dans le

domaine antidopage, où nous ne pouvons que profiter d'une collaboration plus étroite. Ce mémoire vise à formaliser cette coopération plus étroite.

Pour les grandes ligues, nous partageons votre opinion selon laquelle nous devrions dans toute la mesure du possible insister pour qu'ils aillent dans la bonne direction. Vous savez très bien que ce n'est pas un problème facile. Ces ligues-là ne sont pas cosignataires. Donc techniquement, nous n'avons aucun pouvoir de conformité sur ces ligues. Il s'agirait donc davantage d'un encouragement, non seulement de l'AMA, mais tout le monde devrait les encourager à aller dans la bonne direction. Les deux sports que vous mentionnez, le hockey et le baseball; le baseball a beaucoup fait en matière d'antidopage, par rapport à d'autres sports professionnels aux États-Unis, notamment en matière d'enquêtes. Et en matière de programmes de tests, le baseball a un programme qui est certainement bon, mais ils ne le sont pas encore en matière de sanctions. Mais ils sont sans doute meilleurs que les autres. Nous allons parler avec le hockey, de façon à les encourager à en faire davantage. La réponse est que tout ce qu'ils doivent faire est de négocier avec les associations de joueurs. Mais nous allons poursuivre nos discussions avec le hockey.

Pour répondre à M. Estanguet, oui, j'ai bien noté ce que vous avez dit. Nous verrons où nous en sommes à la lumière de davantage de communications. Nous avons beaucoup communiqué pendant cette période de crise. Nous avons été prudents, avant de crier victoire et de dire que tout va bien, étant donné que nous sommes devenus réalistes quant aux risques de la situation. Personne n'est à l'abri d'un risque. Nous avons mis en place un certain nombre de choses qui améliorent la sécurité et, pour nous, en matière de développement du nouveau système ADAMS. Pour nous, c'est une priorité que de renforcer les choses. Nous vous donnerons des informations plus détaillées. Nous cherchons à rassurer les athlètes. Simplement pour dire que dans le programme du lanceur d'alertes, la composante technologies de l'information est pleinement prise en compte, de façon à ce que la sécurité de l'information, grâce à ce programme, soit garantie. Cela fait partie de nos inquiétudes.

La question de Mme. Scott ne s'adresse pas à moi. Je crois ainsi avoir répondu aux questions. Je demande à Monsieur Koehler de nous donner d'autres détails en ce qui concerne la Russie.

LE PRÉSIDENT : M. Koehler a une présentation à faire, qu'il présentera à l'ensemble de l'audience. Nous pourrions peut-être passer en revue les points saillants de ce qui a été fait, où nous en sommes, le degré de coopération qui s'est instauré de la part des autorités russes.

M. KOEHLER : Merci, Monsieur le Président. Depuis nos dernières réunions à Lausanne en septembre, on pourrait peut-être vous donner un aperçu de la situation actuelle. Les deux experts internationaux continuent de travailler en Russie, en collaboration étroite avec l'AMA. Pas plus tard que la semaine dernière, nous avons tenu une réunion entre les experts, l'UKAD et l'AMA à Londres, de façon à discuter des procédures en cours en Russie. Le conseil de l'Europe reste engagé en faveur d'une personne à bord de RUSADA. L'engagement existe, et l'UKAD a renouvelé son engagement de façon à garantir que les tests soient poursuivis en Russie. Il n'y a pas de questions, mais des problèmes. Certains problèmes ont trait à une absence d'accès aux villes fermées. Les capacités de tests sont très limitées. J'ajoute limité, mais le test de l'UKAD a été ciblé en fonction d'une approche efficace. Nous avons eu 60 « adversal analytical findings ». Il reste plusieurs problèmes, au niveau des athlètes et des fédérations nationales. En ce qui concerne les informations pour les tests hors compétition, les fédérations nationales continuent de se heurter à des problèmes. Nous ciblons actuellement essentiellement les sports d'hiver. Pour les laboratoires russes, nous savons que les facilités de stockage ne sont pas encore idéales; les FI ne sont pas en mesure de retirer des échantillons de ces laboratoires et c'est un crime si vous essayez d'y avoir accès, étant donné qu'il s'agit là d'une enquête fédérale en Russie. L'AMA et notre président ont adressé des lettres à plusieurs reprises au ministère des Sports de façon à surmonter ces problèmes. Il nous a été répondu qu'ils y travaillent.

Nous avons également parlé de l'acceptation du rapport. Ceci interviendra après le Rapport McLaren, lorsque les autorités russes auront accepté ce rapport. Voilà la situation actuelle. Tout n'est pas négatif, étant donné que nous avançons et puisque plusieurs mesures positives ont été prises sur la bonne voie. Lorsque vous prenez le rapport, M. Mutko n'est plus ministre des

Sports. Les deux personnes mentionnées dans le rapport, Yuri Nagornykh and Natalia Zhelanova, ont été renvoyées et déchargées de leurs fonctions. Les fédérations nationales sous la Commission Smirnov et RUSADA se sont régulièrement engagées dans des programmes d'éducation des fédérations nationales, de façon à mieux comprendre ce qui doit être fait. Nous avons parlé à Lausanne en septembre dernier pour voir qui est responsable là-bas de l'antidopage. Il existe une collaboration claire entre le ministère des Sports et la commission Smirnov, qui travaillent ensemble de façon à régler tous les problèmes qui se posent. Nous avons été informés de ce que le comité d'enquête en Russie a terminé à ce jour, cinquante interviews avec les entraîneurs et les managers. Toutes ces informations ont été fournies à l'AMA. Il existe un engagement afin d'augmenter le budget de RUSADA pour l'avenir. Par ailleurs, nous nous sommes aperçus que le Comité paralympique international et avaient suspendu leurs organisations respectives en Russie. Nous travaillons avec ces deux organisations de façon à ce que nous puissions travailler ensemble et partager des informations de façon à pouvoir être constructifs et productifs, pour que RUSADA retrouve sa conformité. Où en sommes-nous en ce moment? En ce qui concerne RUSADA, nous avons développé une feuille de route en mars dernier, que nous avons dépassée puisque certaines choses n'ont pas été terminées. Nous avons désormais produit une feuille de route détaillée, que nous partageons avec les autorités russes et RUSADA, sur les délais essentiels et les objectifs essentiels, de façon à œuvrer en faveur de la conformité. Ceci implique l'AMA, RUSADA, l'agence antidopage du Royaume-Uni et les experts internationaux. L'idée est que le Comité de révision de la conformité soit mis à jour régulièrement, de façon à ce que nous ayons des informations sur chaque phase menant vers la conformité. Quels sont ces domaines clés? D'une part, les opérations et l'autonomie financière de RUSADA. RUSADA doit être une organisation autonome; recruter un nouveau directeur général; coopérer avec l'AMA de façon continue lorsque voulu, quand ils seront parvenus à la conformité. Il s'agira d'engager les experts internationaux pendant un certain temps, de façon à ce qu'ils puissent surveiller cette conformité pour que le conseil de RUSADA augmente son indépendance et la maintienne. Actuellement, nous avons affaire au recrutement de personnel effectué par les experts internationaux. Et dès janvier, il s'agira de reconstruire l'ensemble du programme des agents antidopage. Leur formation interviendra dès le mois de janvier prochain par l'agence antidopage du Royaume-Uni. Hier, le ministre des Sports a nommé un responsable de l'éducation antidopage dans toutes les régions de Russie. Ces experts seront formés par RUSADA, en collaboration étroite avec RUSADA, de façon à éduquer de façon permanente les autorités régionales. Au mois de janvier, nous allons réunir le ministre de l'Éducation, celui de la Santé, le ministre des Affaires Intérieures, des douanes et RUSADA, de façon à discuter de la question à savoir comment toutes ces organisations peuvent collaborer et partager des informations de la police, des douanes et de RUSADA. Et voilà l'évolution la plus récente au niveau du ministère des Sports. Pour résumer, nous avançons, je crois. Nous avançons de façon positive et nous sommes heureux de constater qu'il existe un véritable engagement de la part de M. Smirnov, qui fait toute la différence depuis qu'il a été mis en place.

LE PRÉSIDENT : Merci Monsieur Koehler . Est-ce que vous avez des questions? Beaucoup de travail a été fait de façon à atteindre nos objectifs.

M. GODKIN : Merci, Monsieur Koehler. Je vous remercie de ces informations. Il vaut la peine de rappeler que dans le contexte du Rapport McLaren, ce groupe s'est réuni pour examiner ce rapport en juillet. Et cette déclaration a été consignée dans le procès-verbal.

LE PRÉSIDENT : Merci. Autres points en ce qui concerne la Russie? Si ce n'est pas le cas, merci, Olivier, de vos réponses et merci pour les points abordés. Personne, absolument personne sur cette Terre ne tient davantage à régler le problème russe de façon à ce que nous puissions avancer. Je suis reconnaissant pour tout ce qui a été fait en Russie. Nous nous occuperons du Rapport McLaren. J'espère que cela marquera la fin de ce problème. Ainsi son équipe d'enquêteurs pourra avancer sur une base plus efficace.

DÉCISION

Il est pris note du rapport du Directeur général.

4. Opérations/gestion

– 4.1 Renouvellement du mandat du Président de l'AMA

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL : Nous avons un certain nombre de points à traiter ici. Des points qui relèvent de la compétence du Conseil de fondation. Je vous propose de les passer en revue l'un après l'autre pour voir s'il y a des commentaires. Tout d'abord, demain nous avons l'élection du président de l'AMA et le renouvellement du mandat du président en exercice. Ici, nous n'avons qu'une personne candidate, je crois, donc cela sera un vote formel auquel nous procéderons demain. Si vous avez des commentaires ou des questions sur ce point-là, je vous en prie, allez-y.

LE PROFESSEUR ERDENER : Merci Monsieur Niggli. Sur ce point, tout d'abord, je voudrais mentionner que la Commission exécutive du CIO confirme son soutien en faveur de Sir Craig Reedie, en ce qui concerne sa réélection aux fonctions de président de l'AMA. La Commission exécutive du CIO propose également de collaborer avec les gouvernements dans le contexte d'un président neutre à l'avenir. Nous savons tous que parfois, nous avons eu des problèmes en ce qui concerne le système de rotation de la présidence. Le Mouvement olympique recommande une solution appropriée qui pourrait être trouvée au niveau d'un groupe de travail de l'AMA sur les réformes. Une solution pourrait être proposée à l'occasion de la prochaine réunion du Conseil de fondation et du Comité exécutif au mois de mai. Et nous souhaiterions que cette question soit discutée ici pendant cette réunion-ci, avant les élections, de façon à pouvoir définir le timing idéal pour la mise en œuvre. Merci.

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL : Merci, est-ce que quelqu'un d'autre aimerait faire un commentaire? S'il n'y a pas d'autres commentaires, permettez-moi de vous faire la proposition suivante. Nous aurons des discussions en matière de gouvernance. Nous avons en effet une proposition visant à constituer un groupe pour discuter de cette gouvernance, donc pourquoi ne pas discuter de cette question sous ce point?

DÉCISION

Le Comité exécutif propose que le Conseil de fondation entérine le deuxième mandat de trois ans du président actuel de l'AMA.

– 4.2 Élection du vice-président de l'AMA

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL : À l'heure actuelle, nous avons techniquement quatre candidats en lice. Je sais que des discussions sont en cours à ce sujet. Si nous avons plus d'un candidat, nous allons organiser un vote formel, conformément à nos statuts pendant la séance de demain. Si les choses sont réglées d'ici là au niveau des gouvernements, ce sera peut-être inutile.

MME WIDVEY : Il y aura un candidat qui sera présenté demain à l'issue de la consultation lors de la séance du petit-déjeuner.

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL : Donc inutile de prévoir des boîtes de votes ou des urnes.

DÉCISION

Le Comité exécutif propose que le Conseil de fondation élise un vice-président de l'AMA qui prendra ses fonctions le 20 novembre 2016 jusqu'au 31 décembre 2019.

– 4.3 Modifications aux statuts de l'AMA

4.3.1 Comité de Révision de la Conformité – règlements et nomination d'un nouveau président

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL : Il s'agit de voter sur les amendements de nos statuts. En effet, il avait été proposé lors de l'exécutif du mois de septembre de faire en sorte que le Comité de la conformité soit une commission normale. Et il nous faut, pour ce faire, examiner quelques spécificités de ces commissions de façon à être en conformité avec la constitution. Donc nous

vous proposons un petit amendement aux statuts qui supprime cette exigence qui veut que les présidents des comités soient des membres du conseil, de façon à pouvoir maintenir l'indépendance de cette commission de la conformité, avec un président qui ne soit pas un membre du conseil ou un membre sortant du conseil. Dans le même ordre d'idées, nous proposons que cette commission de la conformité soit réglementée par ses propres statuts, étant donné que sa nature est quelque peu différente. Nous l'avons donc ancré dans les textes d'application, qui spécifient comment cette commission fonctionne. Et enfin, étant donné que nous sommes tous là et que le conseil accepte l'élection de M. René Bouchard, qui a assumé les fonctions de président jusqu'ici, et qui fait maintenant partie de l'équipe de direction de l'AMA. Jonathan Taylor, qui est un Anglais très connu, assume la présidence de cette commission. Ceci relève de la prérogative du Comité exécutif. En effet, demain, il va falloir d'abord modifier la constitution. Le conseil est un organe suprême qui pourra nommer le président pour la première fois. Voilà ce que nous proposons aussi sur ce point-là.

M. RICCI BITTI : J'ai deux questions. Vous avez parlé des amendements, des statuts de la commission de conformité. Ma question est double. Tout d'abord, pour ce qui est de la participation, je suis pleinement en faveur de l'idée selon laquelle le président de la commission pourrait être quelqu'un de l'extérieur. En ce qui concerne le vote, je ne pense pas que ces personnes puissent voter. Je parle des présidents des commissions permanentes. Cela fait partie d'un point important sur l'amendement de la constitution. Donc je soutiens, au niveau du Mouvement olympique, l'idée selon laquelle les présidents des commissions permanentes comportent des personnes extérieures à ce groupe-là. Et je voudrais savoir également s'ils peuvent voter ou non. Ma position serait qu'ils n'ont pas le droit de vote.

Mon deuxième point porte sur la commission de révision de la conformité. Je crois qu'il nous faudrait une politique de rémunération qui soit mon deuxième point porte sur la commission de révision de la conformité. Je crois qu'il nous faudrait une politique de rémunération qui soit claire. Et quant au président, je pense que les personnes qui travaillent pour les différentes fédérations devraient être examinées sur le plan des conflits d'intérêts, pour voir ce qu'il en est. Je pense que M. Taylor est une personne de qualité. Mais de l'autre côté, je ne sais pas, je me pose la question. Si une personne qui travaille pour un grand nombre de FI, pour un grand nombre d'organisations sportives, a un conflit d'intérêts ou non. À vous d'éclaircir la question.

Je saisis également la possibilité de répondre à Mme. Scott. Pour des raisons personnelles, je pourrais éclaircir la situation si la question m'est posée. En effet, j'ai parlé du timing dans le Rapport McLaren. Le timing, je ne sais pas si le Mouvement olympique a raison, mais un grand nombre de personnes estiment que le timing a été volontairement fixé de façon à parvenir à une justice collective. Je ne dis pas qu'ils ont raison. Quant aux conséquences de ce timing, le CIO, pendant la période d'inscription des JO, a choisi la formule de la justice individuelle, tout en respectant les décisions de toutes les fédérations. Pour votre gouverne, il y a 28 fédérations qui ont décidé de suspendre la Russie. Nous avons soutenu leur avis. L'athlétisme et l'haltérophilie sont les fédérations qui ont décidé de réduire substantiellement les représentants de la Russie, notamment pour l'aviron. D'autres fédérations ont décidé que la meilleure façon de protéger les athlètes intègres était d'autoriser les athlètes intègres des autres sports, notamment le tennis ou le tir à l'arc. Ils ont décidé d'autoriser les athlètes qualifiés à participer à Rio. La gestion de cette affaire du 16 juillet était une aventure, véritablement, une vaste entreprise. Voilà ce que j'entends par timing. Ceci étant posé, pour ce qui est de cette enquête, je répète que cette enquête aurait dû porter sur Sotchi. Voilà ce que j'entendais par timing. Je respecte votre argument, mais il vous faut comprendre le caractère compliqué de l'affaire à Rio. Nous avons plus de 11 000 athlètes, ce qui revient à dire 500 de plus par rapport à ce qui est prévu par la charte. En effet, nous avons réadmis certaines personnes dans le cadre d'un processus très difficile.

Mais quoi qu'il en soit, un autre point sur une note personnelle. Pour donner suite aux remarques de M. Godkin, je suis membre du Comité exécutif. Nous avons exprimé notre vote contraire, par rapport à la déclaration de l'AMA, tout en respectant la majorité, étant donné que nous sommes des gens bien élevés. Mais je suis également président d'une fédération internationale, je peux donc vous donner mon avis. Sur le plan de la procédure interne, je peux vous garantir que nous avons suivi la procédure. Mais moi-même et mes collègues n'avons pas été favorables et nous l'avons dit clairement. Merci.

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL : Merci Monsieur Ricci Bitti. Pour répondre à votre question, les présidents des comités n'ont pas le droit de vote, à moins qu'ils ne soient membres du Comité exécutif, bien sûr. Avec Jonathan Taylor, nous avons bien sûr soulevé cette question du conflit d'intérêts puisque certaines FI sont ses clients. Et c'est pour cela que la commission de conformité a nommé un vice-président, pour qu'il puisse se retirer de toutes questions qui pourraient concerner un de ses clients actuels ou passés. Donc, c'est très clair pour la commission de conformité. On aura un vice-président qui vient de l'agence qui s'occupe du transport aérien, qui représente les Nations Unies. Je pense que Jonathan Taylor apportera beaucoup d'expertise au comité.

M. RICCI BITTI : Oui, en fait j'ai été son premier client il y a 20 ans. Il est extrêmement expérimenté, il a tout mon soutien. Mais cette question de conflit d'intérêts est extrêmement importante pour un poste aussi élevé.

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL : La politique de rémunération ou de compensation a été très claire depuis le départ. Ce n'est rien de nouveau. Il y a une indemnisation qui est donnée, une indemnité qui est un peu plus élevée que ce que l'on accorde normalement, car cette commission aura beaucoup de travail. Ce sont des personnes qui ne sont pas des bénévoles. Ce sont des experts qui viennent d'autres domaines de spécialité qui sont membres de cette commission. On parle d'une indemnité journalière de quelque 400 US dollars par jour. Tout ceci est énoncé très clairement dans le document.

MME WIDVEY : L'Europe approuve les modifications aux statuts, article 11. Et j'espère que la nouvelle politique de roulement sera également appliquée aux nouveaux membres de cette commission de conformité. L'Europe voudrait aussi proposer un amendement aux statuts qui garantit que la commission Santé médicale, recherche, finance et administration ne soit pas présidée par les mêmes représentants de parties prenantes. Il faut qu'il y ait, en même temps, plus d'équilibre entre les deux parties prenantes. Et pour la nomination de M. Jonathan Taylor comme président de cette commission de conformité et de révision, nous sommes tout à fait d'accord avec cette nomination. Merci.

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL : Merci beaucoup. Oui, le mandat des membres de ces commissions va se terminer l'année prochaine. Puis on verra quel roulement nous pouvons instituer. Nous aurons bien sûr une discussion sur le sujet général de la gouvernance, donc les présidences des comités, les statuts et les possibles amendements feront partie de ces discussions à propos de la gouvernance.

DÉCISION

Le Conseil de fondation sera invité à approuver des changements aux statuts de l'AMA, en particulier en vertu de l'Article 11.

– 4.4 Modification au Registre Suisse du Commerce

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL : Oui, il y a plusieurs points sous ce point 4.4. C'est vraiment de l'intendance, la modification des signatures pour les autorités suisses, la composition du Comité exécutif. Vous avez la liste devant vous dans le dossier. Puis la composition du Conseil de fondation, l'approbation et l'endossement par les autorités suisses. Si vous avez des questions, je suis là pour vous répondre. Mais ce sont des questions d'intendance tout à fait normales.

LE PRÉSIDENT : Oui, bien sûr, il faut se conformer aux exigences des autorités suisses, dit le président. Merci.

Merci Monsieur Ricci Bitti d'avoir répondu à Beckie Scott. On sait que c'était difficile. On savait très bien que ça allait être compliqué pour tout le monde. Mais les Jeux Olympiques ont eu lieu et ont été très réussis, donc on peut maintenant passer à autre chose.

DÉCISION

Le Conseil de fondation sera invité à approuver la modification au Registre Suisse du Commerce.

– **4.5 Désignations du Comité exécutif 2017**

DÉCISION

Les désignations du Comité exécutif pour 2017 sont approuvées.

– **4.6 Conseil de Fondation**

4.6.1 Composition 2017

4.6.2 Confirmation de la composition pour les autorités suisses

DÉCISION

La composition du Conseil de fondation et la confirmation de la composition pour les autorités suisses sont approuvées.

5. Marche à suivre

– **5.1 Résumé de la réunion du groupe de réflexion, septembre 2016**

LE PRÉSIDENT : J'espère que les membres sont satisfaits du système décrit plus tôt par M. Niggli, que le Comité exécutif utilise le document sur la marche à suivre pour discuter des différents points, qu'ils couvrent les groupes de réflexion, les sommets olympiques, Propositions de l'ONAD ou quoi que ce soit.

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL : Je répète ce que je disais tout à l'heure, qu'on procède au point 5.7. À moins qu'il y ait des questions particulières que vous voudriez poser, sur le point 5.1 jusqu'au point 5.6? En fait, les documents font le résumé de tout ce qui s'est passé, vous avez les résumés des décisions prises par le groupe de réflexion de l'AMA et du Sommet olympique, la dernière réunion des représentants des gouvernements, etc. Nous avons également ajouté le document du groupe de travail sur l'autorité indépendante de contrôle. Il y a également le rapport de PricewaterhouseCoopers. Donc, il y a toute l'information utile. Mais si vous avez d'autres questions, n'hésitez pas.

– **5.2 Résumé du Sommet olympique**

– **5.3 Résumé du forum gouvernemental**

– **5.4 Résumé du Sommet des ONAD**

– **5.5 Propositions de la part des membres**

– **5.6 Autorité indépendante de contrôle**

– **5.7 Feuille de route et premier échéancier pour la marche à suivre**

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL : Nous passerons en revue toutes les propositions des différents groupes. Quelques recommandations ont été déclarées, qu'on a pu lire dans la presse. Par exemple, la résolution de l'ACNO, lors de son assemblée générale de ces derniers jours. Le document 5.7 tente de faire le résumé de ce qu'il faut faire, quels sont nos besoins, quelles sont les exigences, ce que l'on pourrait faire, etc.

Le premier point concerne les conséquences de la non-conformité. Comme arrière-plan, vous vous rappelez que les athlètes nous ont posé cette question au mois de mai. C'est-à-dire que l'AMA devrait clarifier les conséquences de la non-conformité. Cela a été suivi par une discussion approfondie lors de la réunion du groupe de réflexion de l'AMA. Donc un système de pénalité gradué, proportionnel et proportionné, etc. Mais il est important d'avoir un système qui est très clair, pour que chacun sache que lors d'une infraction, il y a des conséquences à assumer.

La question est de savoir si l'AMA sera l'autorité de réglementation en matière de lutte contre le dopage, car les conclusions de la réunion de l'ACNO dit que l'AMA ne devrait pas avoir le droit d'imposer des pénalités. Peut-être que quelqu'un peut m'expliquer l'étendue de cette déclaration. Est-ce que ces conséquences, les pénalités, doivent être substantielles, avec une

certaine portée, un poids? Sinon, ça ne sert à rien d'avoir des pénalités. Je proposerais d'avoir une discussion en deux temps. Premièrement, est-ce que dans le principe, nous sommes d'accord avec cette question, d'avoir des conséquences? Et ensuite si on est d'accord, comment est-ce qu'on peut transposer cela en réalité juridique? Quel est le meilleur moyen de le faire? Et quel est le meilleur médium pour le faire? Avant d'entamer la discussion, on pourrait avoir une présentation sur le travail déjà fait par la commission de conformité, surtout en ce qui concerne un système possible de pénalités et de conséquences. Je vais donner la parole à M. Bouchard pour faire sa présentation et ensuite on pourra passer à une discussion.

LE PRÉSIDENT : Monsieur Bouchard, pourriez-vous nous présenter le travail qui a été fait? En fait, c'est le document 11.1.2, pour votre référence.

Marche à suivre I – Conséquences de la non-conformité
(Point 11.1.2)

11.1.2 Conséquences de la non-conformité

M. R. BOUCHARD : Alors je vais faire cette présentation. Je vais certainement répéter certaines choses que vous avez déjà dites, M. Niggli. Mais je fais une présentation structurée. C'est un sujet important et complexe en même temps. Mais le comité voulait couvrir tous les aspects de cette question, des conséquences et de la force des conséquences. Comme vous avez dit, Olivier, lors de la dernière réunion du Conseil de fondation le 12 mai 2016, la CRC s'est engagée à développer le cadre des conséquences pour des cas de non-conformité. C'est surtout en réponse à toutes les demandes qui ont été faites par des parties prenantes, les conclusions du groupe de travail et de réflexion. Et nous avons un groupe qui avait comme membres des représentants, des parties prenantes et également des personnes du monde réglementaire, que ce soit pharmaceutique, le transport aérien, etc. Nous étions d'accord sur un système de suivi et de surveillance de la conformité de l'AMA plus rigide, plus fort, avec le pouvoir de sanction. La CRC s'est également penchée sur les conclusions de la réunion des ONAD et sur les conclusions tirées par cette réunion du Sommet olympique le 8 octobre. Mais avant de proposer ce cadre, je voudrais souligner que des modifications du Code de l'AMA devront être apportées. Et ceci devrait se faire le plus rapidement possible pour que les conséquences fassent partie intégrante du Code. La CRC pense que l'AMA devrait avoir le pouvoir d'imposer ses conséquences le plus rapidement possible. Donc si le Code ne peut pas être amendé rapidement, la CRC pense que d'autres mécanismes pourraient être envisagés ou devraient être envisagés : des accords contractuels, des accords qui prévoient également les conséquences apportées par une organisation non conforme, et comment la réintégrer. En fin de compte, ce que la CRC dit et propose aujourd'hui, c'est que le cadre de conséquences devrait être approuvé, et servir de base pour la consultation qui doit être entreprise en vue de la révision prochaine du Code mondial. Et il faudrait que l'AMA ait l'autorité d'imposer ses conséquences jusqu'à l'adoption du Code modifié.

Je voudrais clarifier certains points avant de passer en revue les détails. D'abord, en référence au document concernant l'organe indépendant de contrôle. La CRC n'avait pas le mandat de discuter de cette question; elle ne l'a donc pas fait. Donc la référence à l'ITA est simplement prise comme un exemple. Il est entendu qu'une décision doit encore être prise quant à la création d'un tel organe. Mais je voudrais simplement le souligner même si c'est indiqué clairement dans notre document. Autre question à clarifier parce qu'on m'a posé des questions avant la réunion, hier et même avant-hier. Je vais clarifier ces questions, ainsi on pourra passer ensuite à la présentation. Est-ce que nous sommes en train de penser à sanctionner les gouvernements? Non. Les conséquences et les sanctions sont dirigées contre les ONAD. Il faut faire cette distinction entre gouvernements et ONAD. Il faut le faire parce que souvent les ONAD sont financées, en partie ou entièrement, par les gouvernements. Est-ce que nous allons nous diriger contre les ONAD plutôt que les FI? Non, on n'aura pas un système de doubles normes. On s'est surtout penché sur les ONAD, car on avait plus d'informations concernant les ONAD. Donc on pouvait envisager un système d'amendes plus structuré pour les ONAD que pour les FI. Est-ce que ces sanctions constitueraient un système de première instance? Est-ce que nous allons vraiment vérifier les signataires tout de suite pour pouvoir imposer les conséquences, les sanctions? Non, ce n'est pas de premier recours, ce n'est pas la première instance. C'est plutôt le dernier recours. Voilà le schéma. Le processus jusqu'à une constatation de non-conformité d'un signataire est très lent et certaines étapes devront être franchies avant de parvenir à un

seul processus. C'est pour cela que nous vous montrons ici que l'on essaie de résoudre les problèmes avant de soumettre un cas au Conseil de fondation pour déclaration de non-conformité. Toutes les parties en vert concernent la partie ISO et le standard ISO. L'administration de l'AMA va essayer de résoudre les problèmes des signataires aussi longtemps que possible. Parfois, c'est très court comme processus. Mais dans certains cas, cela peut durer jusqu'à 12 mois. Deuxième boîte : un groupe de travail de l'AMA va également proposer des mesures de correction du conseil aux signataires qui ne sont pas conformes et proposer de bonnes conduites. Alors si on n'arrive toujours pas à une solution, la CRC va se pencher sur le cas et faire des recommandations au Conseil de fondation. Cela peut prendre jusqu'à deux à trois mois, entre le moment où la CRC commence son examen et celui où le Conseil de fondation déclare la non-conformité. Toutes les cases vertes peuvent couvrir une période de 6 à 12 mois avant qu'une décision soit prise par le Conseil de fondation. Ce que cela prouve, c'est que les conséquences et les sanctions seraient imposées après une longue période. C'est donc un dernier recours. Il y a également un processus d'appel ouvert aux signataires, qui existe déjà. Bien sûr, ce processus d'appel doit se poursuivre, doit continuer. Le schéma montre aussi qu'il y a un processus de réhabilitation et de réintégration que nous allons proposer dans notre présentation.

Mais pour quelle raison l'AMA aurait-elle besoin de ce cadre de référence aux conséquences et aux sanctions? L'AMA n'a pas l'autorité d'imposer des conséquences et elle doit avoir plus d'outils pour le faire. Je m'explique. Parmi tous les cas qui ont été soumis à la CRC jusqu'à présent, il y a quatre types de non-conformité avec le code ou les standards. Premièrement, ce sont les cas où certaines composantes du programme ne sont pas en conformité avec les standards internationaux. Deuxièmement, ce sont les cas où il y a des composantes significatives qui ne sont pas en conformité. Troisième type de cas : la législation ou les règlements ne sont pas en conformité avec le Code ou les standards. Et finalement, le quatrième type de cas : il y a une tentative délibérée de dépasser ou de ne pas appliquer les règles. Ce sont vraiment quatre types ou quatre caractères différents. Mais le processus de résolution et les conséquences seront les mêmes, quel que soit la période de non-conformité du signataire ou quelque soient les occasions, les incidents de non-conformité des signataires. Pour l'instant, l'AMA n'a pas les bons outils pour s'imposer et imposer les sanctions et les conséquences.

Alors, quelles sont les conséquences ou les sanctions que l'AMA peut imposer actuellement? L'AMA peut imposer les sanctions ou les conséquences suivantes. En cas de non-conformité, il y a inéligibilité pour être membre du Comité exécutif ou de la commission du Conseil de fondation ou de ses commissions; il est exclu de participer aux missions de l'observateur indépendant ou aux programmes d'information destinés aux athlètes, ou de recevoir des financements de la part de l'AMA pour des activités ou des programmes spécifiques; et les ONAD n'ont pas la possibilité de mener des activités régulières. Ce que nous voulons dire par là, ce sont les contrôles, la gestion des demandes AUT, la gestion des résultats, des investigations, des enquêtes, etc. C'est probablement la dissuasion la plus importante que nous avons en cas de non-conformité des signataires. Mais cela crée également des problèmes, très honnêtement. Nous avons des signataires non conformes, et parce que nous imposons ces mesures, cela pose des problèmes. C'est pour cela que nous avons besoin d'un cadre plus clair pour les sanctions que l'AMA peut imposer.

De quoi est-ce que l'AMA a besoin afin de bien protéger les athlètes intègres? Quelles sont les armes? Eh bien, ce sont des conséquences et des sanctions qui vont forcer les signataires à être conformes et qui auront un effet de dissuasion sur les autres signataires. Enfin, permettre à l'AMA de récupérer les dépenses qu'elle a faites dans le cadre d'investigations et d'enquêtes menées pour trouver des signataires non conformes. Permettez-moi de vous donner quelques exemples et de vous décrire les directives de base. Ce que vous voyez ici, ce sont certains des principes dont nous avons parlé tout au long de la consultation. En fait, ce sont également les conclusions auxquelles le Sommet olympique, les ONAD et le groupe de réflexion sont arrivés. Mais il y a bien sûr les détails de ces conclusions dans votre dossier. L'AMA est l'organisation responsable d'imposer les sanctions et les conséquences à l'échelle mondiale. C'est la seule organisation réglementaire. Mais avant d'imposer de telles sanctions, l'AMA doit contacter les signataires et essayer de résoudre le problème. Et ces conséquences et ces sanctions seront un mécanisme de dernier recours. Un autre principe de base, c'est que les sanctions données aux athlètes seront vraiment la toute dernière mesure de recours. Et le TASS continuera d'être

l'organe d'appel en cas de contestation. Alors, qu'en disent les parties prenantes? Les conséquences doivent être proportionnelles, graduées, publiées, publiques et prévisibles. En ce qui me concerne, la prévisibilité des conséquences doit être la clé de ce système. On peut dire aux signataires du Code : « voilà la violation que vous avez commise et vous savez très bien quelles sont les conséquences ». C'est prévisible, ce n'est pas une question sujette aux discussions. On ne peut plus discuter des conséquences par rapport à la violation commise, l'infraction commise. C'est vraiment un élément clé, la prévisibilité. Et les conséquences doivent être exécutées le jour où l'AMA décide qu'un signataire est non conforme, et elles doivent se terminer lorsque le signataire est réhabilité, réintégré. Les conséquences doivent cibler les parties problématiques d'un programme ou d'une activité. Les amendes doivent être adaptées à la capacité de l'organisation des pays. Pour ce qui est des amendes, vous aurez peut-être remarqué que nous proposons des amendes qui comprennent une amende de base, plus un montant ajustable à la capacité de payer. Nous pensons qu'il faut une amende de base, un minimum qui doit être imposé dans tous les cas. C'est le facteur de dissuasion. Mais la formule doit également tenir compte de la capacité financière du signataire à payer l'amende.

Le cadre proposé tient compte des différences entre les cas de non-conformité. Les conséquences sont adaptées à trois cas de non-conformité. Quelques composantes du programme antidopage ne sont pas en conformité avec le Code ou avec les standards. Des composantes substantielles ne sont pas en conformité ou la législation et les règlements ne sont pas en conformité avec le Code ou les standards. Pour le deuxième cas, il y a deux types d'infractions. Il y a des infractions sérieuses et qui peuvent avoir un impact semblable, donc nous proposons des sanctions semblables. Dans le troisième cas, c'est évident, c'est une tentative délibérée de commettre une infraction, de ne pas appliquer les règles du Code ou des standards.

Premier cas : s'il y a quelques composantes d'un programme antidopage qui ne sont pas en conformité, les conséquences doivent être imposées graduellement, à trois niveaux. Il y a le premier niveau, ce sont des éléments non importants; deuxième niveau, si la situation n'a pas changé après six mois ou s'il y a un deuxième incident de non-conformité du signataire, et la même chose si la situation n'a pas été rétablie après un an, ou s'il y a une troisième occasion de non-conformité, les sanctions peuvent être graduées. Que se passerait-il lors d'une première déclaration de non-conformité, dans la première colonne à gauche? Une FI ou une ONAD aurait l'aide d'un organe indépendant pour rétablir la situation. Lorsqu'il y a peu d'éléments du programme qui sont en conformité, c'est normalement dû à un manque de capacité des ressources humaines. Dans ce cas, il faudrait aider l'organisation à rétablir la situation, soit par une ONAD ou une autre organisation qui peut faire du mentorat. Deuxième conséquence : non-conformité d'une ONAD qui ne peut pas faire toutes ces activités ou certaines activités, les AUT, les programmes d'éducation, la gestion des cas et des nouveaux cas, mener des enquêtes, etc. Je souligne cela, comme je viens de le dire. Nous tenons compte du fait que lorsque nous imposons des sanctions, comme nous le faisons actuellement, à des ONAD qui n'arrivent pas à mener à bien toutes ces activités, cela peut poser des problèmes sur certains territoires. Donc nous n'imposons pas de sanctions plus rigides, mais nous devenons plus souples. Nous voulons tenir compte du fait que nous voulons résoudre le problème. Nous ne voulons pas causer de problèmes collatéraux qui alourdissent encore plus le système. Nous avons la possibilité de faire cela parce qu'il y a d'autres sanctions qui peuvent être imposées plus tard comme dissuasion. Par rapport à cette première déclaration de non-conformité, nous pouvons nous permettre cette souplesse.

Je passe au niveau 2. Les ONAD en non-conformité ou les FI sont mises en suivi. Ce suivi signifie qu'ils vont faire l'objet de vérifications pour voir comment les choses se passent. Donc le soutien est plus fort, et le contrôle devient également plus lourd. Tant qu'ils auront moins d'autonomie en matière de gestion des activités, une amende sera imposée aux ONAD ou aux CNO agissant comme ONAD, en cas de non-conformité. En outre, les représentants des gouvernements, dont les ONAD sont en non-conformité ou les représentants des FI qui sont en non-conformité seront déclarés inéligibles pour siéger au sein du comité des organisations sportives internationales, telles que les fédérations internationales, le CIO, le Comité paralympique ou les grandes manifestations. La durée de la période d'inéligibilité est d'une année, ou égale à la durée de la non-conformité. Niveau trois : les ONAD seront surveillées. Une autre organisation indépendante prend les choses en main pour mener à bien les activités.

L'amende est augmentée, l'inéligibilité est également augmentée et portée à quatre ans. Je passe au deuxième cas. Vous aurez constaté que nous parlons ici de deux niveaux en cas d'infraction grave, des principales composantes en cas de non-conformité ou de la législation en cas de non-conformité. Il y a là davantage de conséquences graves qui sont mises en œuvre plus rapidement. Premier niveau : les ONAD en non-conformité sont suivies immédiatement par un organe indépendant. Deuxièmement, pour les ONAD en non-conformité qui ne satisfont pas aux activités pour les mêmes raisons déjà mentionnées, nous voulons maintenir dans ce cas une certaine flexibilité. Troisièmement, dans le cas d'une première déclaration de non-conformité, une amende est imposée. Ceux qui sont en non-conformité ne peuvent pas participer aux réunions du conseil. La durée minimum est d'un an ou égale à toute la durée de non-conformité. Cinquièmement, les ONAD en non-conformité ne peuvent pas participer aux championnats mondiaux, aux JO ou à de grandes manifestations. Ce sont là des conséquences graves. Mais il s'agit également de cas graves. Au niveau 2, l'amende est augmentée, la durée de la suspension est également augmentée. L'inéligibilité vaut pour les championnats mondiaux ou les grandes manifestations sportives. La durée est également augmentée. La partie importante est la suivante : les représentants des gouvernements, les CNO, les ONAD en non-conformité ainsi que les représentants de fédérations en non-conformité et les athlètes des pays en non-conformité ne peuvent pas prouver qu'ils ont été soumis à un programme antidopage rigoureux. Ils sont donc inéligibles pour les JO, les jeux paralympiques, les championnats mondiaux ou les grandes manifestations. Vous noterez que c'est la première fois que nous recommandons que l'athlète soit sanctionné. Nous pensons en effet que si nous envisageons d'imposer des actes et des conséquences aux athlètes, cela serait utilisé en tant que mécanisme de dernier ressort.

Troisième cas : il s'agit d'une tentative délibérée de contourner le Code. Ici, nous avons deux niveaux. Il s'agit d'un cas en dernier ressort, en ce qui concerne les conséquences graves, à la suite d'une première infraction. Donc nous avons le même genre de mesures que dans les cas antérieurs. Elles sont imposées plus rapidement et plus rigoureusement pendant un laps de temps plus long. Les ONAD en non-conformité doivent être surveillées immédiatement. Ces ONAD se voient imposer une amende. L'inéligibilité quant à la participation au conseil des organisations internationales. Ils ne peuvent pas participer à des manifestations importantes. Les représentants des gouvernements, les CNO, les ONAD et les athlètes qui ne peuvent pas prouver qu'ils ont été soumis à un programme antidopage rigoureux font l'objet des mêmes mesures, et sont donc inéligibles à toute participation aux grandes manifestations. En outre, le drapeau des signataires n'est pas montré. Si ce problème n'est pas réglé à l'issue de 18 mois, à la suite du cas de déclaration de non-conformité, vous avez 6 mois ou 12 mois, en cas de déclaration de non-conformité ou de tentative de contourner le Code. Si la question n'est pas réglée au bout de 18 mois, soit presque trois ans, toutes les conséquences proposées pour le premier niveau se trouvent augmentées ou prolongées.

Qu'en est-il du processus de réinsertion? Nous proposons un processus semblable au processus qui mène à la déclaration de non-conformité. En d'autres termes, nous affirmons que l'AMA devrait garantir que les conditions ont été satisfaites et que les conséquences ont été pleinement mises en œuvre. Nous demanderions à la commission de révision de la conformité de revoir le cas et de faire une recommandation au Conseil de fondation. Il appartient au Conseil de fondation de décider de la réintégration. En conclusion, Monsieur le Président, je me permettrais trois commentaires. Tout d'abord, je dirais que l'AMA peut continuer d'éduquer, d'enseigner, de donner des conseils et de travailler avec les signataires de façon à améliorer les programmes antidopage. L'AMA devrait continuer à le faire comme elle le fait maintenant, et également le faire à l'avenir. Dans notre opinion, cela ne suffit pas. Vous allez devoir faire face à davantage de problèmes de non-conformité à l'avenir, dès que les audits seront mis en place et que les politiques seront lancées, dès que vous aurez davantage d'informations. Vous devrez faire face à un nombre accru de cas de non-conformité. L'imposition de conséquences sensées est nécessaire, à mon avis. Deuxième remarque : à l'heure actuelle, l'AMA dépend de toute une série d'organisations de façon à pouvoir imposer des conséquences sensées. Cet appel peut recevoir différentes réponses de la part des différentes organisations. Ce n'est peut-être pas la meilleure des démarches si vous voulez un système cohérent et si vous voulez une harmonisation des conséquences. Permettez-moi de vous poser une question : comment être cohérent si votre principal organe régulateur ne peut pas imposer des conséquences sensées? Enfin, une autre question : est-ce que le système est bien équipé pour gérer les affaires de non-

conformité? Ma réponse serait non. Est-il mieux équipé pour s'occuper des cas importants de non-conformité par rapport à l'été dernier? Ma réponse est également non. Très franchement, ce sera ma conclusion. Si vous avez des cas similaires à ceux de l'été dernier, je pense que le système est vulnérable. Voilà, je suis ainsi arrivé à la fin de ma présentation, et j'attends vos questions.

LE PRÉSIDENT : Merci, et félicitations en ce qui concerne la clarté de votre présentation. Je vous en suis très reconnaissant. Questions? Je vous en prie.

LE PROFESSEUR ERDENER : Monsieur le Président. Si j'ai bien compris, nous allons discuter du point 5 dans son entièreté. Est-ce que je me trompe? Non. Au titre du point cinq, nous allons discuter séparément de chacun des sujets constituant ce document. Nous commençons par le dernier point ou par le premier point?

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL : Nous discutons du point 5 en bloc, mais nous commençons par le point 5.7 et nous discuterons de tous les points au titre du point 5.7. Nous avons intégré le 11. Nous intégrons dans la discussion au titre du point 5, les points 10 et 11 qui se rapportent au point 5.

LE PROFESSEUR ERDENER : J'aimerais dire quelques mots en ce qui concerne les résultats du Sommet olympique. Puis, je voudrais parler des conséquences de la non-conformité. Tout d'abord, comme vous l'avez d'ailleurs mentionné lors du dernier Sommet olympique qui s'est tenu à Lausanne le 8 octobre, avec la participation de toutes les parties prenantes du Mouvement olympique. Ce sommet a confirmé le rôle important de l'AMA dans la lutte mondiale contre le dopage. Voilà un point qui ne fait aucun doute. Les principaux résultats de ce sommet ont été davantage d'indépendance, davantage d'harmonisation et davantage de transparence pour le système antidopage. Le sommet a également soulevé les mêmes points, avec une nouvelle autorité indépendante de tests, qu'il reste à établir dans le cadre de l'AMA. Ce point ne fait aucun doute. Une séparation claire des attributions des organes régulateurs et de tests.

Deuxième point : les sanctions se rapportant aux affaires de dopage doivent être déléguées au Tribunal arbitral du sport, comme nous l'avons vu tout à l'heure. Et l'AMA est priée de renforcer sa structure de gouvernance. Cela ne fait aucun doute également. Le Mouvement olympique est également prêt à accorder un soutien financier accru en faveur de cette idée. Je voudrais succinctement dire quelques mots en ce qui concerne les conséquences d'une non-conformité. De nouveau, le Mouvement olympique soutient la proposition de l'AMA, qui constitue une bonne base de discussion. Ceci étant dit, il nous faut voir d'autres considérations et passer en revue tous les aspects de la non-conformité pour toutes les parties prenantes, les sports, les gouvernements, les ONAD, etc. Un point important, le Mouvement olympique dans son ensemble soutiendra l'approche de proposer une autorité de test indépendante qui distinguerait la conformité et la non-conformité. Ceci devrait être transmis à de nouvelles fonctions, y compris les questions de financement.

M. DIAZ : Merci, je félicite René Bouchard pour sa présentation. En effet, ce qu'il a à dire est l'une des raisons pour lesquelles je dois soulever à nouveau le problème que j'ai soulevé au mois de mai à Montréal ainsi qu'à Lausanne, lors de notre dernière réunion avec le Comité exécutif. Il s'agit des conséquences d'une non-conformité et des sanctions infligées aux ONAD. Nous ne voyons pas comment cela peut être utile en quoi que ce soit. Je vais vous donner deux exemples pour illustrer mon propos. Nous, à l'AMA, sommes en guerre contre le dopage et si nous n'avons pas les normes voulues, nous tuons l'un de nos soldats. Voilà qui ne fait aucun sens. Cela revient à dire un programme d'éducation, les athlètes ne seront pas testés. Or, avec ces sanctions, nous créons davantage de possibilités de dopage dans d'autres régions du monde. Pourquoi? Étant donné que les ONAD ne font rien de faux, mais les gouvernements ne sont pas en conformité avec les normes et ce sont les athlètes qui en subissent les conséquences, et pas le programme d'éducation. Dans certains pays, quand il y a une séparation des pouvoirs, les lois ne sont pas promulguées et l'un de nos soldats qui travaille sur le terrain est exclu du jeu. Un autre exemple : l'arbitre donne une carte rouge au gardien de but étant donné qu'une voiture a été volée dans le parking. Est-ce que cela a un sens? René nous a dit très clairement qu'il n'y a pas d'instruments nécessaires. Et je suis d'accord avec votre proposition, René, qui vise à avoir de meilleures conséquences. Ce n'est pas parce qu'on n'a pas d'outils qu'il faut laisser les choses en l'état. Je crois qu'il faut aller de l'avant. Je dois vous faire part de ma déception du

fait que les mesures ne sont pas prises avec toute l'urgence voulue, étant donné que peut-être les représentants de la CRC sont aveugles, ou alors ceux qui ignorent les conséquences sur certains territoires, comme en Amérique latine. L'ONAD n'a aucune possibilité de faire la différence, étant donné qu'elle ne peut pas faire pression sur le gouvernement. Peut-être que dans d'autres pays, en raison de la situation politique, il est possible de parler avec quelqu'un de façon à ce que les choses soient mises en œuvre. Mais ne vous leurrez pas, ce n'est pas la même chose dans tous les pays. Cela dépend des lieux. Par exemple, voyons ce que le Brésil peut faire pour que quelque chose se passe au niveau du Congrès. Peut-être que dans d'autres pays, les choses sont possibles. Et c'est pourquoi je parle toujours de l'Espagne, qui représente clairement les raisons pour lesquelles il nous faut apporter un changement dans cette question. Je travaille pour un gouvernement et je défends la règle et le point de vue des athlètes. Je pense qu'il nous faut apporter un changement et présenter une proposition au conseil de fondation. Ainsi, en cas de non-conséquence, si l'ONAD n'est pas responsable, cette dernière ne peut pas être sanctionnée, étant donné que l'ONAD fait partie de notre équipe. Et nous sanctionnons un membre de notre propre équipe, en raison des erreurs commises par quelqu'un d'autre. Je suis tout à fait d'accord avec tout ce qui a été mis en place à la lumière de ces recommandations. Merci, René Bouchard, d'avoir dit que nous avons une véritable situation. Et j'espère que nous comprenons tous qu'une décision doit être prise si nous voulons aller de l'avant sans qu'une sanction nous rejette dix pas en arrière.

MME. WIDVEY : Merci de ce document, qui me paraît nécessaire et fructueux. Il mérite que nous consacrons suffisamment de temps à une discussion quant à la marche à suivre. Nous y reviendrons d'ailleurs, comme vous l'avez proposé. Sur quelques points, en ce qui concerne les principes généraux. Je pense en effet qu'il est important de souligner que l'AMA doit être le seul régulateur international en matière d'antidopage. Le rôle de cette organisation ne doit pas être mis en cause. Il est essentiel de souligner qu'en tant que représentants des gouvernements, nous souhaitons des sanctions de façon à renforcer notre organisation à cet égard. Nous devrions rester des partenaires à niveau égal, entre pouvoirs publics et Mouvement sportif. Nous estimons que nous devons avoir et conserver ce système de rotation que nous avons aujourd'hui. Le travail de l'AMA devra être solide, comme prévu, et reposer sur les principes fondamentaux en matière de transparence des responsabilités, et de respect des droits de l'homme, du droit et de la non-discrimination.

En ce qui concerne la gouvernance de l'AMA, je voudrais également me permettre quelques commentaires. En effet, il me paraît important de créer un groupe de travail. Mais nous pensons que le partenariat devrait être accru en y intégrant davantage de représentants du gouvernement. Nous avons beaucoup d'expérience lorsqu'il s'agit de gouvernance, et ce, dans le monde entier, avec les différents types de gouvernements. Lorsqu'il s'agit du travail du groupe sur la gouvernance, celui-ci devrait avoir un mandat pour l'ensemble du groupe, de façon à faciliter son travail. La tâche devrait intégrer les analyses des structures gouvernementales de l'AMA, en ciblant le fait que cette organisation doit exercer avec efficacité sa tâche en toute transparence sur le plan éthique. Nous entendons par là qu'il faut revoir le document d'organisation de l'AMA et, si nécessaire, le revoir de façon à identifier, le cas échéant, les pouvoirs et les responsabilités du Comité exécutif et du Conseil de fondation, afin qu'ils se complètent et que nous évitions tout doublon. Les responsabilités du président, du vice-président et des présidences des commissions permanentes et du directeur général doivent être clairement définies. Je pense que nous éviterions pas mal de malentendus à l'avenir si nous faisons exactement cela. Il me paraît donc important d'être attentifs à ce genre de questions. Nous devrions également développer des procédures de sélection claires et transparentes et normaliser les processus d'évaluation des performances. Nous devrions également formuler des propositions pour ce qui est de la conformité. Nous devons mener des enquêtes à cet égard. Et nous devrions revoir la structure des commissions permanentes et les membres de ces commissions, de façon à garantir que ces commissions sont pertinentes et efficaces, et qu'il y a un bon système de rotation en place. Comme nous l'avons dit précédemment, il nous paraît important que les représentants des mêmes parties prenantes président aux différentes commissions en même temps. Nous devrions également effectuer une analyse des structures de gouvernance à l'AMA, notamment de façon à garantir que l'organisation puisse exercer ses fonctions de façon transparente et éthique.

Ceci implique beaucoup de travail et nous sommes pour notre part engagés à apporter notre soutien. Mon collègue du Japon souhaiterait également souligner cette même proposition. En effet, le moment est venu d'aller de l'avant et je pense que nous aurons également de bonnes solutions proposées par le Mouvement sportif.

Quelques commentaires en ce qui concerne l'ITA maintenant. Nous avons mis sur pied un groupe sur ce point. Nous avons consacré beaucoup de temps, pendant ces deux dernières journées, à une discussion sur ce sujet. Il me paraît important de rappeler que les autorités publiques sont d'avis que l'ITA devrait être un mécanisme antidopage indépendant et exercer ses fonctions ou sous l'égide du Code mondial antidopage, et non pas sous l'égide de l'AMA, en raison d'une possibilité de conflits d'intérêts. L'AMA doit également être responsable de la surveillance des activités de la l'ITA, sur la même base qu'elle le fait pour les autres ONAD. Le Mouvement sportif devrait également supporter les coûts de l'ITA.

Quelques points, maintenant, puisque vous souhaitez avoir notre avis en ce qui concerne la conformité, lorsqu'il s'agit notamment du point 11. Tout d'abord le point 2, le Programme des lanceurs d'alerte. L'Europe soutient ce programme et cette politique. L'AMA devrait les soutenir et elle nous demande également d'identifier des encouragements supplémentaires pour les rapports des lanceurs d'alerte potentiels. L'AMA devrait coordonner ces activités avec les ONAD et avec les FI qui ont établi des politiques pour ses lanceurs d'alerte. L'Europe invite l'AMA à revoir ses sanctions en cas de rapports faux et erronés.

LE PRÉSIDENT : Vous avez couvert toute une série de problèmes qui seront également traités après la pause-café. Je voudrais maintenant que nous nous occupions du rapport de conformité. En ce qui concerne les conséquences de la non-conformité, il s'agit également de déclarer les organisations en situation de non-conformité, mais nous en discuterons plus tard.

MME. WIDVEY : Dans ce cas, j'aurais un commentaire en ce qui concerne les conséquences de non-conformité. Nous sommes favorables à cette idée, nous applaudissons cette proposition de renforcer le système de sanctions. Nous pensons que l'AMA doit pouvoir imposer des sanctions utiles en matière de non-conformité et, simultanément, les sanctions devraient s'appliquer de façon égale à toutes les organisations antidopage, sans aucune discrimination entre elles.

MME. SCOTT : Je remercie Monsieur Bouchard de son rapport. Je rappelle que les athlètes sont favorables à cette idée, au principe d'une AMA forte, susceptible d'imposer des sanctions. Ceci est important si nous voulons maintenir la foi des athlètes dans ce système dont ils font partie; ainsi ils pourront prendre le départ avec les mêmes possibilités que tous les autres. Donc, nous sommes très fermement en faveur de cette proposition de non-conformité et de la capacité donnée à l'AMA d'imposer des sanctions.

M. ESTANGUET : Merci Monsieur Bouchard, j'apprécie votre présentation qui me paraît extrêmement utile. Ce dont nous avons discuté cette année, pendant nos réunions, a été entendu. Je suis donc favorable à cette idée de sanctions graduées et proportionnelles. Quelques commentaires quant à la façon dont les athlètes se verraient pénalisés dans ces trois cas. Même si je suis favorable à l'idée de trois catégories de conséquences différentes, je crois que ces catégories sont bonnes. Je ne suis pas certain d'avoir bien compris la raison pour laquelle dans le cas 2, nous avons cette conséquence à la participation des athlètes. S'il n'y a pas d'intention délibérée de la part de l'organisation de tricher, je ne sais pas comment dire les choses autrement, je comprends cette idée d'inéligibilité des athlètes pour le cas 3. Car là, nous savons qu'il nous faut être plus fermes même si, personnellement, je ne suis pas favorable à une sanction générale. Je pense que la justice individuelle devrait prévaloir. Est-ce que vous pouvez me donner des réponses précises? Car il est important pour moi que chaque athlète puisse apporter la preuve de son innocence dans tous les cas de figure, notamment pour le cas 2. Je ne suis pas certain qu'il nous faille proposer un droit de non-participation aux athlètes. Voilà pour ma question. Mon commentaire porte sur le timing que vous avez mentionné. Vous avez parlé de 12 mois avant de déclarer quelqu'un en situation de non-conformité. À partir de ce moment, les conséquences s'imposent. Mais 12 mois, cela me paraît très long avant de pouvoir passer aux conséquences. Je voudrais donc que l'on me donne quelques précisions sur ce point-là.

M. GODKIN : Merci M. Bouchard, de cette présentation très détaillée. Deux questions. Qu'envisagez-vous de faire à propos des ONAD qui sont des organes règlementaires gouvernementaux et qui ne sont pas vraiment sous la gouvernance du Code? Et pensez-vous que nous devrions continuer notre collaboration avec l'UNESCO qui, au fond, est l'organe qui devrait suivre les signataires gouvernementaux à la convention de l'UNESCO?

M. RICCI BITTI : Je voudrais simplement dire quelque chose à propos de la conformité. Je voudrais remercier René de cette présentation du cadre. Je suis un peu plus prudent en ce qui concerne les sanctions, et là il faudrait vraiment examiner de très près les détails. Désolé de ne pas être d'accord avec notre amie norvégienne. Cela fait plus de 20 ans que je suis sur le terrain et il y a vraiment des différences énormes entre les FI, et leurs droits et obligations, et celles et ceux des ONAD. Les ONAD ont une autorité sur le niveau national, mais les FI travaillent au plan international et avec les sports d'élite. Donc c'est la base. Je ne dis pas que les sanctions doivent être différentes. Peut-être faut-il des sanctions plus dures d'un côté ou de l'autre, mais j'ai très peur et c'est ma recommandation, je ne voudrais pas participer à la création de ce système. J'ai assez de travail. Mais, René, je dirais qu'il faut faire très attention à l'éligibilité. C'est-à-dire la sanction de non-éligibilité pour la participation aux compétitions. Parce que c'est à nous, les FI, qu'il incombe d'interdire aux athlètes de participer aux compétitions en cas d'infraction. Je parle de mon expérience. Et la gouvernance en matière de sport est très différente de la gouvernance dans le monde des affaires, donc il faut faire très attention. Je suis d'accord, je mettrai ma signature à côté du cadre proposé. Merci beaucoup du travail, René. Mais il faut examiner dans le détail, et très prudemment, les sanctions. Je ne sais pas très bien quelle structure nous aurons : est-ce que nous aurons cet organe indépendant de contrôle antidopage, ou est-ce que nous aurons une autre structure? Mais il ne faudrait pas causer trop de ruptures avec ce système de sanctions de conséquences de non-conformité. Donc, n'oubliez pas que nous avons beaucoup d'expérience, nous, les FI, en cette matière. En tout cas, merci beaucoup pour tout votre travail.

M. KALOKO : Merci Monsieur Bouchard pour cette présentation très détaillée. J'ai un commentaire très court et une question. En fait, cela concerne le commentaire fait par mon collègue, c'est-à-dire les conséquences et les sanctions pour non-conformité, surtout lorsqu'il s'agit des ONAD. Dans notre région, il est très difficile pour les ONAD de faire leur travail. Il y a beaucoup de dommages, de préjudices collatéraux, qui vont résulter de ce système que vous proposez. Je ne donne pas la faute à tout le monde, mais les ONAD dépendent beaucoup des gouvernements. Lorsque quelque chose se passe, et lorsque des sanctions sont imposées aux ONAD, il y a ces conséquences. C'est dommage, ces préjudices collatéraux qui affectent les athlètes. Mais je suis tout à fait d'accord avec la majorité de ce qui est proposé. Mais il faudrait examiner plus en détail s'il n'est pas possible de réduire ces préjudices collatéraux. Et ma question est la suivante : je n'ai pas très bien compris le cas numéro deux, où des contrôles rigoureux ont dû être effectués pour ensuite garantir que des athlètes ne puissent pas gagner des médailles. Je ne comprends pas très bien ce que vous proposez là. Est-ce qu'il ne faudrait peut-être pas avoir un système où les médailles et les drapeaux puissent être décernés le plus rapidement possible?

LE PROFESSEUR ERDENER : Monsieur le Président, toutes ces discussions concernent au fond cette nouvelle organisation indépendante de contrôle antidopage, n'est-ce pas? Nous avons eu des réunions, nous aurons d'autres réunions, et je crois qu'il faut maintenant passer à l'action, à mon avis. Et il faudrait passer à une décision d'ici l'année prochaine, pour que cette nouvelle organisation soit prête à sauter dans la brèche avant PyeongChang.

LE PRÉSIDENT : Merci beaucoup Professeur Erdener. Pour ce qui est de la structure et des questions de conformité, est-ce que nous pouvons peut-être conclure la discussion sur ces questions et puis passer à autre chose? M. Bouchard, à vous.

M. BOUCHARD : Il y a un commentaire qui a été fait et qui concerne le côté règlementaire et le TAS. Si vous avez un organe règlementaire, cet organe doit avoir les instruments nécessaires afin d'imposer des sanctions. Je ne fais pas de concessions là-dessus. Si vous regardez le passé et si vous regardez les secteurs de l'économie réglementés, l'organe responsable a le pouvoir d'imposer des sanctions. Sinon, si vous n'avez pas de dents, de

mordant, vous devenez un organe-conseil consultatif. Vous donnez des recommandations, des conseils. Vous ne pouvez pas agir, vous ne pouvez pas imposer des sanctions. Donc pas de discipline, non plus. En dernier recours, il faut pouvoir dire : « non, on a tout essayé pour trouver les solutions, mais rien n'y fait; maintenant, les sanctions ». Dire clairement aux signataires non conformes : « vous saviez, vous connaissiez les conséquences dès le départ; faites tout votre possible pour ne pas assumer ces conséquences ».

Merci beaucoup, Monsieur Diaz, pour votre commentaire. Je sais que vous les répétez, vous les faites pour de bonnes raisons. Vous voyez les conséquences pratiques sur le terrain, comme vous l'avez dit. Et je ne pourrais pas être plus d'accord avec vous. Oui, il faut y remédier, et je crois que le cadre le fera. J'insiste, cela sera possible. Je sais que l'initiative sera présentée à nouveau, lorsque je vous présenterai le rapport de la CRC. Les instruments que nous possédons ne sont pas les instruments idéaux. Et dans le cadre, nous aurons les instruments nécessaires. Car nous aurions la souplesse nécessaire afin de régler ces problèmes d'une manière plus sereine que dans l'atmosphère actuelle. Nous savons que le problème doit être résolu. Mais si vous n'adoptez pas ces mesures, et si vous essayez de résoudre les problèmes immédiatement, il faut être extrêmement prudent. Car sinon le niveau sera abaissé, sans alternative qui vous permettra d'avoir un effet de dissuasion sur les organes, les organisations qui commettent des infractions. Il faut résoudre le problème. Si vous abaissez le niveau, si vous abaissez les conséquences et les sanctions, il faut manier un système de ce type très prudemment.

Pour répondre à M. Estanguet. En fait, vous dites que pour le deuxième cas, le deuxième niveau, les athlètes ne pourraient pas participer aux JO ou à d'autres compétitions. Vous me demandez si ce n'est pas trop dur. Oui, bien sûr, c'est très sévère. Et vous posez la question : « pourquoi? » Je vous réponds pourquoi. Dès le départ, cela prend 6 à 12 mois afin de rétablir la situation. Il y a la CRC, le groupe de travail, la recommandation. Donc ça prend au moins 6 mois, sinon 12. C'est long, 6 à 12 mois. Cela devrait être suffisant pour rétablir la situation par le pays ou par une organisation. Ensuite, vous passez au deuxième niveau d'alerte, et avant d'y arriver, 18 mois sont passés. Alors vous prenez 6, 12, 18 mois, cela fait presque deux, sinon trois ans. Et on se dit que oui, c'est dur pour les athlètes, mais en même temps il faut ce système gradué. Et cela doit faire mal. Même si on impose des sanctions très dures, il n'y a pas de changement. C'est pour cela que nous pensons que c'est au tour des athlètes d'être visés par les conséquences. Mais les athlètes peuvent ne pas être sanctionnés s'ils peuvent prouver qu'ils ont vraiment été assujettis à un programme de contrôle très rigoureux. Donc on trouve un équilibre grâce à cette mesure-là. Certains diront que ce n'est pas assez; d'autres diront que c'est trop, que ça va trop loin. C'est toujours la difficulté d'avoir un système gradué de sanctions : soit c'est trop dur, soit c'est trop mou. Il y a le commentaire qui a été fait à propos des FI et des ONAD. L'intention, le but de ce cadre proposé, je répète, c'est d'accorder un traitement différent, mais avec le résultat identique. S'il y a des sanctions rigides ou sévères, cela doit être aussi sévère pour l'un que pour l'autre, même si le traitement est différent. Mais fondamentalement, les deux organisations ne devraient pas être plus sanctionnées ou moins sanctionnées. Pour ce qui est du timing, la période étant trop longue, je crois que j'ai répondu à Tony.

Pour répondre à M. Godkin. Donc la législation relève de la responsabilité des gouvernements. Pour l'instant, on n'a pas de conséquences qui concernent les gouvernements. Mais directement ou indirectement, nous mettons aussi un peu de pression sur les gouvernements pour qu'ils modifient leur législation.

Si l'ONAD fait vraiment partie du gouvernement, l'AMA ne peut pas vraiment sanctionner l'ONAD qui n'est pas conforme. Ce n'est vraiment pas de son autorité que cela relève. Non, je ne peux pas vous répondre. Je ne sais pas jusqu'où nous pouvons aller du point de vue juridique. Mais pour ce qui est du principe, je crois que j'ai parlé longuement de toutes les possibilités ouvertes. Pour ce qui est de l'UNESCO et les conséquences, oui, là je suis tout à fait d'accord avec ce que vous dites. Si une organisation est en train de faire des progrès en ce qui concerne les conséquences, il faut l'appuyer. Et cela va sans dire que l'organisation qui est responsable des conventions, cette organisation doit également prêter attention au suivi et à la surveillance de la conformité de ses adhérents.

M. Ricci Bitti, il faut faire attention à la rapidité à laquelle on va avancer. Vous avez raison, c'est un cadre très difficile, fragile. Il y aura des conséquences très importantes. Moi je dis qu'il

faut aller aussi vite que possible. Sinon, vous restez vulnérables. Pour l'instant, on n'a rien qui garantit le système et qui garantit que le système peut vraiment s'occuper de toutes ces questions, ce qui rend le système plus vulnérable, plus délicat. Bien sûr, il faut se donner le temps de garantir un système robuste, mais en attendant, il y aura de plus en plus de cas. Et le système reste vulnérable. Surtout si on donne le signal aux ONAD que le niveau a été abaissé, et cela rend le système encore plus fragile.

Pour ce qui est de la question de l'Union africaine et la réduction des préjudices collatéraux. Comme j'ai dit au ministre Diaz, j'ai dit que oui, cela doit faire partie de nos réflexions. Il faut vraiment se focaliser sur le problème lui-même et réduire les préjudices collatéraux. On n'arrivera pas à les éliminer complètement. Mais il faut les réduire. Alors, pour ce qui est du drapeau dans le cas 2, et cela concerne indirectement la question posée par Tony : est-ce que ça va trop loin? Est-ce que c'est trop rapide? Eh bien, nous pensons que pour les raisons déjà données, après autant de mois et d'efforts, il faut souligner que ces conséquences doivent avoir un impact. On ne peut pas avoir ces conséquences sur papier. Elles doivent avoir un impact. Donc ce sont des conséquences qui doivent être accordées par ceux qui font le travail dans la pratique.

LE PRÉSIDENT : Nous avons presque conclu le point 5.7 du point 5. Alors, M. Niggli, est-ce que vous pouvez résumer ce que nous avons dit pour cette marche à suivre? Tenons compte des commentaires des uns et des autres.

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL : Merci beaucoup au CRC du travail effectué. Vous vous êtes rendu compte, je pense, tous et toutes, que ce n'est vraiment pas facile. C'était très difficile d'arriver à des conclusions sur la base des commentaires exprimés. Alors, il y a une chose que j'ai retenue de ces discussions. L'AMA doit avoir le pouvoir d'imposer des sanctions, puisque c'est l'organe règlementaire; et deuxièmement, il y a un sentiment d'urgence que tout le monde a exprimé. C'est pour cela que je proposerai la chose suivante, sur la base d'une consultation large, bien sûr. Si nous attendons la révision du Code, nous attendrons trop longtemps. En fin de compte, ce sera aussi le résultat de la révision du Code. Mais je pense qu'on devrait recommander au Conseil de fondation que l'AMA élabore une norme internationale qui reflète ces discussions. Pour les normes aussi. Il y a un processus de consultation avant la publication, ou l'adoption et la publication, d'une telle norme. Cette consultation est nécessaire pour que nous puissions établir les bonnes sanctions au niveau approprié. Mais je proposerais que la CRC soit mandatée d'une préparation d'une norme internationale, sur la base de ces recommandations. Et ces normes pourraient être adoptées très rapidement après une période de consultation. Parfois, je ne comprends pas très bien la relation entre notre discussion ici et cet organe indépendant de contrôle antidopage, tel que proposé par le CIO. Cette ITA pourrait être une solution lorsqu'une organisation n'est pas conforme. Ce n'est pas cet organe indépendant qui peut être la conséquence de non-conformité uniquement.

LE PRÉSIDENT : Merci beaucoup. Une très bonne discussion de toute première classe. Je suis tout à fait d'accord avec cette proposition d'Olivier. Alors on impose encore plus de travail à la CRC, mais avec toute l'aide que nous pouvons lui donner. Il est évident que nous avons besoin de plus de consultation pour le travail futur. Nous avons conclu le premier des 10 points qui concernent cette marche à suivre. C'est vraiment la pièce de résistance de nos délibérations aujourd'hui, en préparation de la réunion du Conseil de fondation demain.

Marche à suivre II – Enquêtes

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL : Si vous prenez le document sur les investigations, le groupe de réflexion de l'AMA et le Sommet olympique étaient d'accord sur le fait que les enquêtes et les investigations doivent être renforcées. En fait, l'AMA a déjà créé son département d'investigations et d'enquêtes. Vous avez Günter Younger, qui est un professionnel de cette question, et qui est notre enquêteur en chef. Il est en train de constituer son équipe, et il aura comme responsabilité la politique de lanceurs d'alerte. Et nous allons passer à la discussion de cette question ultérieurement. Donc, nous sommes déjà en train de faire ce qu'on nous demande de faire. La seule question que je voudrais vous soumettre pour discussion concerne la politique à préparer et à approuver au mois de mai, qui donnera à Günter et à son équipe un peu plus d'indépendance vis-à-vis de l'administration de l'AMA, par rapport au Comité exécutif et au Conseil de fondation, dans ses activités, pour éviter tout soupçon d'ingérence de la part de l'AMA

dans le travail du département d'enquêtes et d'investigations. J'ai déjà dit que l'AMA aura la responsabilité du financement de cette unité et ceci, grâce à son budget ordinaire. Là aussi, il faudra prévoir les montants à consacrer à cette activité après tout importante.

M. GODKIN : Un tout petit commentaire, et merci à Monsieur Niggli de cette introduction. Nous avons certaines ONAD qui ont perfectionné leur capacité d'enquête et d'investigation au cours des dernières années, et je crois que nous devons avoir un lien entre ces capacités et celles du département de l'AMA. Donc il faut une collaboration, si vous voulez, entre le département de l'AMA et les ONAD.

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL : Merci Monsieur Godkin de ce commentaire et de cette proposition. M. Younger connaît très bien les capacités et les compétences des ONAD en matière d'enquêtes et d'investigations. La police et les autorités judiciaires collaborent déjà, et il est évident que M. Younger et son équipe joueront un rôle de coordonnateurs avec les ONAD, qu'ils seront à l'interface avec l'Organisation mondiale des douanes, Interpol et Europol. M. Younger vient d'Interpol, donc il connaît très bien ce monde. Très bien. Donc, nous allons préparer un projet de politique, qui précise exactement les fonctions, les activités et les responsabilités de cette unité d'investigation.

LE PRÉSIDENT : Donc, nous passons au point suivant, c'est toujours le document 5.7, l'annexe 1, page 5. Cela concerne cette autorité indépendante de contrôle antidopage, donc les contrôles antidopage.

Marche à suivre III – Contrôles antidopage

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL : Des commentaires différents ont été faits par les différentes parties prenantes. Depuis novembre passé, on s'est déjà mis d'accord sur le processus à suivre pour la création de cette autorité indépendante. Le groupe de travail s'est déjà réuni deux fois. On a le procès-verbal de ces deux réunions. PricewaterhouseCoopers a également fait une étude très importante sur le coût que cela implique. Et nous pouvons passer à une autre étape : la discussion des groupes de pilotage qui vont se réunir demain, sous la présidence de Valérie Fourneyron, après la réunion du Conseil de fondation, demain et lundi matin. La seule question qui restait, c'est de confirmer que nous sommes satisfaits de ce processus qui a été adopté. Le groupe de pilotage est donc censé préparer un rapport, et nous soumettre une proposition lors de la prochaine réunion. On ne sait pas comment ce groupe devra travailler. Et encore, après, s'il doit se réunir plusieurs fois. Mais c'est le début des discussions au sein de ce groupe de pilotage, demain.

LE PRÉSIDENT : Est-ce que vous avez des propositions à faire? C'était une proposition spécifique faite par le sommet olympique, nous l'avons étudiée. Et c'est Mme. Fourneyron, maintenant, et son groupe de pilotage, qui est un grand groupe, qui devra se pencher sur les détails et le côté pratique. Est-ce que cela vous satisfait?

M. RICCI BITTI : Oui, je suis tout à fait d'accord avec ces propositions. Mais pour nos collègues ici, je voudrais simplement préciser la philosophie, la politique et l'intention d'avoir cet organe indépendant, dans l'intérêt de l'AMA. Des cas récents ont montré que l'indépendance n'est pas suffisante. Nous avons le même problème au niveau international des fédérations. Alors nous ne connaissons pas encore les implications pratiques du projet. La philosophie est claire, l'intention est claire, et je peux simplement souhaiter bonne chance à Mme. Fourneyron et à son groupe de pilotage dans ces travaux qui vont démarrer demain.

LE PRÉSIDENT : Merci et je vous remercie aussi, M. Ricci Bitti, au nom de Mme. Fourneyron.

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL : Non, je n'ai rien à ajouter. Je pourrais poursuivre.

M. ESTANGUET : Oui, tout petit commentaire. C'est une question dont nous avons parlé il y a deux semaines pendant la réunion de la Commission des athlètes du CIO. Je vous transmets le soutien très fort de la part des athlètes, en faveur de cette philosophie d'avoir un organe indépendant. Bien sûr, il y aura des défis, sans doute. Nous souhaitons voir la naissance de cette autorité très rapidement parce que les athlètes en attendent beaucoup de cette autorité. Surtout en ce qui concerne les conséquences de la non-conformité. Et nous souhaitons que cet organe indépendant puisse avoir la responsabilité des contrôles antidopage lorsqu'une organisation est déclarée non conforme. Et ne pas attendre la circulation de rumeurs, selon

lesquelles les athlètes n'étaient plus contrôlés. J'espère que cette feuille de route va être lancée très rapidement.

LE PRÉSIDENT : Merci, bien. Alors, les lanceurs d'alerte, Monsieur Niggli.

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL : Je vais d'abord répondre à Monsieur Estanguet. C'est une recommandation dont le groupe de travail va s'occuper.

Marche à suivre IV - Programme et politique de dénonciation
(Point 10.2)

Pour les lanceurs d'alerte, on nous a demandé il y a quelque temps déjà de préparer une proposition pour une politique très spécifique concernant les lanceurs d'alerte, surtout après la publication du rapport de Richard Pound. Je vais demander à M. Sieveking qui a été responsable de la préparation de la proposition, et M. Younger, qui aura la responsabilité de la gestion du programme et de la politique, de prendre la parole.

– **10.2 Programme et politique de dénonciation**

M. SIEVEKING : Je vais parler surtout de processus et des questions pratiques, et M. Younger va parler encore et davantage du côté pratique et de la mise en vigueur. Alors, quel cadre juridique serait en faveur du Programme des lanceurs d'alerte de l'AMA? Une application aussi mobile pour s'annoncer; il faudra avoir une éducation et une communication qui encourageront les lanceurs d'alerte dans un environnement ouvert et protégé. C'est-à-dire donner le sentiment à tout le monde de pouvoir être un lanceur d'alerte sans être à risque. Nous allons préparer un document qui sera plus facile à comprendre et à lire, pour les athlètes et le public en général, qui explique cette politique de protection des lanceurs d'alerte. La plateforme et l'application devront également être très conviviales. Pour ce qui est de l'environnement, nous aurons également des projets de recherche en faveur des lanceurs d'alerte. Et la recherche sociale devra également se pencher sur cet environnement très particulier des lanceurs d'alerte.

Alors, la politique va définir le processus très clair à suivre par l'AMA et par le lanceur ou la lanceuse d'alerte. Donc, on décrit ce qu'on peut dire, comment l'information est présentée, à qui elle est envoyée, comment elle est stockée, comment elle est gérée, etc. Et le soutien que l'AMA peut offrir aux lanceurs d'alerte. Le groupe de rédaction avait des membres du département juridique de l'AMA, avec des experts internationaux en matière de lanceurs d'alerte. Le document a circulé, il a été envoyé pour consultation à toutes les parties prenantes. Nous avons reçu un grand nombre de commentaires qui nous appuyaient fortement. Donc les parties prenantes prennent ce sujet très au sérieux. Je voudrais remercier tous les membres du comité de rédaction de leur aide, de leur contribution, surtout Beckie Scott et le Comité des athlètes qui nous ont envoyé des commentaires très utiles.

La façon dont les informations sont transmises – est-ce anonyme ou non anonyme – et le soutien financier étaient les points qui ont soulevé le plus de commentaires. Aussi le lien de notre système avec le système d'autres organisations antidopage, de la police et des autorités judiciaires. La solution que nous proposons dans le document que vous avez devant vous est de transmettre des informations de façon confidentielle. La politique n'accepte pas cette transmission anonyme, et c'est pour des raisons juridiques. Certaines autorités de protection des données privées et les tribunaux considèrent que cette façon est douteuse ou illégale. Donc ce système proposé va donner l'assurance, la garantie, aux lanceurs d'alerte, de pouvoir le faire sans être à risque et que les informations resteront confidentielles, à moins que le lanceur ou la lanceuse d'alerte ne donne son autorisation de divulgation. La divulgation ou la transmission d'informations anonymes pourrait mener à des agissements malicieux et à de la diffamation.

On fait aussi la différence entre lanceurs d'alerte et les informateurs. Nous avons reçu un commentaire de l'USADA. En effet, le terme d'informateur a une connotation négative aux États-Unis. Le système ne changera pas sur ce point, à moins que vous le souhaitiez pour que ce soit plus pertinent. Mais le terme d'informateur peut être changé ultérieurement.

La protection du lanceur d'alerte. On lui offre notamment une assistance juridique ainsi qu'une protection physique. La solution retenue ici a tenu compte, d'une part, de ce que le lanceur d'alerte peut demander à l'AMA, et de l'autre côté, de ce que l'AMA peut offrir au lanceur

d'alerte. Il convient de souligner que seul le lanceur d'alerte ayant signé cet accord peut bénéficier de cette protection.

Ensuite, la récompense aux lanceurs d'alerte. La solution proposée est en deux phases et correspond à ce que nous avons dans le code pour l'assistance substantielle. La première phase porte sur l'obligation de résultat; ces informations doivent avoir donné lieu à des poursuites ou à une aide extraordinaire en matière de lutte contre le dopage. Dans ce contexte, si ces conditions sont satisfaites, en fonction des circonstances, l'AMA peut offrir un montant donné en fonction des règlements. Il convient de rappeler que ce prix est versé avant la fin de l'enquête et des procédures.

En ce qui concerne les liens avec les autres organisations antidopage et notamment lorsque des chaînes de lanceurs d'alerte sont en place, il convient de souligner que certains systèmes de lanceurs d'alerte existent au niveau des ONAD. Ce qui importe ici, c'est que ceux qui souhaitent parler disposent de ce canal où ils peuvent parler en toute confiance. Cette politique est une politique de l'AMA et peut servir de modèle pour les parties prenantes qui ne connaissent pas ce genre de système. Cette politique porte sur les informations dont l'AMA a connaissance. L'identité du lanceur d'alerte ou de l'informateur ne sera pas divulguée, à moins que cela soit expressément demandé par les informateurs ou les lanceurs d'alerte. Toutefois, si ce dernier se présente à l'AMA, nous devrions pouvoir partager ces informations avec les ONAD. M. Younger vous donnera les détails de la question. Si nous avons des renseignements émanant d'un lanceur d'alerte, nous pouvons partager ces informations avec les ONAD, sans pour autant révéler le nom du lanceur d'alerte, à moins que celui-ci le demande expressément. La même chose vaut pour le partage d'informations avec les autorités de police.

La prochaine mesure à prendre à court terme est de finaliser la mise en œuvre technique de l'application du site Internet. Ceci a été dûment fait. Il s'agit également de rédiger l'accord avec les lanceurs d'alerte fondé sur cette politique après approbation par le Conseil de fondation. Nous devrions communiquer avec les parties prenantes en vue d'un lancement qui pourrait avoir lieu en 2017. Qui plus est, il y aura une révision permanente puisque ce domaine évolue rapidement. Nous estimons que la politique offre une bonne base pour les lanceurs d'alerte puisque cela correspond à la bonne pratique en sport dans le secteur public et privé. Bien entendu, l'évolution sera constante. Nous allons régulièrement évaluer le système de façon à ce que les programmes reflètent bien les meilleures pratiques en constante évolution. Nous ferons un rapport annuel sur l'efficacité de ce programme et nous nous inspirerons des expériences faites. Les parties prenantes sont invitées à nous faire part de leurs commentaires en ce qui concerne ce système. Un autre aspect important est que l'AMA va promouvoir les cas de mauvaise conduite de façon à développer un environnement socioculturel et juridique, étant donné qu'il est important de bénéficier d'un environnement où le lanceur d'alerte se sent en toute sécurité et en toute confiance.

Ceci implique un travail supplémentaire pour l'AMA, ainsi que des frais supplémentaires. Si le Conseil de fondation accepte ce programme, le Comité des finances devra examiner les implications financières d'ententes avec l'administration, dans le cadre du budget de 2017. Je passe maintenant la parole à M. Younger pour la deuxième partie de la présentation.

M. YOUNGER : Je tiens à vous remercier pour la confiance que vous me témoignez de façon à pouvoir mettre en place une équipe d'enquêtes solide à l'AMA. J'aime beaucoup le travail qui m'a été confié, je vois beaucoup de personnes qui nous viennent en aide dans ce domaine. Je peux vous assurer que je ferai de mon mieux pour créer une équipe d'enquêtes forte. Un bref commentaire, Monsieur Godkin. Comme vous l'avez dit, pour les ONAD, il s'agit non seulement d'établir d'excellentes relations, mais il nous faut aussi des relations de partenariat. Nous manquons de ressources. Leur force est qu'ils ont constitué un réseau mondial et on peut identifier les partenaires les plus forts. Je voudrais également savoir ce que vous en pensez. Je compte sur une bonne coopération avec ASADA.

Pour les lanceurs d'alerte. En terme de poste de police, il existe un élément important. Nous avons toujours dans le monde entier un lanceur d'alerte. Je crois donc que c'est un élément clé pour les enquêtes futures. Et en effet, il nous faut des yeux dans les différents pays pour savoir ce qu'il s'y passe. Donc nous devons traiter les lanceurs d'alerte avec respect. À la lumière de

mon expérience, cette politique de lanceurs d'alerte n'est pas convaincante. Elle n'arrive pas à convaincre les athlètes à se présenter. C'est le facteur humain qui est important. À la lumière de mon expérience et à mon avis, les lanceurs d'alerte se font connaître lorsque trois composantes sont en place. Tout d'abord, l'organisation est-elle digne de confiance? Vous pouvez avoir la meilleure des politiques du monde, mais si cet individu ne vous fait pas confiance, eh bien, il ne viendra pas vous parler. C'est donc là le facteur humain. La deuxième question : cette personne de confiance peut-elle garder ces informations secrètes? C'est un sujet difficile, car, parfois, lorsque vous recevez des informations, vous savez ce qui se passe, mais vous n'avez pas de preuve, étant donné que vous ne pouvez pas officiellement utiliser ces informations puisqu'il vous faut protéger le lanceur d'alerte. Il faut donc, avec le lanceur d'alerte, trouver un moyen pour éviter cette preuve, et trouver d'autres moyens pour obtenir ces informations. Je vous donne un exemple. Si vous voulez chercher une aiguille dans une botte de foin, et personne ne vous dit où se trouve cette aiguille, il vous faudra des années ou alors vous ne la trouverez jamais. Donc il vous faut établir des relations spéciales. Ensuite, c'est la fiabilité qui importe. Cette personne doit être fiable. En d'autres termes, quelles que soient les promesses que vous me faites, je dois savoir si cela est fiable. Ensuite, je peux démontrer sur papier à quoi vous pouvez vous attendre. Vous avez reçu un document juridique qui vous garantit que tout ce que je vous dis sera mis en œuvre si quelque chose va de travers.

Vous avez l'informateur et le lanceur d'alerte. L'informateur est la personne qui vous donne une fois les informations, et ceci met un terme à la coopération. Tandis que le lanceur d'alerte travaille à long terme sur une collaboration prolongée. En d'autres termes, il est important de connaître cette personne qui vient vous voir et il est bon de connaître les raisons. Pour l'informateur, il est le premier à donner l'information. Pour le lanceur d'alerte, il peut être utilisé une fois, mais il peut également être utilisé pour des opérations futures. Donc, il serait bon d'avoir toute une série de lanceurs d'alerte. Je sais que les ONAD ont désormais des lanceurs d'alerte. Si vous avez un problème, ces lanceurs d'alerte peuvent être déployés pour trouver des informations dans la région donnée. Donc, il y a là davantage de possibilités. Pour l'informateur, bien entendu, la situation est incertaine. À quoi puis-je m'attendre? Comment le système fonctionne-t-il? Comment fonctionnez-vous, comment travaillez-vous, comment conservez-vous ces informations confidentielles? Bien entendu, le droit permet de divulguer l'information, mais également d'accuser réception. Voici six semaines que je travaille et j'ai déjà des lanceurs d'alerte. Il vous faut savoir que la plupart de ces lanceurs d'alerte ont peur, étant donné qu'ils ne contrôlent plus les informations. Jour après jour, je prends contact avec ces lanceurs d'alerte et je les mets au courant de ce qui se passe. Même si je ne fais rien, puisque je suis en mission, je leur dis que dans les deux semaines qui viennent, rien ne se passera. Mais il n'y a aucune raison de s'inquiéter. Vous êtes encore sur la bonne voie. Nous continuons à vous accompagner. Les lanceurs d'alerte l'apprécient. Nous avons une collaboration étroite, des communications étroites entre l'organisation et les lanceurs d'alerte. Pour ce qui est de la confiance, il faut rencontrer la personne personnellement. Voir quelle est mon expérience, de façon à ce que cette personne me fasse confiance. L'anonymat, oui, mais pour avoir un véritable bon lanceur d'alerte, il doit savoir qui je suis et comment je travaille. Pour ce qui est des responsabilités, j'ai travaillé avec les Stepanov et j'ai consacré de nombreuses heures à déterminer la raison pour laquelle ils sont venus me voir ou même me parler. Non seulement nous avons de bons lanceurs d'alerte, mais également des mauvaises alertes qui souhaitent savoir s'il y a une enquête en cours, ou qui souhaitent peut-être critiquer un autre concurrent. Donc ces informations sont dangereuses à utiliser. Tout en développant des stratégies communes, vous devrez leur dire : « quoi que vous fassiez à l'avenir au sujet de ce problème, venez me parler avant de faire quoi que ce soit, étant donné que tout ceci peut mettre en jeu la stratégie que nous avons développée ». Pour l'informateur, ceci va sans dire, il faut immédiatement l'informer quant aux risques et aux dangers, à savoir si c'est un simple sentiment ou si cela correspond à une menace réelle. À la lumière de mon expérience, ils sentent qu'ils sont en danger étant donné qu'ils pensent que les autres sont déjà au courant. Puis vous dites : « non, non, personne ne sait. Je n'ai parlé avec personne, nous nous en tenons au plan que nous avons convenu ». Si quelqu'un vous parle, dites-leur que vous ne travaillez pas avec l'AMA, point. Cela leur donne quelques certitudes en matière de coopération. Ce sont là des informations importantes. Contrairement à la situation des policiers, ils ne sont pas structurés, vous devez parler avec eux de façon à avoir les informations précises. Il faut tourner les choses de façon à ce que vous puissiez utiliser ces informations pour l'avenir. Ainsi, si vous savez

comment obtenir ces mêmes informations à partir d'un autre canal, c'est également très important. Le lanceur d'alerte travaille un peu comme un informateur, les relations de travail sont très importantes.

Nous avons parlé des récompenses et des mesures de protection. Pour vous donner une brève explication, la confidentialité est pour moi l'élément le plus important. Car s'il y a perte de confiance, vous n'arriverez jamais à la récupérer. L'une des principales priorités est donc de faire en sorte que, même dans nos équipes, nous séparions les lanceurs d'alerte et l'enquête. Car l'agent ensuite mêle les informations et ne sait plus si l'information émane du lanceur d'alerte ou si elle émane de l'enquête. Donc désormais, nous aurons des équipes renforcées en personnel. Une partie s'occupe exclusivement des lanceurs d'alerte. Je le fais et je peux vous dire que je suis très engagé en faveur de tous les messages qui me parviennent quotidiennement. Ma responsabilité est de répondre immédiatement lorsque vous attendez quelque chose dont vous avez peur. Chaque minute compte et chaque minute paraît durer une journée entière.

Au sujet de l'assistance juridique extérieure. Si quelqu'un apprend qu'il y a un lanceur d'alerte et que nous aidons ce lanceur d'alerte, nous ne sommes pas les forces de police. Nous ne pouvons pas offrir une protection physique. Mais grâce à mon expérience et grâce à mon réseau mondial, nous sommes en mesure d'ouvrir les portes aux forces de police. Et ceci, en conformité avec l'accord passé avec le lanceur d'alerte. Rien ne se fait sans l'accord du lanceur d'alerte. Je ne révélerais jamais l'identité d'un lanceur d'alerte sans le lui demander. S'il dit « oui, très bien », même là, probablement que je recommanderais de voir si c'est une bonne idée ou non. En fait, nous avons avec le lanceur d'alerte des relations très étroites. Pour les récompenses, nous avons là une assistance substantielle. Pour recruter des lanceurs d'alerte, dans la plupart des cas, vous procédez à des interviews. Ce sont sans doute parfois les athlètes qui auraient été pris, vous lancer alors des négociations pour savoir ce qu'ils savent du système. À un moment donné, vous pouvez dire « je peux vous offrir une assistance substantielle, mais il me faut davantage d'informations de votre part ».

L'aide financière. En cas de frais ou de perte, en effet, nous ne pouvons pas nous attendre à ce qu'il ou elle fasse un voyage sans être remboursé. Et dans des cas extrêmement bons, nous pouvons envisager une récompense financière également. Pour ce qui est de la responsabilité du lanceur d'alerte, tout comme l'informateur, il nous faut insister sur le fait que nous ne pouvons pas permettre aux lanceurs d'alerte de se rendre coupables de transgression. Ceci serait contraire à nos règles. Ou demander des mesures pour les relier à l'enquête, ce qui revient à dire que s'il fait quelque chose, il faut que cela soit approuvé par notre équipe.

Et nous avons évidemment l'élément de confidentialité. Comment il ou elle peut entrer en contact avec nous. Bien entendu, nous avons tous les canaux de l'AMA, notamment un compte de courrier électronique, auquel vous pouvez adresser vos problèmes. Nous avons également établi un système de lanceurs d'alerte encodé et sûr, qui permet de communiquer avec nous quand nous ne sommes pas en mesure de déterminer qui est l'auteur de l'alerte. Il s'agit de faire en sorte que cette personne le fasse de son propre chef. Mais si nous voulons collaborer, il faut que nous nous rencontrions. Nous pourrions faire une entrevue par Skype ou nous rencontrer physiquement. Ceci est l'information donnée à l'informateur qui souhaite devenir lanceur d'alerte. Pour vous montrer comment nous stockons cette information. Les lanceurs d'alerte ne sont pas dans le système, vous ne trouverez jamais l'identité de mes lanceurs d'alerte. Nous avons un compartiment sécurisé que je conserverai dans mon coffre fort, et seul Olivier Niggli, en sa qualité de directeur général, peut y accéder s'il veut savoir ce qu'il en est. Ainsi, nous pouvons rédiger des rapports. Voilà donc ce que nous pouvons donner dans le cadre du rapport officiel. Donc ce compartiment est sécurisé, également. Il va falloir déterminer quelles sont les raisons de cette divulgation. Nous voulons savoir si la vie de l'informateur est en danger, si la situation est grave. Tout dépend de la stratégie. Il nous faut d'autres renseignements. Dans la règle, le premier rapport ne couvre pas tous les éléments dont nous avons besoin pour une enquête. En revanche, dès que possible, nous évaluerons si un statut de lanceur d'alerte peut être accordé. Donc nous signons un accord avec lui, et ce dernier saura exactement ce sur quoi il peut s'appuyer. Nous devons également nous rencontrer, je crois que cela est important de part et d'autre. Par ailleurs, le contrat est également contraignant pour le lanceur d'alerte. Si le lanceur d'alerte devient public, nous ne sommes plus obligés de nous en

tenir aux clauses du contrat. Nous passerions pour des imbéciles, car si nous travaillons pour l'AMA, nous ne pouvons pas parler des accords confidentiels.

Nous avons pas mal d'expérience en matière de contrats. Si quelque chose va de travers, je sais ce à quoi je peux m'attendre. Enfin, ceci est important. Nous sommes responsables des lanceurs d'alerte, mais pas seulement. En effet, les lanceurs d'alerte ne sont pas toujours bons. En tant que policier, un premier élément d'éthique, c'est qu'il est innocent à moins que sa culpabilité soit démontrée. En effet, ce qu'il nous faut, c'est un processus permettant d'éclaircir la question à savoir si l'information fournie est conforme à la vérité, sérieuse et qu'elle aide de détecter les tricheurs. Je considère mon rôle comme étant un rôle de protecteur des athlètes innocents, susceptibles d'être ciblés par de mauvais lanceurs d'alerte. Enfin, nous avons eu une discussion nourrie à l'occasion de ce processus, pour voir comment partager ces renseignements avec les ONAD. Je m'abstiendrai de divulguer l'identité des lanceurs d'alerte sans l'autorisation du lanceur d'alerte lui-même. Ce n'est que lorsque le lanceur d'alerte me dit : « d'accord, je suis prêt à travailler avec l'USADA », par exemple, oui. Dans le cas contraire, non, aucune possibilité. Mais nous pouvons partager les renseignements. Et pendant l'ensemble de la procédure, je serai votre partenaire dans votre enquête. Étant donné que je représente le lanceur d'alerte, je tiens à m'assurer que rien ne va de travers en ce qui concerne l'identité de ce lanceur d'alerte. Je représente le lanceur d'alerte dans tous les cas. Nous pouvons travailler ensemble, mais je serai la personne qui collaborera avec vous à cet égard. Au bout du compte, nous pouvons, avec tous nos partenaires, partager ces informations. Mais l'identité du lanceur d'alerte ne sera pas divulguée sans son autorisation expresse. Ceci étant dit, je suis prêt à répondre aux questions que vous pourriez me poser à l'issue de ma présentation.

LE PRÉSIDENT : De nombreuses personnes pensent que la politique des lanceurs d'alerte est tout à fait simple et directe, mais il y a pas mal de problèmes qui se posent.

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL : Si vous avez des commentaires ou des questions à poser, l'idée est de recommander l'approbation de cette politique de lanceurs d'alerte demain, lors de la réunion du Conseil de fondation.

M. MOSES : Merci d'avoir développé ce protocole extrêmement rigoureux. Cela me paraît très important. Personnellement, j'ai été gêné, puisque les seuls sanctionnés ont été les athlètes qui ont été en mesure de fournir des preuves à l'AMA. Nous avons eu plusieurs conversations aux États-Unis pour recueillir leurs témoignages de façon à savoir ce qui se passe. Ce protocole me paraît important et montre bien que c'est un pas que l'AMA doit franchir et renforcer. Et je suis ravi que nous ayons quelqu'un qui propose une stratégie et un protocole qui correspond aux meilleures pratiques. Avec votre permission, Sir Craig, la commission de l'éducation fera tout son possible de façon à ce que ces politiques et procédures soient mises à la disposition des athlètes du monde entier. Cela me paraît important, étant donné que les athlètes doivent savoir que cette politique et cette procédure seront mises en place. Ce sera là quelque chose sur quoi les athlètes pourront s'appuyer.

MME. SCOTT : Je voudrais simplement féliciter Messieurs Sieveking et Younger pour ce rapport. Beaucoup d'importance a été accordée au développement de ce document. C'est ce qu'ont demandé les athlètes, et l'AMA a répondu de façon extrêmement bonne. Au nom des athlètes, je tiens à vous féliciter pour cet effort.

M. ESTANGUET : Merci beaucoup Messieurs Sieveking et Younger pour cette excellente présentation. Nous avons beaucoup d'attente de la part des athlètes qui se trouvent satisfaites. Voilà un excellent pas en avant. Mes félicitations à l'ensemble de l'équipe. J'aurais quelques commentaires à faire, mais vous avez déjà parlé de la sécurité. De toute évidence, nous devons pouvoir travailler dans une ambiance de sécurité de l'information, de sécurité du lanceur d'alerte ou de l'athlète qui divulgue ces informations. Ceci est lié aux communications. Comment allons-nous présenter ce programme à la communauté des athlètes, de façon à les encourager à faire partie du processus? Je ne suis pas préoccupé, mais je crois que nous devons être attentifs et prudents, de façon à mettre sur pied une stratégie forte, nous permettant de communiquer de façon positive ce programme. Cela m'amène à mon dernier commentaire en ce qui concerne le nom du programme. Même si je comprends bien l'importance des lanceurs d'alerte dans ce système, je pense que pour les athlètes, il serait difficile de devenir lanceur d'alerte. Ce terme fait peur, chaque fois que vous voyez ce terme. Je me demande s'il ne faudrait pas trouver autre

chose et changer le nom. Je pense que nous devrions avoir davantage d'athlètes prêts à s'engager, à partager les informations dont ils disposent. Certains deviendront sans doute lanceurs d'alerte. Mais pour solliciter la participation des athlètes, je me demande s'il ne faudrait pas trouver un autre nom, un autre titre ou un autre processus permettant de présenter cette excellente stratégie. La partie lanceurs d'alerte devrait être tout à fait confidentielle et, comme le dit Edwin, c'est un mélange entre éducation et communication. Ce programme est beaucoup plus important. Si nous voulons engager davantage d'athlètes, il faut faire en sorte que ce programme soit plus visible, accessible et progressif, de façon à ce que les athlètes soient fiers de faire partie de ce processus, en partageant même quelques petites informations. Parfois, vous pensez que c'est une petite information, mais pour vous, cette information est peut-être très importante, puisqu'elle confirmera probablement des informations émanant d'autres parties. Voilà mon principal commentaire. Est-ce que le nom est bien choisi? Nous en avons discuté voici deux semaines. Le comité des sportifs pense qu'il serait peut-être intéressant de trouver un autre nom.

LE PRÉSIDENT : Vous n'avez pas trouvé LE nouveau nom, mais vous pensez qu'il faut un autre nom.

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL : C'est sûr, on peut trouver un autre terme, « lanceur d'alerte », « whistleblower », ce n'est peut-être pas très bon, « indic » ou « informateur », non plus. Mais pour l'instant, on va garder le terme « politique en faveur des lanceurs d'alerte » pour ne pas semer la confusion. Donc nous allons proposer cette politique au Conseil de fondation, demain. Bien sûr, il y a toute une gamme d'activités qui aura un effet et des implications financières. Vous avez compris, en écoutant le rapport de M. Younger que c'est un tout nouveau domaine de travail, pas quelque chose à faire à travers les activités régulières.

Marche à suivre V – Accréditation des laboratoires

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL : Une autre question qui a été débattue largement lors de la réunion du groupe de réflexion était l'accréditation des laboratoires. Oui, c'est vrai, nous avons eu cette discussion sur l'accréditation des laboratoires. On a vu un certain nombre de cas, récemment, de suspension de laboratoires. Le résultat des débats lors du groupe de réflexion nous a montré que nous devons peut-être repenser le système d'accréditation. Le temps est venu, pour cette réflexion, qu'il y a peut-être d'autres méthodes pour arriver au même résultat. Plusieurs idées différentes ont été proposées. Encore une fois, c'est un sujet très complexe, qui exige une réflexion approfondie. Rappelez-vous, lorsque nous avons fait l'exercice précédent de la révision du code, qui est maintenant le code 2015, nous avons déjà réfléchi à un changement du système. Et nous n'avons rien trouvé d'autre. Peut-être que le temps est venu de dire : « oui, créons un petit groupe de travail, avec des experts en la matière, qui pourraient étudier la possibilité de modèles alternatifs » ou de conclure que le modèle actuel est encore bon. On est encore en phase d'exploration, si on peut dire, mais il est bon de poursuivre la réflexion. Je pense que la meilleure solution serait effectivement de créer un groupe de travail, présidé par la présidente de la commission médicale, recherche et santé. Il faudrait également un avocat indépendant, car il y a un grand contenu juridique dans tout ce processus d'accréditation. Et on pourrait faire appel à des experts, selon les sujets discutés. Je pense que le Comité exécutif pourrait faire ces propositions au Conseil de fondation demain.

MME. FOURNEYRON : Lorsque je ferai mon rapport cet après-midi, je vais également soulever cette question de l'accréditation des laboratoires. Donc, bien sûr, j'appuie cette proposition de créer un groupe de travail qui devrait se pencher sur cette question. C'est une question très importante. Vous avez mon appui total en faveur de ce groupe de travail.

Marche à suivre VI – Gouvernance

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL : Le point suivant, c'est la gouvernance. Si vous passez en revue toutes les propositions faites par les ONAD, le sommet olympique, le groupe de réflexion de l'AMA, on a vraiment beaucoup de matière à examiner.

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL : Nous savons tous que c'est un sujet très important, un sujet qui a été discuté par beaucoup à des niveaux différents. C'est un sujet qui mérite une attention globale. Il faut sortir de ces discussions avec quelque chose de cohérent, et non pas un système disparate qui ne fonctionne pas. Pendant la réunion du groupe de réflexion, on a eu beaucoup

de présentations différentes, avec des points de vue différents. Récemment, d'autres points de vue ont été exprimés. Par exemple, dans les médias, au Sommet olympique, etc. Mais en fin de compte, une vraie étude devrait être menée pour pouvoir trouver des propositions concrètes. Pour l'instant, on a beaucoup de propositions, beaucoup de points de vue, mais on n'a pas une vue globale. Là aussi, il faudrait créer un groupe de travail qui étudie la question et ce qui sort de cette étude avec des recommandations, des propositions ou des scénarios. Il y aura peut-être deux ou trois propositions différentes. On a dit ce matin que ce groupe devrait avoir une mission très spécifique. Mme. Widvey, vous avez fait plusieurs propositions, et je suis sûr que vous allez nous passer ces propositions de façon plus formelle. Alors, la question est de savoir si vous acceptez le principe, et je pense que vous allez dire oui. Et deuxièmement, comment est-ce que nous créons ce groupe? Qui devraient être les membres de ce groupe? Nous souhaitons un groupe assez restreint. Peut-être les gouvernements souhaiteraient voir un groupe un peu plus élargi. Donc, on peut ouvrir la discussion sur cette proposition.

M. MIZUOCHI: Je voudrais remercier l'AMA d'avoir fait le résumé de tous les débats qui ont été menés sur la réforme de l'AMA, et de nous munir d'une feuille de route. À la fin des jeux de Rio, il nous faut nous tourner vers les prochains jeux d'été à Tokyo. En tant que pays hôte de ces jeux, ainsi que pays hôte de la Coupe du monde de rugby 2019, nous allons tout faire pour que ces jeux, ces compétitions, soient intègres. Et pour cela, nous allons appuyer et continuer d'appuyer l'AMA afin d'apprendre ces systèmes antidopage solides et robustes, ainsi que tout système antidopage au Japon. Que faisons-nous au Japon? Un groupe de travail a été créé sous mon autorité. Ce groupe a examiné l'orientation du travail antidopage au Japon en vue des JO en 2020 et de la Coupe du monde de rugby 2019. Le rapport a été rendu public le 8 novembre et ceci devrait accélérer le travail de réformes chez nous, au Japon. Les travaux pour le cadre juridique devront bientôt être lancés. Nous pourrions fournir des renseignements très utiles aux autres signataires de la convention de l'UNESCO. Il semblerait qu'il y ait un consensus entre toutes les parties prenantes en faveur du renforcement de l'autorité de l'AMA, comme condition sine qua non pour toute amélioration. On crée un groupe de travail pour tous ces sujets. Nous pouvons collaborer et trouver des solutions qui sont dans notre intérêt à nous tous. Pour ce qui est du groupe de travail sur la gouvernance, étant donné que l'AMA couvre la planète, les membres ne devraient pas être uniquement deux des gouvernements, mais des représentants des gouvernements des cinq continents. Et comme la représentante de la Norvège l'a dit, le mandat de ce groupe doit être très clair, et devrait contenir des points très spécifiques, définir les responsabilités, les obligations et les devoirs de rapports devant le Comité exécutif. Les gouvernements vont préparer un projet de mandat à proposer au Conseil de fondation demain, ou plus tard. Donc l'AMA doit être la seule organisation qui coordonne et suit les activités de lutte contre le dopage dans le monde. Le Japon va appuyer ces travaux en nommant les experts qui seront membres de ces groupes de travail. Les initiatives prises par la Norvège et le Conseil de l'Europe récemment ont certainement renforcé les relations entre les parties prenantes. Les gouvernements qui représentent l'Asie au Comité exécutif collaborent avec le CIO, l'AMA, les gouvernements et les ONAD pour faire des progrès, de manière très concrète. C'est-à-dire avoir un système antidopage extrêmement efficace et solide au plan monétaire.

LE PRÉSIDENT: Merci, Monsieur le Ministre, c'était très clair.

LE PROFESSEUR ERDENER: La bonne gouvernance doit être un élément essentiel de toute organisation sportive et de toute organisation de tout type. Donc, nous soutenons l'idée de la création de ce groupe de travail. M. Ricci Bitti a beaucoup d'expérience en la matière, dans le Mouvement olympique. Donc je propose qu'on le nomme aussi membre de ce groupe de travail.

MME. WIDVEY: J'essayais d'expliquer au début de la réunion quelle était notre position. Et je voudrais simplement remercier notre collègue du Japon de son appui. Et nous pouvons vous présenter les propositions à soumettre au Conseil de fondation, demain, en ce qui concerne surtout le mandat de ce groupe de travail.

LE PRÉSIDENT: M. Ricci Bitti, je présume vous saviez qu'on allait vous nommer volontaire.

M. RICCI BITTI: Non, je ne le savais pas, je suis aussi surpris que vous. Mais c'est un sujet très important, et je suis très heureux de voir que les gouvernements et le mouvement sportif souhaitent aborder cette question. Je connais bien la gouvernance dans le monde des affaires et dans le monde du sport. Hier, par exemple, nous avons publié le deuxième rapport concernant

nos efforts visant à renforcer la gouvernance de notre fédération internationale. Je ne veux pas me taper sur l'épaule et dire : « qu'est-ce qu'on est bien! », mais je peux vous dire que j'ai participé à beaucoup de réunions, et c'est la première fois que je vois la mise en vigueur de ces efforts. Alors, je vous invite à voir ces cinq principes, avec les dix indicateurs pour chaque principe, que nous avons adoptés à la fédération du tennis. Je ne sais pas si je peux accepter la proposition de mon ami et collègue. Je suis très heureux de pouvoir contribuer chaque fois qu'on me le demande. Mais il faut vraiment tenir compte de ce dont a besoin le mouvement sportif.

MME. WIDVEY: Est-ce que vous voulez que nous fassions des propositions de membres possibles pour ce groupe, à présenter au Conseil de fondation demain? Pour que le groupe puisse être lancé tout de suite?

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL: Oui, vous pouvez le faire sans problème. Mais d'abord, mettons-nous d'accord sur la composition du groupe. De ce que le ministre du Japon a dit, il me semble que les gouvernements souhaitent avoir des représentants de chaque continent. Donc cinq représentants gouvernementaux. Et pour avoir égalité entre le sport et le gouvernement, il faudrait également cinq représentants pour les cinq continents venant du monde sportif. Donc l'un d'eux, pour l'Europe, serait Francesco. On a dit qu'on voulait un vrai débat. Le Sommet des ONAD a également fait des recommandations. Donc deux représentants des ONAD, deux athlètes, pour garder une égalité. Ensuite, deux ou trois experts en matière de gouvernance, mais qui viennent d'un autre monde que le nôtre. Et je propose de choisir l'un de ces experts pour présider le groupe de travail. Donc cinq sports, deux ONAD, deux athlètes et trois experts; et l'un des trois experts serait le président ou la présidente. Si on est d'accord avec cette composition, le plus rapidement on peut avoir des noms, le mieux ce sera. On pourrait vous donner quelques semaines pour trouver les noms pour qu'on puisse se mettre au travail rapidement. L'AMA paierait les frais des athlètes et des experts, mais les autres parties prenantes devraient assumer leur propre budget pour le fonctionnement de ce groupe de travail.

M. RICCI BITTI: On ne peut pas nommer les membres nous-mêmes aujourd'hui ni demain. Il faudrait rentrer chez nous et trouver des noms. Et je ne le dis pas parce que je ne veux pas accepter la très aimable nomination du Professeur Erdener, mais je crois qu'il faut quand même prendre un temps de consultation.

LE PRÉSIDENT: Oui, je crois que c'est mieux de se donner un temps de réflexion plutôt que de trouver des noms ce soir. Alors la date-butoir sera le 15 décembre avant que tout le monde parte en vacances.

MME. WIDVEY: L'expert ne doit pas être membre du groupe de travail. L'expert va simplement faire des présentations. Et je ne sais pas s'il faut autant de membres représentant les sports que de membres représentant des gouvernements. Tous ne devraient pas être là. Est-ce que le mouvement sportif insiste pour qu'il y ait cinq membres représentant les sports? Ce serait mieux que le groupe ne soit pas trop grand. De toute façon, c'est le Conseil de fondation qui va prendre la décision ultime.

M. RICCI BITTI: Non, je pense qu'il faut une égalité entre le sport et les gouvernements, en termes de nombre de membres. Mais on peut réduire le nombre total.

M. MOSES: Quelle serait la composition?

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL: On avait dit un maximum de cinq représentants des gouvernements et des sports, deux des ONAD, deux athlètes et trois experts. Et l'un des trois experts se verrait confier la présidence pour que la présidence soit confiée à quelqu'un qui n'est pas de notre monde. Et comme Mme. Widvey vient de le dire, on va faire des propositions et le groupe recevra un mandat.

LE PRÉSIDENT: Merci, c'est un très bon pas en avant.

Marche à suivre VII – Législation de l'UNESCO

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL: Le groupe de réflexion de l'AMA a bien sûr parlé de ce sujet. Comment l'UNESCO peut s'engager davantage afin que ses membres créent la législation au niveau national. La législation ou un cadre. Alors, on a envisagé la possibilité d'une législation type, que les états pourraient utiliser pour établir leur propre législation. Il y a quelques années, l'UNESCO avait un projet qui n'a jamais été finalisé. C'est-à-dire justement de créer cette

législation type. C'était très difficile parce qu'il y a une telle diversité entre les législations des pays. C'était impossible de trouver une taille unique en termes de législation. C'était peut-être plutôt une question de développer les meilleures pratiques et, sur cette base-là, de faire des recommandations pour une législation dans tous les pays. Mais nous sommes à votre écoute, le Comité exécutif, pour voir ce qui peut être proposé.

LE PRÉSIDENT: Oui, en fait, c'est une demande qui existe déjà depuis longtemps.

M. RICCI BITTI: Je répète ce que j'ai déjà dit une centaine de fois lors de réunions du Comité exécutif. C'est vraiment une question cardinale. Lorsque j'ai écouté le rapport de M. Bouchard en ce qui concerne la conformité, on n'a aucun moyen de forcer la conformité sans législation appropriée. Je l'ai dit à ceux qui n'étaient pas là quand l'AMA a été créée. La philosophie était d'avoir un système qui est imposé depuis la pointe. Mais pour ce qui est des trucages de match, les manipulations des compétitions, on n'a pas la possibilité d'imposer cela depuis la pointe. Et c'est pour cela que nous n'avons pas pu faire de progrès. Si la conformité doit être réelle et efficace, on va se ridiculiser, si on essaie d'imposer un tel système, sans législation qui l'appuie. C'est pour cela que l'UNESCO devrait être un peu plus efficace, qu'elle doit mieux coopérer. Je ne suis pas un expert en matière d'organisation intergouvernementale, comme mes amis de l'autre côté de la table. Mais c'est avec une législation qu'on va pouvoir faire des progrès.

MME. WIDVEY: Nous ne sommes pas en faveur de l'élaboration d'une législation type par l'UNESCO. Nous proposons plutôt un mécanisme d'échange d'informations sur les bonnes pratiques législatives. Nous pensons que l'UNESCO devrait avoir plus d'aide, lorsqu'il s'agit de développer un programme de suivi plus robuste, un programme de suivi des signataires. Bien sûr, on peut avoir des discussions avec l'UNESCO, mais je ne pense pas que le résultat d'une telle discussion serait l'élaboration d'une législation type par l'UNESCO.

M. DIAZ: J'ai été vice-président de la Conférence des parties pendant deux ans à l'UNESCO, et je pense qu'il sera impossible de trouver une législation type qui serait acceptable pour tous les pays.

M. RICCI BITTI: Je ne parle même pas d'une législation-type, je pense simplement que chaque pays devrait avoir une législation qui soit en conformité avec le Code, Monsieur le Président.

LE PRÉSIDENT: La question était de savoir si on veut faire quelque chose avec l'UNESCO, mais il semblerait que non. Alors, il faudrait tenir compte de cette conclusion et trouver une autre solution. Il doit y avoir un modèle, une législation type quelque part, que les gouvernements peuvent utiliser. Si l'UNESCO n'arrive pas à le faire pour nous, peut-être faudrait-il le produire nous-mêmes, ou trouver quelqu'un qui le fasse pour nous. M. Godkin, vous êtes l'expert dans ce domaine.

M. GODKIN: Non, nous sommes en faveur de ces propositions faites par la représentante de la Norvège. C'est très difficile, vu les souverainetés et les responsabilités nationales. Mais on a déjà beaucoup de matériel qui va nous aider à faire des progrès. Pour revenir à une autre question soulevée par M. Ricci Bitti, toutes les parties prenantes et les signataires de la Convention s'engagent aussi à respecter le Code. C'est quelque chose qu'il faudrait souligner, il faudrait le marteler.

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL: C'est difficile d'être très spécifique, mais j'ai une question pour les gouvernements. Le principe du Code est également repris par la Convention de l'UNESCO. Alors, si les gouvernements représentés à l'AMA pouvaient dire : « oui, les principes qui sont énoncés dans le Code et repris dans la Convention de l'UNESCO devraient être mis en vigueur », surtout par les gouvernements qui n'ont pas encore adopté une législation en la matière.

LE PRÉSIDENT: Oui, cela me semble être une démarche très pratique. Êtes-vous d'accord que l'on demande l'aide de nos partenaires gouvernementaux?

Marche à suivre VIII – Financement

LE PRÉSIDENT: J'aime beaucoup la proposition des ONAD, qui dit que l'AMA devrait disposer de plus d'argent. Comment le faire? On ne sait pas quelles sont leurs propositions. Bien sûr, c'est une question à poser à notre Comité des finances. Comment pouvons-nous lever plus de finances, plus d'argent?

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL: Je crois que c'était le comité de réflexion et le Comité exécutif qui ont dit au mois de septembre qu'il faut partir de zéro, lorsque nous établissons le prochain budget. Donc, il faut simplement fixer les priorités et étoffer le budget de façon appropriée. Et non pas parler d'augmentation graduelle. Je crois qu'on peut reprendre cette question lorsque nous aurons conclu et établi la liste des choses que nous voulons faire. Là, on pourra dire, voilà le budget qu'il faut si on veut mettre en vigueur toutes ces activités. Si vous êtes d'accord avec cette démarche.

M. RICCI BITTI: Oui, c'est bien d'avoir un budget. Mais le Comité des finances n'a pas pu inclure tous les aspects. Ce que je présenterai sera en quelque sorte une réponse modeste à propos de ces exigences. Le Mouvement olympique est prêt à augmenter le budget. Mais la base a déjà été faite, c'est-à-dire qu'on a déjà inclus dans le budget un certain nombre de priorités dans les activités. Si vous voulez, c'est dans le pipeline.

Marche à suivre IX – Sécurité

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL: Le Sommet olympique a fait une demande concernant la sécurité informatique. Vous avez la réponse, pour ce qui est de la politique des lanceurs d'alerte. Mais pour le système ADAMS, c'est aussi un élément absolument essentiel dans la démarche future. Mais il faudra voir ce que cela va coûter. En fait, il n'y a pas une décision à prendre, mis à part le fait que la proposition du Sommet olympique est incluse complètement et que c'est également une priorité pour nous.

Marche à suivre X – Calendrier de la Conférence mondiale

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL: Il y a eu plusieurs discussions qui concernent cette conférence mondiale. Au début, nous avons lancé un appel d'offres pour 2020, qui correspond au cycle habituel de ces conférences mondiales. Nous avons reçu des propositions du Sommet olympique pour tenir une telle conférence en 2017. Nous sommes d'avis qu'une conférence mondiale est utile dans la mesure où elle porte sur l'aboutissement d'un processus de consultation conduisant à des réformes susceptibles d'être acceptées et appuyées par tous. La façon logique de voir les choses serait donc de suivre les travaux dans lesquels nous nous sommes engagés, y compris un travail important en matière de gouvernance et d'autres sujets dont nous allons discuter aujourd'hui. Parce que lorsque ce travail sera terminé, cela pourra aboutir à une conférence mondiale. Le résultat de notre travail peut impliquer des modifications du Code. Et ces modifications impliquent des consultations de la part de toutes les parties. Jusqu'ici, les modifications du Code ont été le fruit d'un bon processus de consultation. Ce processus devrait se matérialiser au niveau d'une conférence mondiale. Donc pour être réaliste, nous estimons qu'une conférence mondiale en 2017 ne serait pas réaliste, eu égard au volume de travail et de consultations qu'il reste à faire. À ce stade, ce serait plutôt au début de 2018. Mais nous sommes prêts à en discuter. En mai, nous aurons une meilleure vision des consultations nécessaires et des changements probables. Sur le plan pratique, nous devons décider de quelque chose, tôt ou tard. Il va falloir trouver une ville hôte et nous ne pouvons pas attendre trop longtemps.

LE PRÉSIDENT : Je suis au courant de deux villes hôtes potentielles.

MME. WIDVEY : Selon ce que je vois, il n'y a pas eu trop d'informations qui nous indiquent qu'il faut que cette conférence ait lieu tôt. Je crois qu'une bonne idée serait d'avoir cette conférence mondiale en 2019. À la suite des travaux de ce groupe de travail, les résultats pourraient consister à dire qu'il nous faudrait amender le Code. Il nous faut le temps, également, pour pouvoir le faire. Je pense donc que nous devrions nous en tenir à l'année 2019, comme convenu précédemment.

LE PRÉSIDENT : Une remarque de la part des gouvernements européens. S'il y a des amendements importants apportés au Code, il faudra donner le temps aux gouvernements pour procéder aux consultations nécessaires. Alors d'un côté, il y a ceux qui disent qu'il faudrait tenir cette conférence aussi rapidement que possible, plus tôt que plus tard, et dans le même souffle, on dit qu'il y a tellement à faire qu'il vaudrait mieux tenir cette conférence aussi tard que possible. Bon, il faudrait prendre note des options en présence. 2017, ce serait difficile, car il nous reste beaucoup de travail à faire. Mais 2018 pourrait être une possibilité. Est-ce que nous pouvons nous en tenir là? En notant les possibilités de 2019, comme résultat potentiel. Nous pourrions peut-être décider l'an prochain, lorsque nous saurons où nous en sommes.

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL : Plus tard dans la journée, nous avons dit qu'afin d'éviter d'attendre trop longtemps pour la conformité, nous travaillerions sur une norme susceptible d'être approuvée. Même si la conférence a lieu en 2019, cela ne veut pas dire que nous n'allons rien faire d'ici là. En effet, il y a pas mal de choses qui doivent être mises en œuvre avant la conférence.

M. GODKIN : Nous avons des problèmes de fond à examiner. Il ne s'agit pas d'une approche réactive. Jusqu'au moment où L'AMA aura déterminé les points réglés, l'AMA devrait s'en tenir au programme initial.

LE PRÉSIDENT : Êtes-vous d'accord quant à la nécessité de questions de fond, ce qui nous offre une certaine souplesse en matière de dates? Nous pouvons nous en tenir à 2019, à moins d'avoir une bonne raison pour avancer cette date.

Merci beaucoup, voilà une excellente matinée. Je crois que nous avons couvert beaucoup de terrain. Nous devons refaire la même chose demain, au niveau du Conseil de fondation. Mais ces discussions générales, les compromis et les décisions prises ne manqueront pas d'être utiles, lors de la séance de demain. Merci beaucoup de vos contributions. Merci M. Niggli, je pense que votre document sur la marche à suivre est un excellent document, qui nous permet de prendre un grand nombre de décisions.

DÉCISION

Les recommandations sur la voie à suivre sont approuvées.

6. Sportifs

6.1 Rapport de la présidente du comité des sportifs de l'AMA

MME. SCOTT : Depuis la dernière réunion de l'exécutif, nous avons tenu une réunion au mois de mars dernier. Nous allons nous revoir, d'ailleurs, en décembre. La communauté des athlètes s'est engagée. Nous avons communiqué sur la publication du Rapport McLaren, et nous nous sommes demandé quelle était la position de l'AMA. Nous avons été contactés par un grand nombre d'athlètes. Nous continuons d'être en communication avec les athlètes du monde entier. En tant que voix des athlètes intègres, nous sommes intéressés par les résultats du Rapport McLaren. Et je vais vous donner la liste des activités auxquelles la Commission des athlètes s'est livrée. En effet, ces activités ont été assez nombreuses. Les athlètes ont été consultés de façon régulière sur pas mal d'éléments et d'activités de l'AMA, sur la politique des lanceurs d'alerte, le groupe de réflexion, l'équipe de Rio, la sensibilisation et les efforts de collecte de fonds. La Commission des athlètes reste active et engagée, et elle défend la voix des athlètes intègres. Nous nous réunirons de nouveau au Japon au mois de décembre.

LE PRÉSIDENT : Avez-vous des questions? Très bien, merci, j'espère que vous aimerez le Japon. Il fera sans doute plus chaud qu'à Glasgow.

DÉCISION

Il est pris note du compte rendu de la présidente du comité des sportifs.

7. Finance

– 7.1 Rapport du président du comité finance et administration

M. RICCI BITTI : Comme je l'ai dit tout à l'heure, j'ai déjà présenté mon rapport au mois de septembre sur les finances donc, de ce fait, je vais uniquement cibler les recommandations que nous présenterons demain, au Conseil de fondation, en vue d'une approbation formelle. Le point 7.1. J'ai déjà fait un rapport quant à la réunion de la Commission des finances et de l'administration, tenue à Lausanne en juillet dernier. Nous nous sommes occupés de l'agenda que je passe en revue.

DÉCISION

Il est pris note du rapport du président du comité finance et administration.

– 7.2 Contributions des gouvernements et du CIO

M. RICCI BITTI : Au 18 octobre, nous sommes-en deçà, avec 96.75% de la somme reçue au lieu de 97%. Nous avons quelques points négatifs, notamment de la part de mon pays. Mais je vais m'en occuper prochainement, étant donné qu'ils ont payé, non pas l'entièreté de la somme, mais 85% ou 90%. J'en ignore les raisons. Tout d'abord, nous ne sommes pas riches en Italie, mais nous ne sommes pas rendus au point de ne pas pouvoir payer les 10% restants. Quant aux autres pays, le Venezuela, la Grèce, le Brunei, le Pérou, nous comptons recevoir de leur part un million supplémentaire avant la fin de l'année en cours. Nous avons reçu des contributions supplémentaires de l'ordre de 291,000 dollars grâce au Japon, au Koweït, à l'Australie et à la ville de Lausanne pour leur contribution au Symposium. Qui plus est, il est important de relever que 2016 est la première année où nous avons décliné une contribution de la Russie. C'est sans doute une bonne mesure, à la suite de ce qui est survenu après. Mais cet argent manque dans nos caisses.

DÉCISION

Il est pris note du compte rendu sur les contributions des gouvernements et du CIO.

– 7.3 Fonds d'enquêtes spéciales

M. RICCI BITTI : Je passe au 7.3. Il est question du fonds d'enquête spécial. Nous avons reçu 445,000 dollars et 50,000 dollars restent à être versés. Donc nous aurons un demi-million. Le CIO, là je suis confiant, j'en ai discuté personnellement avec le président il y a une semaine. Je suis certain qu'il s'agit d'une époque difficile en raison du Rapport McLaren. Toutes les conditions sont prêtes. Je crois que nous pourrions compter sur le versement de cette somme dans un très proche avenir. Ce versement est pratiquement accordé sous réserve de quelques conclusions de cette longue affaire. Le CIO demande à l'AMA de faire de son mieux.

Je mentionnerai également dans ce même contexte que, de l'autre côté, nous avons demandé à l'AMA de réintégrer – et je crois qu'il nous faut accepter 80,000 dollars pour l'unité SportAccord, une petite unité indépendante qui pourrait marquer le départ de quelque chose de plus grand. Ils font un excellent travail auprès des fédérations internationales non olympiques. Il s'agit là d'une excellente activité. Je demanderais donc à l'AMA de faire le sacrifice nécessaire et de verser ces 80,000 dollars pour permettre d'aller au bout des activités de l'année en cours. Si vous êtes d'accord, nous allons adapter le budget. M. Niggli m'a déjà donné le feu vert, mais je tenais à en informer le Comité exécutif. Pour ce qui est des fonds spéciaux, je voudrais rappeler que les sommes perçues pour les fonds de recherche à l'AMA sont de 11,678,000 dollars, dont un million a été affecté à la recherche sur les sciences sociales. Une partie du solde a déjà été dépensée pendant l'année en cours.

DÉCISION

Il est pris note du compte rendu sur le Fonds d'enquêtes spéciales.

– 7.4 Comptes trimestriels 2016 (troisième trimestre)

M. RICCI BITTI : Le bilan a été arrêté en septembre 2016. La situation est maîtrisée. Comme vous pouvez le voir dans le budget révisé, que nous avons déjà présenté il y a quelque temps, je vous propose de passer à la principale page de ce rapport, où vous trouverez ce que je suis en train de commenter. Le bilan est comme d'habitude, positif, de l'ordre de six millions de dollars. Mais il faut tenir compte du fait que nous recevons cet argent dans le premier semestre et que nous devons dépenser cet argent dès maintenant, jusqu'à la fin de l'année. Et nous espérons que nous serons en mesure de contrôler la situation. Le budget révisé accuse une perte de 144,000 dollars. Nous nous situons sur cette plage. Car si vous prenez les 6 millions disponibles, et que nous allons recevoir 800,000 ou 900,000 dollars de la part des membres, donc pour un total de sept millions sur trois mois, cela devrait suffire pour nous mener à la fin de l'année. Je tiendrais également à mentionner les écarts importants. Je vous demanderais d'être attentifs au point juridique qui couvre toutes les dépenses d'enquêtes. Les frais s'élèvent à trois millions de dollars. Nous avons dépensé 91% du budget, nous risquons de dépasser les

100% d'ici la fin de l'année. Voilà un point auquel il va falloir faire face. Comme deuxième point critique, nous avons la dépréciation du Central Counterparty Clearing. Nous en sommes à 84 % au 30 septembre. Ceci est dû à l'amortissement des actifs d'ADAMS, qui se trouvent en période de transition entre l'ancien ADAMS et le nouveau système ADAMS. Il nous a fallu amortir une partie importante de l'ancien ADAMS. Voilà donc les deux rubriques dont je tenais à vous informer. Il s'agit de points critiques. Afin d'arriver au bout de l'année conformément au budget, j'espère que nous pourrions nous en tenir au budget établi, à savoir 144,000 dollars.

DÉCISION

Il est pris note des comptes trimestriels 2016 (troisième trimestre).

– 7.5 Projet de budget 2017

M. RICCI BITTI : Je passe au projet de budget pour 2017. Si vous n'avez pas de questions sur le mois de septembre, je passe au projet de budget. La Commission des finances a envisagé trois options : 0%, 3% et 5%. Je peux déjà vous informer que la seule formule viable pour l'année 2017 est l'option de 5%. Cinq pour cent, y compris la réintégration des frais de voyage. Sans parler de l'avenir pour 2017, en nous en tenant à nos activités actuelles. Nous vivons une année de Jeux olympiques d'hiver en 2018. J'ai déjà parlé de la réinsertion des frais de voyage. La création d'un département des renseignements qui ne travaille pas à plein régime, mais qui a un budget de départ, pour la science et la recherche. Et la réintégration du soutien à l'unité de sport, pour ne mentionner que les plus importants. L'augmentation de la conformité et de la surveillance. Les présentations de ce matin, je pense, ont donné un tableau clair de ce que nous faisons, et ce, mieux que par le passé. L'augmentation des frais des autres symposiums signifie une participation accrue, un nombre accru de personnes invitées. Cette réunion marche de mieux en mieux, année après année, et est de plus en plus utile pour soutenir les activités de l'AMA. Nous avons affaire à des parties prenantes pratiques et non pas politiques. Ce sont les gens qui travaillent sur le terrain. Donc nous ne devrions pas avoir peur d'en inviter davantage, d'en impliquer davantage. On a eu un autre symposium auquel nous tenons. Et enfin, j'insiste, étant donné que c'est un fardeau important, il s'agit du développement continu d'ADAMS. ADAMS était un élément-clé de nos activités, puisqu'il permet, comme cela a été dit à maintes reprises, de protéger les athlètes intègres. Pour toutes ces activités plus ou moins supplémentaires, la Commission des finances, ainsi que ce Comité exécutif, avait accepté notre recommandation au mois de septembre, qui est d'autoriser l'augmentation de 5%. Cette augmentation est la seule façon d'avoir une année 2017 équilibrée, de façon à ne pas réduire nos réserves de plus de 500,000 dollars. Si vous prenez l'annexe 2, au point 7.5, vous verrez en bas de page que c'est là la seule colonne qui nous permet de respecter les règles de 500 000 \$ de fonds de réserve. Voilà donc notre recommandation très ferme. Je suis bien sûr prêt à répondre à vos questions, pour autant que vous en ayez. Mais je crois que la situation est claire. L'AMA doit franchir ce premier pas, et ce n'est peut-être pas le dernier. Sur le plan du financement, je voudrais encore mentionner un point, qui a trait à l'organisation que j'ai l'honneur de présider. Lors du dernier forum des fédérations internationales (FI), nous avons présenté un projet portant sur les investissements des FI. À notre grande surprise, sans tenir compte des dépenses administratives indirectes, nous avons constaté que les FI d'été dépensent une somme équivalente au budget de l'AMA. En d'autres termes, le budget de l'AMA ne nous permet pas de tout faire. Ceci étant dit, nous sommes très stricts. Il nous faut être un peu plus généreux, si nous voulons véritablement mettre en œuvre ce qui nous a été présenté ce matin. Donc la Commission des finances et le Comité exécutif recommandent d'adopter ces 5%, qui seront présentés pour approbation lors de la séance du Conseil de fondation.

MME. WIDVEY: Merci beaucoup M. Ricci Bitti pour la présentation de ces excellentes informations. Ces informations sont fort intéressantes lorsqu'il s'agit des enquêtes spéciales. Et j'ai bien compris, lorsque vous avez dit que le mouvement des sports ne couvrira pas ces dépenses?

M. RICCI BITTI : Je dis l'inverse : l'AMA a reçu une lettre, va recevoir une lettre par laquelle le CIO recommande quelques conditions. Mais je suis certain que ces sommes correspondantes seront versées à 100%. Actuellement, le CIO est très sensible sur une chose pour laquelle il faut

parvenir à une conclusion. Je parle de l'Enquête de McLaren et de la coopération locale pour ce rapport. Mais sur le plan pratique, je peux vous garantir que ces fonds seront bien versés.

LE PROFESSEUR ERDENER: J'ai dit la même chose ce matin.

MME. WIDVEY: Étant donné que parfois nous parlons de l'argent que nous dépensons pour combattre le dopage, j'ai été très intéressé d'apprendre combien d'argent l'AMA dépense par rapport à une fédération internationale, par exemple. Ceci étant posé, nous savons également que les autorités dans le monde dépensent beaucoup d'argent. Je voudrais saisir cette occasion pour jeter de la lumière sur ces facteurs. En effet, nous dépensons en fait beaucoup d'argent à cet effet. Pour vous donner un exemple, en 2014, 70 millions d'euros ont été payés par 36 pays d'Europe. Cet argent a été adressé directement au programme antidopage d'Europe et nous savons que les gouvernements d'Europe versent 50% du financement de l'AMA. Ce qui revient à dire que les gouvernements paieraient quelque 140 millions d'euros, voire davantage. C'est pour couvrir les frais, les entités scientifiques et les pouvoirs publics. Ce que nous nous proposons de faire, c'est de voir exactement combien nous dépensons. Car nous avons toujours une discussion qui vise à savoir combien d'argent nous utilisons effectivement pour combattre le dopage. Cet argent, c'est beaucoup plus que le seul argent qui passe par l'AMA. Je ne vais pas répéter ici ce que j'ai dit au nom de l'Europe. Nous avons eu plusieurs discussions sur les frais de voyage afin de déterminer s'il faut les réintégrer. Vous connaissez notre position. Nous savons tous que, à l'avenir, nous devons cibler les objectifs. Nous aurons besoin de davantage d'argent si nous voulons nous occuper de toutes les solutions potentielles. Nous l'avons dit aujourd'hui et nous le répéterons également demain.

M. RICCI BITTI : Je voudrais répondre à deux ou trois points. Tout d'abord, je peux vous garantir que nous apprécions totalement ce que font les gouvernements en matière de dépenses. Le seul problème est que nous vous recommandons de promulguer une loi dans un grand nombre de pays, ce qui n'est pas encore le cas dans un grand nombre de pays. Mais il est évident que vous avez beaucoup de responsabilités, ce que nous apprécions énormément. Ce matin, j'ai parlé des conclusions de notre recherche. Pour vous donner une idée, nous sommes une petite organisation. Nous avons le devoir de développer notre sport. Le fait que nous dépensons autant que l'AMA n'était pas pour comparer nos situations avec le gouvernement. Notre responsabilité consiste à dire que si les 28 fédérations d'été, sans parler des fédérations d'hiver, si ces fédérations dépensent davantage que l'AMA, cela revient à dire que le budget de l'AMA est extrêmement bas. C'est ce que je voulais dire par là. Mais j'apprécie totalement les efforts que vous déployez, notamment en Europe, où l'économie ne se porte pas brillamment, comme nous le savons. En effet, il faut voir ce qu'il en est si nous voulons faire ce que nous voulons à l'avenir. Ceci étant dit, je suis d'accord avec vos commentaires et je vous demanderai de réintégrer ces 2% pour une raison supplémentaire, à savoir les raisons de gouvernance. Il vaut mieux payer les gens du sommet, de façon à les rendre un peu moins responsables. Il s'agit essentiellement de raisons cosmétiques et de gouvernance. Cette année, il va falloir améliorer le point de départ, c'est une autre raison que nous verrons, lorsque je présenterai les budgets pour 2018 et 2019.

LE PROFESSEUR ERDENER : Après avoir entendu les explications de M. Ricci Bitti, et dans la mesure où il nous faut vraiment une AMA plus forte, nous devrions à notre avis soutenir la proposition de la Commission des finances.

M. GODKIN : En fonction de la même logique, il ne faut pas réduire les 5% de frais de voyage. Nous n'avons pas de consensus, de façon à couper court à toute discussion. Il va falloir voir cela au niveau du Conseil de fondation.

LE PRÉSIDENT : Tout le monde est satisfait, en ce sens que le budget proposé pour 2017 est à présenter au Conseil de fondation pour approbation.

M. RICCI BITTI : Nous passons à 2017 et 2018, ce qui reflète les deux modèles développés au niveau de la Commission des finances. Il ne s'agit pas de modèles contraignants qui peuvent évoluer l'an prochain. Mais encore une fois, les preuves montrent que seuls les 5 % d'augmentation nous permettent de continuer pour ces deux années. Et c'est là une recommandation. En effet, nous avons de si nombreux engagements. En termes de financement, 3% d'augmentation pour 2018 implique une réduction des activités de 893,000 dollars, pour être en conformité avec la politique de fonds de réserve de l'AMA. Et

l'option de 5% implique une réduction de 300,000 dollars. Nous avons les jeux olympiques d'hiver, la conférence des ORAD, le symposium sur les stéroïdes et les JOJ en 2018. Ayant préparé le budget très consciencieusement, même une augmentation de 5% ne résoudra pas tous les problèmes de l'AMA. La même chose vaut pour 2019, où une augmentation de 3% implique une réduction d'activités de 221,000 dollars. Une augmentation de 5% appauvrirait les liquidités non allouées de 110,000 dollars, ce qui signifie qu'avec les 5% en 2018 et 2019, l'AMA pourrait remettre 389,000 dollars dans la réserve opérationnelle en 2019. C'est la première fois que nous ferons quelque chose qui avait été recommandé il y a 2 ou 3 ans par la Commission des finances. Nous n'avons jamais pu rien faire à cet égard. Donc pour passer à 5% en 2018 et 5% en 2019, avec cette augmentation des activités, telles que les jeux panaméricains, les jeux européens ou les jeux africains. Tous ces jeux régionaux auront lieu en 2019. Donc les activités de l'AMA sont beaucoup plus importantes par rapport à ce que nous pouvons faire avec notre budget. Je suggère de suivre notre directeur général lorsqu'il dit qu'il faut repartir à zéro. En effet, nous sommes extrêmement serrés sur le plan financier, si nous voulons mettre en œuvre nos différents programmes. Donc il va falloir se battre. Je suis heureux que nous n'ayons plus d'enquêtes indépendantes qui ne sont pas faciles à budgéter. Maintenant que les enquêtes sont faites à l'interne, nous savons où nous allons. Les budgets de 2018 et de 2019 expliquent clairement que nous sommes à court d'argent. Voilà pour mon commentaire. Inutile d'avoir l'approbation sur les exercices de 2018 et de 2019. Mais il faut que la Commission des finances puisse demain présenter la même chose au Conseil de fondation.

En ce qui concerne les vérificateurs aux comptes, les auditeurs, dans le cadre de leurs rapports, ont présenté ce rapport à la Commission des finances. Il n'y a pas eu d'erreurs. Leurs comptes sont tenus conformément à la norme, sans déficit. Je vous recommande de recommander au Conseil de fondation l'adoption ou la nomination.

LE PRÉSIDENT : En effet, ce point relève de la compétence du Comité exécutif, ou du Conseil de fondation, pardon.

DÉCISION

Il est recommandé de soumettre le projet de budget 2017 au Conseil de fondation pour approbation.

8. Éducation

– 8.1 Rapport du président du comité Éducation

M. MOSES: L'éducation est un élément crucial dans le cadre de la lutte contre le dopage dans le sport. Au fil des années, nous avons bien progressé dans le domaine de l'éducation et de la sensibilisation à l'égard de l'éducation. La recherche montre que le dopage est un comportement complexe. Il faut donc renforcer les valeurs et rejeter le dopage tout en améliorant la performance des athlètes. Ceci implique une éducation ciblée tout au long de la carrière, dès le plus jeune âge, effectuée par les personnes les plus pertinentes. Les programmes actuels portant sur la détection limitent les capacités d'empêcher le dopage. Il nous faut consacrer davantage de ressources financières et humaines à ces programmes de prévention. Ceux qui influencent les athlètes devraient être informés des moments de vulnérabilité, de façon à ce qu'ils lancent les messages voulus aux athlètes. Et de façon à leur offrir le soutien approprié, notamment lorsque les athlètes sont en train de changer de lieu de vie, lorsqu'ils sont blessés, lorsqu'ils participent à une compétition de niveau différent, lorsqu'ils n'arrivent pas à atteindre leurs objectifs suite à un échec ou à une déception. Le personnel de soutien des athlètes a un rôle important à jouer. Dans ce contexte, le travail de recherche montre également une absence d'éducation des parents, qui sont dans la règle, qui sont constamment présents dans la vie de l'athlète. C'est un domaine où il va falloir continuer à cibler les choses, de façon à même mieux protéger les athlètes. Nous pouvons affirmer que l'AMA a récemment développé un outil pour les parents, de façon à les aider de la meilleure façon afin qu'ils aident leurs athlètes à faire du sport propre. Le programme de partenariat implique l'AMA, l'UNESCO, le CIO, le comité paralympique, le franc-jeu, et le conseil international de la science, du sport et de l'éducation physique, qui continuent de collaborer de façon à développer des instruments d'enseignement utiles pour les enseignants. Nous avons une plateforme d'éducation de façon à consolider les instruments de téléapprentissage de l'AMA en un seul lieu. Cela comportera une plateforme de

traduction, de façon à ce que tous les instruments d'éducation puissent être facilement traduits et donner accès à un plus grand nombre de personnes.

Nous avons été satisfaits de la coopération offerte par le CIO. Cela nous a permis de développer le « toolkit » des médecins sportifs. Cela a été utilisé à Rio, où les médecins d'équipe ont dû compléter l'un des modules avant de pouvoir être accrédités aux Jeux. Quelque 1500 médecins d'équipe, pharmaciens et physiothérapeutes ont suivi avec succès ce module en ligne avant les jeux. Donc les travaux du département de l'éducation ont été couronnés de succès. Nous commençons à voir ces fonds supplémentaires, que nous avons affectés à la recherche. Cette année, nous avons reçu 18 demandes de la part de 13 pays différents, en faveur d'un travail de recherche. Le projet de révision de la science sociale ainsi que le comité d'éducation ont récemment approuvé plusieurs projets et plusieurs travaux de recherche. Nous avons la recommandation de financement. Je passe la parole à M. Koehler pour qu'il vous donne d'autres informations concernant le comité Éducation et les problèmes liés au financement.

DÉCISION

Il est pris note du rapport du président du comité Éducation.

– 8.2 Projets de recherche en sciences sociales

M. KOEHLER : vous avez reçu tous les documents concernant les projets de recherches qui sont financés. Pour 2017 et 2016, nous avons mis l'attention du programme de recherche sociale sur trois sujets : les interventions, la légitimité et l'entourage. Seuls deux projets ont été recommandés pour financement dans ces trois domaines, pour un total de 87,765 dollars. Le panel de révision et d'examen des projets, avec la Commission d'éducation, a décidé de revenir en arrière. C'est-à-dire avoir un appel de propositions plus ouvert pour que les chercheurs puissent proposer des sujets un peu plus originaux. Donc on va revenir au système d'appel ouvert pour cette recherche ciblée.

Nous avons reçu 18 projets venant de 13 pays. Quatre projets concernaient le sujet des interventions. Cinq projets, le sujet de légitimité et neuf projets, l'entourage et le rôle de l'entourage dans l'éducation. Le premier projet que nous recommandons vient du professeur Chan. Cela concerne surtout le développement d'une application intelligente, qui donne une expérience d'éducation aux athlètes, mais parle également du changement des stratégies de comportement. Comment on peut aider les athlètes à éviter le dopage non intentionnel, en examinant les variables psychologiques des athlètes, lorsqu'il s'agit de prendre une décision. Le projet a une très bonne méthodologie, avec la proposition d'une application en ligne, avec comme sujet les athlètes de Chine et d'Australie, et une équipe de chercheurs très intéressante. Le total serait de 64,975 dollars.

Le projet suivant vient du professeur Naidoo; là, on utilise la méthodologie de Crète pour éviter le dopage non intentionnel, par une démarche holistique des athlètes, telle que la planification et la gestion du temps, des techniques de relaxation, l'éducation antidopage, la nutrition, l'éducation fondée sur les valeurs, comment le développement des compétences peut aider l'athlète à améliorer ses techniques athlétiques. On a comme sujets des joueurs de football de moins de 17 ans. La méthodologie est très bonne et forte, et c'est bon de donner du financement à un projet de l'Afrique du Sud. On n'a pas beaucoup de ces projets. Pour un montant de 22,790 dollars.

Alors, pour le projet particulier, on voudrait avoir une proposition de recherche pour les lanceurs d'alerte et pour un projet concernant l'éducation sur l'apprentissage quotidien. On n'a pas eu de réussite, mais on peut proposer trois projets pour les lanceurs d'alerte. Le résultat de ces recherches pourrait être utilisé par l'équipe d'investigations pour améliorer leur méthodologie de travail. Le premier projet nous vient de Grèce, du professeur Barkoukis. C'est un projet qui serait mené en Grèce et en Russie, par étapes de trois ou quatre, pour éclaircir ce qui motive les athlètes ou les entraîneurs à se présenter comme lanceurs d'alerte. Qu'est-ce qu'on peut faire pour les aider à le faire? Quelles sont les valeurs morales et éthiques qu'ils ont déjà et qui les motiveraient à se présenter comme lanceurs? C'est peut-être pour apprendre nous-mêmes comment mieux encourager les lanceurs potentiels à se présenter. Le projet coûterait 49,000 dollars.

Un projet suivant, celui du professeur Ericsson, également lanceur d'alerte. Il s'agit de prendre comme base les pratiques qui ont été appliquées dans le secteur des finances, où il y a déjà pas mal d'alertes. Il y a un système qui a été élaboré par Ernst & Young, qui va aussi nous aider à comprendre mieux les stratégies des ONAD. Comment ils ont élaboré leurs politiques en faveur des lanceurs et une enquête en ligne avec quelque 500 athlètes et entraîneurs des États-Unis. Une fois que cette enquête aura été menée, il y aura des interviews avec quelque 39 personnes pour pouvoir rédiger des recommandations pour une telle politique. Le montant est de 68,724.22 dollars.

Dernier projet, un projet qui vient de Madagascar. Nous avons besoin d'une large gamme de cultures différentes, en raison des différences culturelles d'un continent à l'autre. La différence dans ces comportements, si oui ou non une personne va vouloir se porter lanceur. Il serait bon de comprendre ces différences entre les régions et les continents. La demande est financée pour un montant total de 12,403.04 dollars.

Pour un total, Monsieur le Président, de deux projets, à financer par le fonds de recherche pour un montant total de 87,765 dollars; et trois projets financés par le fonds spécial pour un total de 114,677.26 dollars. Au nom de la Commission de l'éducation, nous appuyons ces propositions.

LE PROFESSEUR EDERNER : Merci beaucoup M. Moses de votre rapport très circonstancié et merci à M. Koehler pour l'explication de ces projets. Je crois qu'il faut réévaluer les principes qui sont impliqués dans le choix des projets de recherche, dans le domaine de la recherche sociale. Et augmenter le montant qui est mis de côté pour les recherches.

M. ESTANGUET : Merci, Monsieur le Président. Je voudrais également remercier Messieurs Moses et Koehler. Je dirais la chose suivante. Pour ce qui est de l'éducation, nous connaissons tous l'importance de ce sujet, que c'est l'élément clé si nous voulons réussir la lutte contre le dopage. Mais nous ne connaissons pas la qualité des programmes ni des contenus. Je n'ai pas de doutes à ce propos. Mais parfois, je me demande ce que nous faisons en matière de communications. Comment est-ce que nous pouvons améliorer la qualité des programmes? Comment pouvons-nous avoir un effet sur un plus grand nombre d'athlètes? Avons-nous des chiffres, des pourcentages? Si l'AMA voulait vraiment améliorer et obtenir des résultats dans le domaine de l'éducation, il serait utile d'envisager d'avoir quelques indicateurs clés de succès en termes de chiffres. Il n'y a aucun doute sur le fait qu'il y a une volonté de s'assurer que tous les athlètes seraient éduqués à un moment donné. Il devrait être obligatoire d'être éduqué lorsqu'un athlète atteint le niveau national dans son sport, mais je n'ai aucune idée du nombre d'athlètes qui sont actuellement éduqués. Est-ce qu'on peut avoir un plan ambitieux, afin d'augmenter le pourcentage des athlètes qui reçoivent une telle éducation?

LE PRÉSIDENT : Monsieur Koehler, je suppose que vous êtes encouragé à faire plus et c'est une question de communication assez complexe, n'est-ce pas?

M. KOEHLER : Je suis tout à fait d'accord avec Le Professeur Erdener. C'est exactement la discussion que nous avons eue au sein de la Commission d'éducation et au Comité d'examen des projets. En fait, nous avons mis l'attention sur un domaine très étroit de recherche. Mais on s'est rendu compte qu'on avait besoin d'une gamme plus étendue. Donc la stratégie doit changer, et elle changera l'année prochaine. Puisque nous aurons un système d'appel ouvert pour des propositions de projets. Et nous faisons appel à toute la communauté des chercheurs. Le CIO le fait, ce que nous faisons avant. Le CIO a créé un fonds de recherche spéciale et l'AMA va faire la même chose. Donc merci de votre proposition.

Monsieur Estanguet, pour répondre à votre question, là aussi, je suis entièrement d'accord avec vous. C'est un domaine que nous avons élaboré il y a quelques années. Nous avons un instrument d'évaluation, mais nous devons être sûrs que, grâce à cet instrument, nous pouvons mesurer l'efficacité de cette éducation. Si on ajoute les statistiques, et là on travaille très étroitement avec la CRC. Lorsque nous faisons le suivi de la conformité, nous nous basons d'abord sur les statistiques. Combien de personnes ont été touchées par nos efforts, par l'éducation? Donc cela fera partie du programme de conformité et nous aidera aussi à décider et à cibler notre attention. C'est vraiment la chose qu'il faut absolument améliorer immédiatement. Merci.

LE PRÉSIDENT : Est-ce que je pars du principe que vous acceptez les projets qui ont été proposés? Et qu'on les finance?

DÉCISION

La proposition de projets de recherches en sciences sociales est approuvée.

9. Santé, médecine et recherche

– 9.1 Rapport de la présidente du comité santé, médecine et recherche

MME FOURNEYRON : Merci, Monsieur le Président. J'ai déjà soumis un rapport très détaillé lors de la dernière réunion du Comité exécutif, y compris beaucoup de sujets. J'ai parlé des corticostéroïdes, de la liste unique, des projets de recherche de 2017. Alors mon rapport, aujourd'hui, pourra être assez court, puisqu'il faudrait se concentrer sur les deux documents techniques qui seront soumis à votre approbation. Mais je voudrais me focaliser sur deux sujets tout particulièrement. D'abord, les laboratoires accrédités et, deuxièmement, les AUT. Je voudrais souligner qu'il y a une bonne nouvelle. On a eu une réunion très importante avec les experts scientifiques, il y a quelques jours, pour travailler sur le développement et l'intégration de nouveaux biomarqueurs dans le passeport. Cette réunion a été très réussie et pourrait nous aider beaucoup dans la détection des PO et des hormones de croissance humaine.

Je vais donc vous présenter mon rapport, Monsieur le Président. Les laboratoires accrédités. Quelques laboratoires ont dû être examinés de très près ces quelques derniers mois. Et ceci a suscité beaucoup de questions et de préoccupations parmi les médias et les parties prenantes. Il y a un certain nombre de laboratoires dont l'accréditation a été révoquée ou suspendue pour plusieurs raisons. Il y a Madrid, suspendue pour des raisons administratives, à cause de circonstances exceptionnelles parce que la législation n'a pas été adoptée. Puisqu'il n'y a pas de gouvernement en exercice, avec un peu d'espoir que cette situation sera résolue très prochainement, dès que le nouveau gouvernement est en place. Lisbonne a été suspendue parce que le laboratoire ne s'est pas conformé à l'ISL, le standard international des laboratoires. Et c'est à la demande de Lisbonne elle-même que la période de suspension a été prolongée. Et ceci a également été le cas de Bloemfontein parce que les deux laboratoires ont estimé qu'ils n'arrivaient pas à se conformer à ces standards. Et que leur situation économique et financière était fragile. Moscou, on n'en parle pas. La suspension du laboratoire d'Almaty a été prolongée pour une autre période de six mois maximum. Et cette semaine, vous avez certainement entendu que le laboratoire de Doha a été suspendu pour des raisons de non-conformité dans les analyses de routine. Le laboratoire de Beijing a été réhabilité en août après une suspension de quatre mois, qui a été prononcée en avril. Le laboratoire de Rio; une suspension provisoire venait juste d'être retirée à temps avant les jeux. Et je dois vraiment louer le travail extraordinaire qui a été déployé par l'AMA, le CIO et Rio. C'était vraiment un processus très tendu.

Ce nombre historique de pertes d'accréditation et de suspensions a suscité des questions très légitimes. Quelques parties prenantes se demandent si le programme EQAS, les ISL et les directives de laboratoire en vigueur, qui sont revus et améliorés constamment, ne sont pas trop exigeants, même impossibles à satisfaire. La conformité avec le standard des laboratoires est vue comme étant de plus en plus complexe et soulève la question sur la capacité de certains laboratoires de maintenir leur accréditation. Et cela pose aussi la question si de nouveaux collaborateurs peuvent se joindre au réseau des laboratoires accrédités. Notre processus doit donc être robuste, solide, et doit être défendu. Il n'y a pas de manque de qualité ou d'erreurs dans la procédure d'évaluation de la qualité des laboratoires. Mais il faut une très grande qualité de laboratoires si on veut avoir un bon système de lutte contre le dopage. Toutes ces exigences doivent atteindre un très haut niveau et être une condition sine qua non, si on veut être crédibles dans cette lutte afin de protéger le sport intègre. Nous ne pouvons pas être mous. Les standards doivent être appliqués et les contrôles doivent être exécutés. Il y a quelques semaines, il y a eu une réunion entre l'AMA et l'ILAC. La coopération pour l'accréditation des laboratoires. Cette réunion a eu lieu à New Delhi. L'ILAC est une organisation internationale pour l'accréditation d'organes, en accord avec les standards de l'ISO et de l'IEC. Cela montre que si on suit les standards mis sur pied, aussi par l'ILAC, les laboratoires se conforment à des normes très élevées.

Je voudrais également vous parler de cette réunion, qui a eu lieu à Paris en septembre avec l'AMA et le BIPM, qui est une organisation intergouvernementale de la mesure en sciences et des standards de mesure. C'est une bonne pratique, pour l'AMA, de participer à de telles réunions. Car l'AMA essaie toujours d'améliorer ses règles et règlements selon les standards adoptés dans les standards internationaux par les laboratoires. Il y a lieu d'améliorer la situation et on doit encore l'améliorer. Mais il y a aussi un besoin urgent d'appliquer les principes de proportionnalité, des pénalités et des sanctions. Un deuxième point que je voudrais soulever : nous devrions probablement dissocier l'accréditation des laboratoires de la conformité des ONAD. Une ONAD conforme ne veut pas dire que les laboratoires se conforment aux standards exigés, et vice versa. Nous devons raccourcir le délai entre l'identification de problèmes sérieux dans un laboratoire et la décision de suspendre ou de révoquer son accréditation. Et il faut peut-être envisager la création de « super labs ». Nous avons élaboré quatre propositions, comme nous l'avons déjà vu pour la démarche à suivre. Je suis tout à fait d'accord que le groupe ad hoc qui a été créé, qui doit préparer cette stratégie de l'avenir, se mette à l'œuvre le plus rapidement possible. La tâche ne sera pas facile.

Un deuxième point que je voudrais souligner dans mon rapport concerne les AUT. Là aussi, c'est un sujet qui a retenu l'attention des médias ces dernières semaines. On aura une présentation détaillée demain, de la part d'Alan Verneq, pendant la réunion du Conseil. Donc je ne dois pas m'étendre. Je voudrais simplement souligner que l'existence même des AUT offre la reconnaissance que les athlètes, comme tout être humain, ont le droit aux soins médicaux. Et qu'ils ont parfois des problèmes médicaux qui exigent l'utilisation ou l'administration de médicaments, de substances ou de méthodes, qui pourraient ou peuvent être dans la liste des substances interdites. Les gens qui disent qu'il faut supprimer le système des AUT parlent du non-sens. Mais ceci étant dit, nous devons également reconnaître que les pratiques médicales diffèrent d'un pays à l'autre et que cette situation peut créer des soupçons. Alors il faudrait envisager certaines stratégies pour résoudre ce problème. Un nombre de mythes et d'idées fantaisistes concernant les AUT a été exploité de façon délibérée par les Fancy Bears. L'un étant qu'il n'y a aucune raison de donner une justification à des AUT rétroactives, et que ces AUT sont données de façon non sérieuse, ou pas pour des raisons médicales sérieuses. En tout cas, j'estime que ces AUT rétroactives augmentent les défis et devraient être limitées à des cas d'urgence uniquement. En fin de compte, les AUT rétroactives ou non doivent se conformer aux standards internationaux des AUT, et à ces critères qui doivent rester un jeu de règles et de réglementation très solides. J'ai pu expliquer la même chose lors de la réunion du CIO sur le consensus sur la gestion de la douleur. Nous apprécierions recevoir la recommandation de la part du CIO et des directives sur cette question-là.

LE PRÉSIDENT : Je voudrais intervenir sur un point et j'espère que Richard Butcher va le confirmer. Le travail qui a été fait afin de réaccréditer le laboratoire de Rio a vraiment valu la peine, en fin de compte. Si je me rappelle bien, le bâtiment couvrait quatre étages, et était presque aussi sûr et protégé que le Fort Knox. Les organisateurs ont vraiment pris au sérieux toutes les recommandations pour la sécurité. Je crois que le coût du laboratoire était de quelque 65 ou 70 millions de dollars. Mais après les jeux, tout le bâtiment et les appareils contenus dans le bâtiment constituent un héritage extraordinaire. On n'en a presque pas parlé dans les médias, mais le laboratoire a très bien fonctionné. Et c'est formidable de penser que la ville de Rio a maintenant ce bâtiment et ce laboratoire qui fonctionnent parfaitement.

DÉCISION

Il est pris note du rapport de la présidente du comité santé, médecine et recherche.

– 9.2 Documents techniques

LE DR. RABIN : Nous continuons avec le processus de réexamen de ces documents techniques pour votre approbation, et ce pour deux raisons. Le document technique en matière de limites est un document important puisque c'est l'un des principaux instruments d'harmonisation et d'analyse dans les laboratoires antidopage. Ce document est revu régulièrement et nous avons toujours des révisions à faire. Le deuxième document technique, dans le paquet de documents, était un document qui devait être revu depuis longtemps. La version initiale ne ciblait que les « packages » de documentation sur les analyses d'urine

traditionnelles. Au fil des années, ce système de rapports est devenu de plus en plus complexe, notamment en ce qui concerne la mise en œuvre du passeport biologique des athlètes. Voici longtemps que nous aurions dû revoir ce document pour le mettre à jour et pour améliorer les capacités de rapports des laboratoires, de façon harmonisée vis-à-vis de leurs clients.

9.2.1 TD2017 Limites de décision

LE DR. RABIN : Le paquet de documents pour les principales modifications porte essentiellement sur des adaptations de valeurs ajoutées antérieures, qui figurent dans le document, telles que le glycérol. Nous avons formalisé la gonadotrophine chorionique humaine et les limites aux décisions. Il nous a fallu quelques années pour parvenir à ce stade, mais nous avons d'excellents programmes de recherches qui nous ont aidés. Cela nous a permis de conclure que nous pouvons introduire ces valeurs comme limite aux décisions. La mesure 70 est quelque chose que je vous recommande, car il s'agit là d'une tendance évidente en matière de sciences analytiques dans le monde entier, dans tous les laboratoires. Ceci vous donne, si vous voulez, l'intervalle de confiance en ce qui concerne les mesures. Je crois que nous sommes fiers, dans le système antidopage, de ne pas avoir inclus la mesure 77 comme élément dans notre analyse. Conformément à ce qui a été dit par Mme. Fourneyron, en ce qui concerne le BIPM, nous sommes devenus un leader en la matière, notamment en ce qui concerne la mise en œuvre pratique de mesures, ce qui ajoute de la crédibilité à nos activités antidopage. Nous avons également adopté quelques points en ce qui concerne les limites aux décisions, et l'adaptation ainsi que quelques situations pratiques, lorsque nous sommes en présence d'une combinaison de substances. Notamment la présence de diurétiques qui peuvent forcer la production d'urine, et, ce faisant, modifier l'analyse et la composition de l'urine de l'athlète. En cas d'analyses de substances quantitatives. Pour poursuivre, quelques adaptations qui portent sur la pseudoéphédrine, et ses métaboliques de cathine. Il y a eu des éléments de morphine, qui sont les précurseurs de l'autre. Il nous a fallu éclaircir ces points, en vue des limites aux décisions. Et nous avons dû nous pencher sur quoi faire lorsque ces métaboliques ne se situent pas au niveau de la prise de décision. Par ailleurs, pour ce qui est des aspects des limites pour les substances « seuil ». Lorsque les valeurs sont au-deçà du seuil, il convient de les rapporter comme négatif, tout en fournissant des recommandations à l'autorité de gestion des résultats, en ce sens que ce résultat est limite, de façon à exiger des tests intelligents de tel athlète ou de ce groupe d'athlètes.

Enfin, les aspects « rapports », relatifs à la limite aux décisions. Ceci est également important. Parfois, les rapports peuvent créer des problèmes d'interprétation par les parties prenantes. Il faut donc que les laboratoires fournissent des informations précises et susceptibles d'être examinées par le système juridique. Il y a eu des discussions quant à la question de savoir comment arrondir ces chiffres, de façon à éviter les fausses interprétations. Cette question a été étudiée dans le cas du document technique sur les rapports de tests.

9.2.2 TD2017 Paquet de documentation de laboratoire

Nous avons estimé important de poursuivre l'harmonisation, pour voir comment un résultat doit faire l'objet d'un rapport, notamment en fonction des aspects relatifs à la gravité spécifique, et les mesures 70 pour le seuil ou les limites de décisions. C'est un élément qui est harmonisé plus avant aux fins de ce document technique. Pour poursuivre avec ce document technique sur le paquet de documentation, au pluriel, étant donné que nous sommes en présence de différents types de paquets. L'idée était d'éclaircir l'affaire dans les documents techniques. Le paquet de documentation peut être sollicité par les autorités de test et les autorités des résultats de gestion de l'AMA. Dans le cas de certaines situations passées, l'avocat des athlètes ou les athlètes eux-mêmes ont demandé des paquets de documentation. Bien entendu, ceci implique des coûts, ce qui peut provoquer des situations supplémentaires, qu'il nous a fallu clarifier dans ce document. Quelques exigences de formatage mineures ont été prises en ligne de compte. De plus, la nature des principales informations nécessaires dans les paquets de documentation se rapportant à la chaîne de sécurité, et les données d'analyse sous contrat; ceci peut se produire à l'avenir, puisque nous avons de plus en plus de développements technologiques et d'analyses dans les laboratoires antidopage. À telle enseigne, certains laboratoires ont des capacités spécifiques que d'autres n'ont pas. En d'autres termes, ces échantillons peuvent être adressés à d'autres laboratoires qui ont des méthodes plus spécifiques ou plus précises. Cet élément de sous-traitance et d'analyse a été retenu et est traçable dans le paquet de documentation. Un point

important, en effet, de l'avis des experts sur le terrain et de l'avis des juristes : l'information de screening n'était plus nécessaire. C'est pourquoi cette information n'est plus considérée comme étant requise dans le cadre du paquet de documentation fourni pour appuyer un résultat. Les éléments plus significatifs et visibles de ces changements dans les documents techniques sont dus au fait, qu'aujourd'hui, nous avons un « split » de paquets de documentations, à l'appui de la nature des analyses ou des méthodes utilisées, de façon à rapporter les éléments d'analyse. Certains documents ont trait aux hormones de croissance humaine, qui impliquent des analyses spécifiques ou des informations spécifiques, dans le paquet d'informations. Le fait que nous ayons aujourd'hui le Passeport biologique, qui est bien mis en œuvre, permet de ne plus parler d'une seule analyse, mais de plusieurs analyses, de façon à pouvoir fournir un résultat normal. Et cette information est entrée en ligne de compte, de telle façon que les principales informations doivent être apportées aux autorités de tests. Nous en tenons désormais compte, et nous avons su diviser les annexes de ce paquet en cinq sous-catégories, de façon à mieux refléter ces différentes situations. J'ai été très heureux de vous présenter ces documents techniques, pour approbation de l'exécutif. Je suis à votre disposition pour les questions que vous pourriez avoir.

M. GODKIN : J'ai une petite question en ce qui concerne le point 9.2.2. Nous comprenons les buts, mais tout ceci n'est pas très pratique en ce qui concerne la déclaration des laboratoires. Les informations ne peuvent pas être divulguées, sauf approbation écrite, si ce n'est dans le cadre du processus de résultats de gestion. C'est une question de pratique. Pouvez-vous nous donner quelques explications à cet égard?

LE DR. RABIN : Oui, tout à fait, nous avons deux facettes dans ce chapitre du document technique. D'une part, il s'agit d'éviter les demandes abusives, car, avec le temps, ce système devient de plus en plus juridique, à telle enseigne que nous recevons de plus en plus de demandes non fondées. C'est une façon de dire : « écoutez, cette information n'est pas disponible, elle ne fait pas partie des informations habituelles. » En même temps, nous avons un principe général. Lorsqu'un tribunal demande des informations, il n'y a aucune raison de les lui refuser. Nous résistons à l'idée de demander aux autres parties. Mais lorsque ceci est approuvé par les tribunaux, nous fournissons les informations. Voilà le point d'équilibre qui a été trouvé pour tenir compte des deux situations possibles. À la demande directe de la part d'un athlète ou à la demande d'un tribunal. Par définition, nous devons donner satisfaction au tribunal. Donc il faut que cet équilibre ait été bien compris dans le cadre du processus, au niveau des milieux scientifiques et des collègues juristes.

M. GODKIN : Pouvons-nous dire quelque chose qui tienne compte des processus juridiques prescrits. En effet, nous comprenons l'objectif visé.

LE DR. RABIN : Je crois que c'est possible de devenir plus informatif ou plus prescriptif dans le texte lui-même.

LE PRÉSIDENT : Seriez-vous d'accord pour approuver ce document en l'état, sous réserve de petites adaptations juridiques de façon à ce qu'il soit distribué? Êtes-vous d'accord pour approuver les améliorations apportées aux documents techniques? Je m'en remets à vous, Dr. Rabin et M. Sieveking, pour apporter les petits amendements à ces documents de façon à ce qu'ils puissent être diffusés au Comité exécutif.

M. ESTANGUET : J'avais un commentaire à faire concernant la présentation de Mme. Fourneyron, mais je n'ai pas été assez rapide. Pour un triple médaillé d'or, admettre ne pas être assez rapide est quand même assez unique. Je voudrais partager avec vous le fait que nous avons discuté des points AUT à l'occasion de notre dernière réunion, étant donné que nous avons eu à faire face à de nombreuses questions de la part de la communauté des athlètes, en ce qui concerne les AUT. À la suite des événements récents, je crois qu'il est nécessaire de mieux communiquer de façon transparente le processus d'AUT. En effet, il semble qu'il y ait des malentendus quant au fonctionnement de ce processus. Nous avons discuté et il n'y a pas de préoccupations, en ce qui concerne les maladies chroniques ou permanentes et l'AUT pour ces cas-là. Mais pour les autres cas urgents, il existe de nombreuses questions qui se posent. Pour être très franc, je ne suis pas du tout en mesure de répondre à ce genre de questions. Je serais donc heureux si on pouvait me donner davantage d'éléments me permettant de répondre aux Commissions d'athlètes du monde, au CNO ou aux FI, lorsqu'ils posent des questions quant à la façon dont fonctionne ce processus AUT, de façon à rendre le système tout à fait transparent et

indiscutable. Et pour que nous puissions disposer de davantage d'informations en matière de double vérification; etc. Et que les AUT accordées aux athlètes soient évidents. Il serait bon d'avoir les instruments nécessaires, de façon à ce que nous puissions bien communiquer le fonctionnement des AUT aux athlètes.

LE PRÉSIDENT : Il me semble que Monsieur Estanguet demande une brève version d'utilisateur des normes des AUT. Alan, pouvez-vous commenter cette intervention? Je sais que vous devez présenter les AUT au Conseil de fondation de demain. Pouvez-vous donner suite à la suggestion de Tony, quant à la façon dont nous pourrions fournir ce genre d'informations rapidement aux athlètes? Merci.

LE DR. VERNEC : Sans entrer dans les détails, puisque nous en reparlerons demain, il y a eu pas mal d'informations tronquées dans les médias quant à ces processus AUT. L'AMA a fait de son mieux pour publier un certain nombre de communiqués. Le président du groupe d'experts sur les AUT a fait une conférence de presse. À la séance de questions et réponses, nous avons fait de notre mieux. Il n'y a rien de secret quant aux processus AUT, qui existent désormais depuis une trentaine d'années. Le concept d'exemption pour des raisons médicales fait l'objet d'une norme internationale. Nous avons des critères clairs et évidents en la matière et chaque cas est jugé par trois médecins avant d'accorder un AUT, que ce soit un AUT rétroactif ou présent. Pour chaque cas individuel, la plupart des cas sont clairs. Et il existe notamment des cas d'AUT rétroactifs qui sont un peu plus difficiles à évaluer. Mais c'est quelque chose dont il faut faire part au niveau des comités AUT. Tout athlète national doit se soumettre à une organisation antidopage nationale. Quand on passe au plan international, il faut soit régler les choses au niveau international ou alors faire en sorte que les FI soient d'accord. Dans le cas de grandes manifestations, l'athlète doit présenter sa demande d'AUT aux organisateurs. Et au-delà de ce processus, l'AMA veille sur toutes les AUT enregistrées dans ADAMS. Je crois que nous avons affaire à un processus rigoureux, qui n'est pas encore parfait, certes, puisque nous manquons d'enregistrements d'AUT dans ADAMS. Donc les possibilités de recherche n'existent pas. La bonne nouvelle est que nous avons eu de nouvelles options dans ADAMS au cours des dernières années. Ces enregistrements se poursuivent. Or, ceci ne se reflète pas encore dans l'augmentation des AUT accordées. Mais cela montre que les gens s'enregistrent ici, dans ADAMS, comme ils sont censés le faire. Je pourrais en dire davantage, et demain, je vous donnerai quelques chiffres tirés de Rio, que j'ai là sur PowerPoint. Si vous êtes d'accord, on pourrait attendre demain.

M. ESTANGUET : Merci. Je crois qu'il faut cesser de faire en sorte que l'opinion publique estime qu'il y ait trop d'AUT dans le monde et qu'il n'est pas possible de gagner si vous ne faites pas l'objet d'un AUT. Il faut être prudent, car ce genre d'idées se développe au niveau de la communauté des athlètes et au niveau de l'opinion publique. Ce qui ne nous aide en rien. Je voudrais parler des AUT de dernière minute qui sont accordées à des athlètes. Cela soulève de nombreuses questions. Il va falloir également nous en occuper de façon plus spécifique.

LE DR. VERNEC : Nous avons bien noté votre point. Je répète que tout AUT de dernière minute rétroactive doit satisfaire aux critères.

LE PRÉSIDENT : Lorsque nous aurons reçu toute la présentation lors de la séance de demain, nous pourrions nous concentrer sur les communications. Il nous faut quelque chose dans le genre souhaité par M. Estanguet en vue de la réunion du comité des sportifs au Japon, dans trois semaines. Il faut pouvoir dire aux athlètes que si cette information avait été présentée dans cette forme-là, est-ce que cela aurait donné les informations de la qualité voulue ou est-ce que cela aurait lancé le message voulu à l'extérieur de la communauté des athlètes? C'est davantage un problème de communication qu'une discussion sur la question de savoir si notre norme est correcte ou s'il faut la modifier. Vous pouvez commencer à y réfléchir Mme. MacLean.

M. MOSES : Toujours sur les AUT, nous devons être très prudents. En effet, toute cette controverse existe en raison des infractions aux informations à l'égard des AUT, pour certaines informations de nos principaux athlètes, comme Serena Williams, par exemple. Nous pensons que tout ceci était illégal. Les mauvaises informations avaient été lancées de façon calculée, afin de soulever des questions à l'égard d'un système qui, pour les raisons évoquées par Alan, est autrement efficace. Ce qu'il nous faut faire au niveau de l'USADA est de demander à chacun de nos athlètes de s'excuser de quelque chose pour laquelle ils ne sont pas directement

responsables. Nous sommes responsables du fait que cela se soit produit. Nous donnons aux athlètes la garantie qu'ils n'ont rien fait de faux, mais ils se sentent coupables. Nous nous sommes excusés personnellement en leur disant : « vous n'avez rien fait de tout ce qui s'est passé; cette information a été piratée par des gens. Nous ne savons pas de qui il s'agit. Ce sont des informations venues de Russie et de sources de haut niveau. Nous devons être attentifs aux faits, de façon à ne pas saccager un système qui est bon et qui fonctionne depuis de nombreuses années, sans que ce système n'ait jamais été mis en doute. » Il nous a donc fallu convaincre nos athlètes que c'était une affaire malheureuse, que leurs noms aient été publiés. Nous n'avons pas du tout apprécié cette situation. Nous devons être prudents à l'avenir pour ne pas devenir les victimes d'une désinformation de la part de notre propre organisation.

LE PRÉSIDENT : Vous n'étiez pas seul, je peux vous le garantir. Un grand nombre de pays ont été impliqués dans ces présentations des informations privées, qui ont été lancées dans l'opinion publique. Ceci a été fait pour un certain nombre de raisons différentes. Nous avons nous-mêmes contacté un certain nombre d'athlètes. Et les ONAD du monde entier ont fait exactement la même chose. Nous devons être attentifs à ce que nous faisons. Je pense que la question de M. Estanguet était différente. Il s'agissait d'un problème dû à cette situation embarrassante. Il s'agit de voir comment donner les bonnes informations à l'égard de ce système. Nous en prenons donc note, merci.

DÉCISION

Les documents techniques proposés sont approuvés.

10. Affaires juridiques et enquêtes

– 10.1 Rapport sur les Affaires juridiques

M. SIEVEKING : Je serai bref dans mon rapport. Comme vous pouvez le voir, il y a un certain nombre de cas où nous sommes parties prenantes devant le TASS et également devant les tribunaux d'État et la Cour européenne des droits de l'homme. Il s'agit là d'affaires anciennes, pour lesquelles nous n'avons pas encore de décision. Désolé pour Valérie, mais je dois ajouter un laboratoire à votre liste, étant donné que des procédures sont en cours devant le comité disciplinaire. Il s'agit du laboratoire de Mexico. Il n'y a pas encore de recommandations, mais je m'attends à ce que nous ayons une recommandation la semaine prochaine. Vous avez la liste des cas en suspens. Le département juridique suit de près les décisions prises. Nous revoyons quelque 2 500 décisions par an. Voilà, c'est tout pour l'instant. Si vous avez des questions spécifiques à poser sur l'une des affaires en cours énumérés dans mon rapport, j'y répondrai avec plaisir.

– 10.3 Renseignement et Enquêtes

M. YOUNGER : Nous avons mis en place une équipe et nous engageons un nouvel enquêteur et deux analystes. En fait, nous aurons deux équipes, une à Lausanne, composée d'un analyste et d'un enquêteur, et une autre à Montréal. Un enquêteur et un analyste. Donc nous serons six personnes au début de l'année prochaine.

Ce processus prendra deux ou trois mois, mais je suis certain que nous pouvons établir ces équipes l'an prochain, dès le printemps. Je ne sais pas s'il y a du printemps à Montréal, mais j'ai calculé en fonction des saisons européennes. Au bout du compte, il finit par y avoir un printemps à Montréal. Ce que nous avons établi est une base de données. Et là, je reprends les préoccupations exprimées par M. Estanguet en matière de sécurité de la technologie de l'information. Nous avons un logiciel ici, utilisé par 190 pays dans le monde, pour transférer des informations ou des données. Ils comprennent les cartes ainsi que les réseaux. Ceci nous aide, notamment pour les enquêtes au niveau de l'IAAF, étant donné qu'immédiatement, on a pu voir ce que nous savions et ce dont on avait besoin. Pour des raisons de sécurité, les choses seront séparées d'ADAMS et il n'y aura pas non plus d'accès depuis l'extérieur. Seule l'équipe d'enquêteurs aura donc accès à cette base de données, qui réunira tous les projets, tous les cas et toutes les informations recueillies de la part des athlètes ou de la part de qui que ce soit qui nous fait rapport.

À l'heure actuelle, mon équipe est composée d'une personne, Mathieu Holz, qui s'occupe à 100 % du Rapport McLaren. Il y a beaucoup de demandes, notamment au niveau d'ADAMS, de nombreux échantillons à identifier ou des demandes de médecine légale. Dans la première phase, ils se sont occupés de 3,800 échantillons. Il aura fallu s'occuper des envois sécurisés, en contact avec le département médical du CIO. Donc sur le plan administratif, c'est un travail considérable. Et malheureusement, il n'y a pas d'autres salles pour lui, lui permettant de procéder à d'autres enquêtes. La phase 2. Nous sommes dans la phase rouge; il s'agit d'identifier des échantillons dans le cadre de listes ciblées, qui ont fait l'objet de rapports par M. McLaren.

Il y a la question de la sécurité du laboratoire de Lausanne, en ce sens que la norme n'était pas suffisamment bonne. Nous avons donc coordonné une opération, avec l'institut suisse de la sécurité, pour rendre son laboratoire plus sûr, avec caméra vidéo à l'appui. Le processus de mise en œuvre est encore en cours.

Au cours de ces derniers mois, nous avons également aidé à développer la politique de lanceurs d'alerte, que nous sommes en train de présenter. Nous avons également collaboré avec Interpol sur la base d'un nouveau projet qui sera présenté l'an prochain. Donc l'an prochain, au mois de mai ou de septembre, je serai ravi de pouvoir vous présenter des projets sur lesquels nous sommes en train de travailler d'entente avec Interpol. Au sein de l'AMA, je me suis efforcé de centraliser toutes les informations qui se rapportent aux enquêtes, de façon à ce que tout le monde ait un seul canal. Inutile de faire rapport aux communications ou aux autres départements. J'encourage notamment le comité des sportifs ou quiconque souhaite nous contacter en matière d'enquêtes; nous avons un canal facile d'accès à l'AMA; investigations@wada-ama.org. Nous nous chargeons de la coordination au sein de l'AMA pour déterminer qui peut s'occuper de cette enquête et qui peut fournir des renseignements. Puisque selon mon expérience, un seul point de contact facilite la vie en matière d'échange d'informations rapides. Nous pouvons ainsi gérer les choses de façon appropriée sans qu'il vous faille vous occuper de ces informations. Pour savoir quel est le partenaire le plus indiqué pour en discuter. Voilà plus ou moins pour ce qui est du département des renseignements et des enquêtes.

LE PRÉSIDENT : Merci M. Younger. J'ai le sentiment qu'il y a beaucoup de coopération de la part de Mathieu Holz de Lausanne, ce qui est très bien.

DÉCISION

Il est pris note du rapport sur les renseignements et les enquêtes.

11. Code mondial antidopage

– 11.1 Conformité

11.1.1 Rapport du président de la commission de la révision de la conformité

M. DONZÉ : En plus du travail que nous avons pour aider la CRC, sur les conséquences et les sanctions, je vais pouvoir vous faire un petit rapport de remise à jour concernant le rapport de conformité. Tout le travail qui a été effectué depuis la dernière réunion au mois de septembre. Nous avons continué à récolter de façon hebdomadaire des informations dans la réunion hebdomadaire, où tout le monde participe, pour mettre à jour les informations de la conformité. La Commission s'est réunie une fois à Montréal et nous avons eu des appels par téléphone pour discuter de ces questions de conformité et des conséquences en cas de non-conformité. Le personnel se penche sur la finalisation du questionnaire du modèle numérique. Vous savez qu'au début de l'année prochaine, nous allons envoyer à tous les signataires du code le questionnaire de conformité qu'il faudra remplir, afin de fournir à l'AMA tous les renseignements nécessaires pour faire le suivi de la conformité. On voulait à l'origine envoyer ce questionnaire à la fin de l'année, mais à cause du travail supplémentaire que le département informatique a eu à la suite du piratage par Fancy Bears, nous avons retardé l'envoi du questionnaire. Il sera donc envoyé début 2017; il sera ainsi simplement retardé de quelques semaines. Une fois que les signataires ont reçu leur questionnaire, ils auront trois mois pour le compléter. Ce questionnaire d'auto-évaluation sera l'une des suites de ce questionnaire. Nous aurons certaines activités de suivi à mener l'année prochaine. Et ceci m'amène à l'autre activité que nous avons : le développement

du programme d'audits qui devront être menés l'année prochaine. C'est clair que tout programme de conformité robuste a besoin d'audits ou de plusieurs audits. Alors la Commission de conformité aura la tâche, en collaboration avec l'administration et le groupe de travail interne, de choisir un certain nombre de signataires qui devront subir cet audit l'année prochaine. Le but est de les aider, bien sûr. Les aider à renforcer leur programme antidopage, les aider à mener des actions de correction, s'il y a besoin, et élaborer des recommandations à intégrer dans notre rapport de conformité. Voilà le gros de notre travail.

LE PRÉSIDENT : Donc il reste encore du travail à faire sur le questionnaire pour que le système fonctionne bien.

11.1.2 Conséquences de non-conformité

Cette question est abordée au point 5.7 – Marche à suivre

11.1.3 Déclarations de non-conformité

M. BOUCHARD : Il y a deux sujets que je voudrais soulever avant de passer à la non-conformité. C'est quelque chose dont nous avons parlé lors des réunions, dont Fred a fait état. D'abord l'engagement des fédérations nationales dans la mise en œuvre des programmes antidopage. Certains d'entre nous ont l'impression que certaines fédérations nationales font des contrôles dans les sports, mais les ONAD ne le font pas. Alors, la CRC s'est mise d'accord pour avoir des contacts avec ces fédérations nationales. Vous serez soulagés d'entendre que cela ne concerne qu'un petit nombre. La CRC va s'en occuper.

Un autre sujet que je voudrais soulever, car on a parlé ce matin, c'est la conformité en matière de fédération internationale. Il y a eu des préoccupations qui ont été exprimées ces dernières semaines, sur le fait que les déclarations de non-conformité n'ont concerné que des ONAD, mais jamais des FI. Et je crois que c'est un sujet important dont il faut parler. Ce n'est peut-être pas de mauvaises nouvelles, mais je voudrais rassurer les membres de ce comité que les ONAD et les FI sont et seront suivies de la même manière, surveillées de la même manière. Donc il n'y a pas des discriminations. On a eu des cas de FI qui ont fait l'objet de discussions à la CRC. Chaque fois qu'on a des contacts avec ces organisations, on a soulevé les questions et on a pu résoudre les problèmes. Donc à la fin de la période qui a été consentie pour la résolution des problèmes, on a pu résoudre tous les problèmes de non-conformité potentielle. Mais pourquoi est-ce qu'il y a une différence en matière de nombre? Eh bien, comme nous avons toujours dit dès le départ, le programme de mise en conformité de l'AMA s'est toujours concentré sur les législations. C'est surtout dans le domaine de la législation que nous trouvons la raison des différences, et cela explique la raison pour laquelle nous avons été plus actifs pour les ONAD que pour les FI. Ceci changera lorsque le programme de mise en conformité sera activé, comme l'a présenté Fred. Il n'y a donc pas de problèmes; il n'y a pas deux poids, deux mesures.

Une autre question qui a été discutée par la CRC en octobre et en novembre concerne les fédérations internationales. Surtout la fédération internationale de biathlon, car cette fédération a accordé le Championnat du monde 2021 à une ville en Russie. Mais sous le code, les fédérations internationales doivent faire tout leur possible pour accorder l'organisation de championnat à des pays qui sont en conformité avec le code. Je soulève cette question aujourd'hui, car la RUSADA, bien sûr, n'est pas conforme. Il y avait deux autres candidats qui se sont présentés à l'organisation de ce championnat. Alors que l'AMA n'a pas reçu d'explications après la décision de l'IBU, une autre question a été envoyée pour recevoir des explications de l'IBU. Le secrétaire général a dit que la lettre serait retransmise au président et au Comité exécutif de l'IBU. Et le 14 janvier 2017, nous devions recevoir une réponse, c'était la date-butoir. Le groupe de travail de la CRC va soumettre la question au Comité exécutif si aucune explication n'est reçue d'ici le 14 janvier. Je pense que c'est un sujet important et il faudrait veiller à ce que cette situation ne crée pas un précédent. La CRC n'a pas encore recommandé une décision, on ne lui a pas demandé de faire une recommandation.

Alors, en cas de non-conformité, la CRC a pris certains cas et les a examinés. D'abord, la non-conformité en Russie et en Espagne. Nous avons déjà reçu les explications concernant la Russie. Je vais maintenant me concentrer sur l'Espagne. On nous a informés des évolutions récentes en Espagne. Pour ce qui est de la législation, la situation est encourageante, même si cela fait longtemps qu'on attend cette amélioration. Pour l'instant, il reste acquis que la législation n'est toujours pas en conformité avec le code. On a eu d'autres cas de non-conformité

dans d'autres pays. Dans tous les cas, des mesures ont été prises assez rapidement par ces pays pour se conformer. Il ne faudrait donc pas être trop rude avec l'Espagne. Mais en même temps, il faut répéter une fois de plus que lorsque la législation n'est pas conforme, tout effort doit être entrepris pour qu'elle soit conforme avec les standards internationaux et le code. Je soulève cette question, parce que ce matin nous avons dit que cela peut poser des problèmes. La CRC connaît ces problèmes, on a essayé de les faciliter un peu, de les alléger. Mais c'est difficile, je l'ai déjà dit. Donc la législation doit être amendée. Et c'est pour cela que nous avons proposé ce cadre, pour justement alléger la situation. Nous espérons que la situation va évoluer positivement et rapidement. La CRC a demandé à l'AMA de contacter le nouveau gouvernement le plus rapidement possible, afin que cet amendement de la législation soit facilité.

Il y a eu d'autres cas de non-conformité, pas plus tard que le 10 novembre. C'est l'Azerbaïdjan, le Brésil, l'Indonésie, la Grèce et le Guatemala. Après nos discussions, la CRC veut informer les membres du Conseil de fondation que deux des cas présentent de bonnes améliorations. Le Guatemala et son agence antidopage, et un conseil pour la lutte contre le dopage qui vient d'être créé. Dans les deux cas, les conditions qui ont mené à une décision de non-conformité ont été résolues. L'ONAD du Guatemala a résolu le problème concernant le transport des échantillons et la gestion des résultats. Les problèmes ont été résolus avant que la CRC n'ait pu se réunir. Donc notre déclaration à propos du Guatemala va changer. Pour la Grèce, il y a eu la création d'un panel disciplinaire, etc. Et des questions concernant le problème hors compétition ont déjà été résolues. Nous pouvons donc supprimer la déclaration de non-conformité de l'ONAD de Grèce. Par conséquent, la CRC va recommander que le Conseil de fondation déclare non conformes les trois autres organisations. Vous trouverez toutes les informations dans les documents. Je peux vous donner les détails, si jamais vous en avez besoin. Pour ce qui est de l'ONAD AZADA de l'Azerbaïdjan, les législations doivent être modifiées pour être en conformité avec le code. On a eu beaucoup de communications et des échanges de contacts de correspondances au cours des derniers mois. Avec l'Azerbaïdjan, on nous a donné un délai de trois mois qui a expiré en juillet. Aucun progrès n'a été fait depuis. Mais comme je l'ai dit, on a eu beaucoup de communication ces derniers jours avec l'Azerbaïdjan, surtout avec les autorités publiques de l'Azerbaïdjan. Une délégation de l'AMA s'est rendue en Azerbaïdjan afin de faciliter la résolution. Un projet de loi sur la lutte contre le dopage a été adopté après une première lecture au Parlement. Et hier, on nous a dit que ce projet de loi sera également soumis au Parlement pour une deuxième et une troisième lecture, le 19 novembre. Donc nous croyons en l'engagement des autorités publiques de l'Azerbaïdjan. Mais la CRC ne peut pas encore changer sa recommandation ou sa prise de position. Peut-être que le statut de non-conformité sera de très courte durée, si la législation passe après une deuxième ou troisième lecture.

Pour le Brésil, l'ONAD du Brésil, l'ABCD, a eu jusqu'au 16 avril 2016 pour résoudre les trois problèmes suivants. Trois mois pour s'occuper de la ratification par le parlement d'une mesure législative provisoire, la rédaction des règles de l'ONAD et les règles pour le nouveau tribunal antidopage. L'ONAD du Brésil se sont occupés des deux premières questions, et le ministre du Sport a assuré à la CRC que le 3^e problème serait résolu très bientôt. Mais malheureusement, cette 3^e question reste non résolue.

Pour ce qui est de l'Indonésie, les problèmes restants concernent les services d'un laboratoire non accrédité. L'AMA n'a pas encore été notifiée d'un accord entre l'ONAD de l'Indonésie et d'un laboratoire accrédité par l'AMA, pour les services à fournir par ce laboratoire-là. Donc la CRC recommande une déclaration de non-conformité de l'ONAD de ces trois pays dont j'ai fait état, avec effet immédiat.

LE PROFESSEUR DE ROSE : Oui comme vous le savez, Monsieur le Président, je représente l'ACNO à ce Comité exécutif. Mais puisque je suis brésilien, j'ai consulté mon ministre et je me suis rendu ici le 11 octobre avec le ministre du Sport, pas pour donner des explications, mais pour transmettre un document officiel à l'AMA, concernant la création du tribunal spécial antidopage au Brésil. Donc la législation concernant ce tribunal a été approuvée par le Parlement, mais le règlement de la procédure, le règlement opérationnel du tribunal, n'a été envoyé à l'AMA que la semaine passée. D'ici mercredi prochain, les neuf juges seront nommés par le Conseil national du sport. Ces juges viennent de domaines différents. Ils vont également consulter les fédérations nationales. Les fédérations nationales doivent nommer ou proposer des juges, ainsi que les athlètes. Le tribunal sera prêt à être opérationnel la semaine prochaine.

Mais lorsque je lis que l'ABCD n'a pas fourni le règlement d'application ou le règlement de procédure du tribunal, ce n'est pas vrai. Nous l'avons fait. Je suis d'accord avec René que le tribunal ne s'est pas encore réuni, ne s'est pas encore vraiment constitué, mais nous avons le règlement, il existe. Les juges seront nommés d'ici la semaine prochaine. Alors, à partir de la semaine prochaine, le tribunal va pouvoir agir. Bon, on peut dire que oui, la non-conformité qui existait sera supprimée la semaine prochaine. Mais à mon avis, le travail que nous faisons au Brésil n'est pas suffisant. Nous sommes dans la phase définitive aux finales du championnat de football. Nous allons effectuer plus de 500 contrôles antidopage jusqu'à la fin du mois. Alors, une semaine de non-conformité est une semaine difficile pour le pays, qui souhaite vraiment faire de son mieux dans cette lutte contre le dopage.

M. DIAZ : Oui, je dis exactement la même chose. J'appuie ce que le Professeur de Rose vient de dire. On voulait plus d'éducation, mais ce n'est pas possible si l'ONAD du pays est considéré comme non conforme. On veut des statistiques sur le nombre de personnes qui bénéficient de l'éducation. Eh bien, on ne peut pas le faire si l'ONAD est déclarée non conforme et qu'elle ne peut pas poursuivre ses programmes d'éducation. René a dit qu'on ne veut pas être trop dur avec l'Espagne. Mais je ne suis pas d'accord. Il faut être très dur avec l'Espagne, mais pas dur avec l'ONAD, ce sont deux choses différentes. Je voudrais simplement le dire très clairement. On aura un nouveau président à la CRC. Je pense que la CRC devrait avoir une composition plus diverse, pour que nous puissions mieux réfléchir aux conséquences et aux préjudices collatéraux des sanctions imposées en cas de non-conformité.

LE PROFESSEUR ERDENER : À la lumière des événements récents, et dans l'intérêt de la protection des athlètes intègres, le CIO soutient une révision du code antidopage mondial. Il est aussi en faveur du renforcement des sanctions aux individus en cas de violation. Ceci, surtout en amendant l'article 10 du code. On pourrait dire que tout athlète ou toute autre personne qui a été sanctionné d'une suspension de plus de six mois par une organisation antidopage, pour une violation de règles antidopage, dans les trois mois après approbation de ces amendements, en accord avec l'article 23.7.3 du code, n'aura pas le droit de participer à la prochaine édition des Jeux Olympiques, en quelque capacité que ce soit, ni aux jeux d'hiver, même après expiration de la sanction ou de la suspension. Je crois que si l'AMA pouvait adopter une telle mesure, ce serait vraiment très bien.

M. BOUCHARD : Oui, mon premier commentaire va se porter sur la situation du Brésil. Je comprends que des progrès sont faits et que le problème sera résolu d'ici la semaine prochaine. La procédure que suit la CRC est la suivante : nous nous réunissons, nous prenons une décision et puis nous nous réunissons une semaine avant la réunion du Conseil de fondation, pour voir nos recommandations. Et nous l'avons fait exactement de cette manière cette fois-ci. Parce que nous voulons être le plus proche possible de la réalité, lorsque nous faisons nos recommandations. Mais ce que l'on veut éviter, ce sont des informations qui nous parviennent à la toute dernière minute, et que nous ne pouvons pas vérifier de façon approfondie. Et je ne parle pas du Brésil, je parle en général. À ce moment-là, la CRC n'a pas le temps de revoir la situation avec les informations remises à jour. C'est simplement pour éviter que le Conseil de fondation suive une recommandation qui serait mal réfléchie. Donc dans le cas de du Brésil et de l'Azerbaïdjan, nous avons eu des informations qui ne nous ont pas permis de faire une recommandation de conformité plutôt que de non-conformité. Je crois qu'il est important d'avoir des procédures que nous suivions de façon détaillée. Et si le Comité exécutif ou le Conseil de fondation estime qu'il n'y a que quelques jours, qu'il n'y a pas besoin d'accepter cette recommandation, il a la liberté de le faire. Mais je crois que notre procédure est saine, même si le résultat peut être un peu dur. On peut très bien accepter cette recommandation de non-conformité et prendre les mesures pour ramener ces pays qui ont été déclarés non conformes le plus rapidement possible. En tout cas, Monsieur le Président, je suis désolé, je n'ai pas tendance à vous recommander un changement dans ces décisions. Mais le Conseil de fondation peut peut-être décider autrement.

Le ministre M. Diaz a dit, il y a un moment, qu'il faut être dur avec l'Espagne. Je suis tout à fait d'accord. On a été très dur et à chaque réunion du Conseil de fondation, on l'a dit clairement à l'intention du gouvernement de l'Espagne. Malheureusement, la législation n'a toujours pas été modifiée. Mais on nous a dit que le gouvernement qui est maintenant en fonction va pouvoir procéder à cet amendement. Pendant ces derniers mois, le gouvernement n'a pas encore pu

changer la législation. Mais maintenant qu'elle a été modifiée, nous avons été très durs envers le gouvernement espagnol.

Ce matin, j'ai parlé de la situation des ONAD qui ont été exclues. Il y a des problèmes à résoudre, et je pense que le nouveau cadre nous aidera à les résoudre. En ce qui concerne la diversité, je laisserai le soin au nouveau président de la CRC de prendre une décision. Je crois que c'est une bonne recommandation. Pour ce qui est du commentaire du professeur Erdener, je crois qu'il faut réfléchir à cette proposition. Cela peut fonctionner et je peux être sûr que mon successeur va se pencher sur cette proposition.

LE PRÉSIDENT : Merci M. Bouchard. Vous savez que j'ai eu des conversations avec le ministre du Sport de l'Azerbaïdjan. C'est possible que cela puisse aussi résoudre le problème, mais malheureusement, pas avant la réunion du Conseil de fondation. Pour ce qui est de l'Espagne, lors d'une dernière réunion, nous avons effectivement décidé de permettre à l'Espagne de poursuivre ses programmes d'éducation. Je ne sais pas s'ils l'ont fait, mais en tout cas, ils auraient eu le droit de le faire. La recommandation de notre groupe d'experts de conformité est de présenter ces recommandations. Et si l'Azerbaïdjan nous présente une législation en bonne et due forme dans 10 jours, on pourra lever la non-conformité. Ce n'est pas la première fois ou la dernière fois que nous déclarons un pays ou une ONAD non conforme pour pouvoir ensuite lever cette interdiction presque immédiatement. Je peux vous dire que nous avons vraiment fait plus que notre possible vis-à-vis de l'Espagne. Mais puisqu'il n'y avait pas de gouvernement ni de législation, l'Espagne n'était pas conforme. Les fédérations ont beaucoup aidé à poursuivre les contrôles des athlètes. Donc le système ne s'est pas effondré. Mais j'ai pu parler avec le président du CNO de l'Espagne, et j'ai été très surpris par sa déclaration à l'assemblée générale, qui contenait une critique sévère de l'AMA. En fait, la législation en Espagne n'était qu'un petit travail bureaucratique qui aurait pu être réglé il y a des années. Mais ils ne l'ont jamais fait. Mais je crois que nous pouvons accepter les recommandations de la CRC et soumettre les propositions demain au Conseil de fondation.

Pour ce qui est de la proposition du mouvement olympique, là, je reconnais très bien la terminologie. En fait, à l'époque, c'était la règle d'Osaka qui a été introduite par le CIO. Et je peux vous dire que j'y connais quelque chose. Car en 1991, le CNO britannique avait pratiquement la même règle. C'est-à-dire que si vous avez enfreint les règles antidopage, vous ne pouviez plus être sélectionné pour l'équipe britannique. La différence de la version olympique, c'était que dans le même cas, vous ne pouvez plus participer aux JO futurs ou à l'édition suivante des JO. Mais dans les deux cas, cette règle a été renversée et est renversée par le TAS, dans le cas d'un athlète du 400 m américain, pour des raisons indiquées par le TAS. Je dois vous dire que je serais très tenté de réintroduire cette règle. Mais avant de le faire, il faudrait peut-être trouver un moyen d'obtenir une bonne sentence juridique, conjointement avec le CIO. Vous savez qu'à l'époque, nous n'avions le droit d'imposer que deux ans de suspension et nous avons ensuite pu introduire les quatre années, mais ceci sur la base d'un conseil juridique que nous avons recherché. Et le public nous a beaucoup aidés, parce que je suis convaincu que le public et les gens estiment que deux ans, ce n'est pas suffisant, et qu'il faut peut-être quatre ans. Là, l'opinion publique est maintenant aussi en faveur de ce que le CIO recommande, même si ce n'est pas un avis juridique. Alors, avant de prendre des mesures, il faudrait peut-être trouver cet avis juridique. Et je suis certain que le successeur de M. Bouchard serait ravi si quelqu'un d'autre prenait ces décisions à sa place. Est-ce que cela vous satisfait? Cela a donné beaucoup de travail. Mais si vous tenez compte des nombreux signataires, comparé au tout petit nombre de signataires qui sont encore non conformes, c'est quand même une avancée substantielle du programme.

DÉCISION

Les recommandations sur la non-conformité seront portées au Conseil de fondation pour approbation.

11.1.4 Rapport sur les pays non-conformes

M. DONZÉ : M. le Président, Messieurs Koehler et Bouchard, vous m'avez facilité la vie, car il n'y a pas besoin d'ajouter quoi que ce soit à la mise à jour sur la Russie. Pour l'Espagne, René en a parlé également, pour ceux d'entre vous qui ne le savaient pas. La bonne nouvelle est que

nous avons maintenant un gouvernement qui sera mis en place très prochainement. Nous avons continué à négocier avec l'agence antidopage espagnole, de façon à la rassurer de notre soutien de toutes les façons possibles. Nous nous sommes engagés en faveur d'une réunion avec le secrétaire d'État pour le sport, dès qu'il sera nommé. Et nous avons bon espoir que cette législation qui est en cours d'adoption, l'instrument en tant que tel, existe déjà, d'après ce que nous avons dit, pour l'ONAD espagnole. Nous pensons que cela réglera la situation dans les meilleurs délais.

DÉCISION

Il est pris note du compte rendu sur la conformité.

– 11.2 Document technique pour les analyses spécifiques par sport

M.RICKETTS : Merci. Les amendements proposés font l'objet d'une présentation, de façon à vous donner des informations. Le groupe d'experts pour le TDSSA s'est réuni à la mi-octobre, de façon à examiner la mise en œuvre des prédécesseurs pour revoir ADAMS et envisager les résultats des ONAD, des FI et des laboratoires, obtenus à la suite d'un processus de consultation quant à la façon d'améliorer les documents existants, ainsi que ces opérations. Un certain nombre de changements mineurs ont été apportés aux documents. Mais je vais me concentrer sur les principaux changements, tels que proposés. Ces deux changements sont des progrès importants, puisqu'ils augmentent l'accessibilité aux tests sanguins, vers une harmonisation plus grande des méthodes et des substances pouvant être détectées dans le sang. Nous avons consacré des centaines de millions et de milliers de dollars à la recherche et aux équipements. Voilà. Les tests obligatoires en matière d'hormone de croissance et l'utilisation du passeport sanguin, pour détecter un niveau donné de sport, actuellement facultatif quant à la mise en œuvre.

Tout d'abord, pour nous rappeler de quoi il s'agit dans ce document, c'est un document qui est entré en vigueur le 1^{er} janvier 2015. Il expose les niveaux minimums de sport et de discipline déterminés pour représenter un risque en matière de substances prohibées, qui ne sont pas intégrés dans l'analyse d'un échantillon d'urine standard. C'est un document obligatoire, qui doit être mis en œuvre par toutes les ONAD. Les substances dont nous parlons, les agents stimulants ESA ou EPO et les substances analogues, les hormones de croissance et le facteur de libération des hormones de croissance. Le principal objectif de ce TDSSA a été de clore la boucle des analyses pour ces substances, en fixant des niveaux minimums d'analyse et en haussant la barre des ONAD, qui jusqu'ici, n'étaient pas testées pour ces substances-là. Il s'agissait également de créer une harmonisation globale pour assurer une meilleure protection des athlètes intègres, sachant que les concurrents, quel que soit leur pays, seront testés pour les mêmes substances interdites.

Examinons maintenant l'impact du TDSSA, à ce jour, que vous pouvez voir dans les trois tableaux suivants. Un tableau pour chaque groupe de substances, qui représente le nombre d'échantillons collectés, le nombre de sports ayant fait l'objet d'analyses, le nombre d'autorités de tests qui ont fait toutes ces analyses, ainsi que le nombre de conclusions anormales. Tout ceci est entré en vigueur à la mi-septembre 2016. Les agents sont détectables dans l'urine et dans le sang. Ici, nous avons eu 2 500 échantillons sanguins auprès de 20 FI, dont ce chiffre de 49 en 2014 et 2015. Nous en avons eu six seulement. Comme vous pouvez le constater, il y a une augmentation considérable du nombre d'échantillons. Le nombre de sports a également augmenté, ainsi que le nombre d'autorités de tests. Quant aux FI, sur la base de 2014, elles ont fléchi. Je sais, 2014 a été une année spéciale, en fonction du nombre élevé de cas en athlétisme et en cyclisme. Nous avons eu affaire à des cas importants, en matière d'hormones de croissance. Elles ne sont détectables que dans le sang. Là, nous voyons une augmentation significative du nombre des échantillons, du nombre de sports, et du nombre de résultats anormaux. Pour ce qui est des résultats anormaux, cette année-ci a été la meilleure. Pendant neuf mois et demi, par rapport à 2014 et à 2015 pris ensemble, nous en sommes à 6000 échantillons de moins. Les autres facteurs de libération des hormones de croissance sont détectables dans l'urine. Ici, nous avons une augmentation considérable. La capacité des laboratoires en 2014 était limitée, en raison de lancements de nouvelles substances sur les marchés. Un certain nombre de sports a augmenté, ainsi que les analyses.

Alors que les résultats anormaux sont importants, je voudrais rappeler les objectifs du TDSSA, de façon à garantir que l'analyse de ces substances soit bien harmonisée dans le monde entier. On peut le constater en fonction du nombre de tests et de sports qui procèdent à ce genre d'analyses. Tout ceci semble aller dans la bonne direction. Une révision plus détaillée sera effectuée en 2017, en fonction des statistiques actuelles. Nous aurons ainsi quatre années d'informations.

Pour ce qui est des changements proposés au TDSSA, le premier est une répartition de l'hormone de croissance et des facteurs libération de cette hormone à un niveau minimum d'analyse. Actuellement, vous pouvez constater dans le premier tableau un instantané du document traitant de l'athlétisme. Les GH et GHRF sont une combinaison de pourcentages pour ces deux substances. Les ONAD peuvent parvenir à ce niveau, en effectuant un test sanguin, un test d'urine, ou les 2. Ces pourcentages sont des niveaux minimums. En d'autres termes, par exemple, si nous prenons 100 tests, que nous appliquons aux athlètes de fond en athlétisme (3,000 mètres ou plus), cinq tests ont été effectués pour détecter les hormones de croissance ou les facteurs de libération des hormones de croissance. C'est un processus de calcul simple. Les changements proposés pour le deuxième tableau signifient que les hormones de croissance et les facteurs de libération seront séparés. Ils disposeront d'un niveau séparé d'analyse. Sur cent tests, cinq devront être effectués sur les hormones de croissance et cinq pour les facteurs de libération des hormones de croissance. Ceci supprime les effets facultatifs de sélection. Ces deux substances ont été initialement réunies pendant la phase de développement du TDSSA, en raison des capacités limitées des laboratoires. Il y a également eu des limites en matière de collecte du sang de la part des organismes antidopage. Voici donc 12 substances différentes collectées dans le cadre de matrices analysées avec des méthodes différentes, à des coûts différents. En examinant ces chiffres, vous constatez que ceci est fondé sur le total des tests, une répartition entre hormones de croissance et facteurs de libération des hormones. Et vous constatez que les ONAD s'acheminent vers davantage de tests GHRF. Et les tests d'hormones de croissance diminuent en fonction du nombre d'échantillons collectés. Pourquoi? Parce que ces échantillons de GHRF peuvent être détectés dans l'urine. Donc lorsque vous collectez un échantillon chez un athlète, vous n'avez rien à faire, si ce n'est de payer le laboratoire pour les tests supplémentaires de GHRF. Inutile d'envoyer un agent de collecte de sang ni de prévoir l'envoi de ce sang au laboratoire. Pourquoi le groupe d'experts propose-t-il de dissocier ces deux substances? Cela relève de la capacité des laboratoires en fonction des raisons annoncées tout à l'heure. En 2014, on est passé de 8 laboratoires à 31 laboratoires en 2016. En 2017, nous espérons disposer à plein de ces capacités dans tous les laboratoires. Tous les laboratoires auront la capacité nécessaire pour analyser les isoformes des hormones de croissance, avec l'une des deux méthodes auxquelles nous avons accès. La capacité d'accès au biomarqueur est passée de 6 à 15 en 2016, en deux ans. C'est là une autre méthode qui présente une fenêtre de détection plus vaste que les méthodes utilisant les GH isoformes. En répartissant ces substances, cela tient compte de la collecte des échantillons sanguins et des absences de capacités sanguines. En prenant les chiffres de 2015, nous avons constaté que 105 ONAD avaient effectué les tests d'urine. Et 47 de ces ONAD ont collecté des échantillons sanguins du module 1.

En séparant ces deux substances, nous fermons une boucle en matière de collecte des hormones de croissance. Nous avons une meilleure harmonisation des tests de GH et de GHRF. Cela augmente le niveau de découragement des athlètes qui reçoivent ainsi des tests, ce qui n'était pas le cas dans le passé. Et nous améliorons notre taux de collecte, ce qui donne lieu à une augmentation des collectes de frais d'analyse. Dès le début du TDSSA, le groupe d'experts y a intégré une application de réduction pour les ONAD qui mettent en œuvre des programmes de tests, y compris un programme ABP. Ils peuvent recevoir jusqu'à une réduction de 50 % du niveau minimum d'analyse. À ce jour, nous n'avons reçu que trois demandes pour une telle réduction. Les organisations qui ont des programmes peuvent profiter de cette réduction. Le processus n'est pas conçu pour restreindre les capacités des ONAD qui gèrent ce programme, pour parvenir à ces minimums.

En outre, le groupe d'experts estime qu'une mise en œuvre progressive devrait être appliquée, du moins pour les hormones de croissance. Il est question du 1^{er} janvier 2018 pour la mise en œuvre. Cependant, les GHRF pourraient entrer en vigueur le 1^{er} janvier 2017, compte tenu du fait que la capacité des laboratoires est donnée et que nous sommes en présence d'un

niveau élevé d'analyses de la part des organismes antidopage. Le groupe d'experts recommande de revoir les niveaux minimums d'analyse dans tous les sports et nous envisageons le faire en 2017 ou en 2018, en fonction de la validité des informations disponibles en fin d'année et du nombre d'ONAD qui mettent en œuvre ces TDSSA.

Voilà qui couvre le premier amendement. Le deuxième porte sur la mise en œuvre obligatoire d'un programme sanguin ABP. Pour les sports et disciplines ayant un niveau d'analyse minimum d'ESA de 30 % ou davantage. Nous savons que le module sanguin ABP est un renseignement puissant, un excellent outil de détection. Mais il est encore facultatif pour les ONAD. Les raisons en faveur de cette activité sont semblables à celles des hormones de croissance. Les problèmes sont également identiques, étant donné que cela implique une collecte de sang. Actuellement, 48 ONAD gèrent un programme, et 27 FI. Ceci est limité à des collègues dans 47 pays.

Et quels sont les sports et les disciplines touchés? Vous les avez à l'écran. Neuf sports olympiques, ou du moins les fédérations internationales lors des programmes ABP. Un certain nombre d'organisations sont dans la même situation. Trois sports non olympiques sont également représentés dans ce tableau. La mise en œuvre progressive est proposée pour le 1^{er} janvier 2018. Ceci implique beaucoup de travail avec les différents pays, les différentes FI, de façon à évaluer les capacités de collecte de sang dans ces pays-là. Cela implique également une collaboration accrue entre FI et ONAD pour partager les données des passeports biologiques.

Pour conclure, voilà l'amendement tel que proposé. Les attaques demandent que ceux qui prennent le départ aient non seulement été soumis à des tests, mais que ce soit aussi des tests pour les mêmes substances. Pour le GH, nous pouvons le promettre pour 47 pays et 48 ONAD qui ont un programme de détection du sang. Le problème est le suivant : si les tests demeurent optionnels et qu'il n'y a pas de mécanismes pour contraindre les ONAD, nous continuerons d'aller dans cette direction. Nous continuerons d'avoir les échappatoires actuelles, la disposition des athlètes. La flexibilité du CSA existe pour les ONAD qui mettent en œuvre des programmes fondés sur les renseignements, grâce à un processus de réduction. À l'avenir, ceci pourrait faire partie du processus de surveillance contraignant de l'AMA. Il s'agit d'examiner les limitations globales qui existent depuis l'apparition des tests sanguins dans le cas des passeports. Ces changements permettront de renforcer la lutte contre le dopage et d'offrir une meilleure protection des athlètes intègres.

LE PRÉSIDENT : Y a-t-il des questions?

MME SCOTT : Merci, c'est plutôt un commentaire. Merci de votre présentation. Sous l'angle des athlètes, ces deux changements tels que proposés sont contraignants et sont très sensés. Cela donne lieu à un terrain de jeu égal, les athlètes étant soumis aux mêmes normes. Je pense donc que depuis le point de vue des athlètes, je ne peux que soutenir ces changements tels que proposés. Merci beaucoup.

M.GODKIN : Merci. Je me demande si vous pourriez reprendre la diapositive montrant les FI. C'est en effet une préoccupation pour les ONAD de la région de l'Océanie. Ce n'est pas parce que nous n'avons pas compris les buts, mais le fait est que la collecte de sang coûte beaucoup plus cher. Lorsque nous voyons le faible nombre de FI ici, nous utilisons ce système de quotas. Qu'est-ce que cela produirait, compte tenu des ressources limitées des ONAD? En effet, nous sommes en présence d'un programme moins efficace. Nous en comprenons les raisons et nous sommes d'accord pour dire qu'une réduction de 50 % peut s'appliquer à ceux qui ont les programmes de ciblage fondé sur les renseignements. Mais s'il y a des préoccupations en ce qui concerne la détection des violations possibles, je me demande simplement ce que nous pourrions faire. Je ne sais pas si une réduction de 50 % suffirait. Ce n'est pas que nous ne comprenons pas le but visé par le programme.

M.RICKETTS : Sur le plan statistique, chaque fois que vous évaluez des statistiques, il vous faut vous assurer de couvrir une vaste population de valeurs à examiner. Actuellement, nous évaluons les statistiques fondées sur moins de la moitié du monde, ce qui fait des tests semblables. C'est assez difficile à analyser. Comme vous pouvez le voir, à la lumière de ces cinq FI, en neuf mois pour 10 000 échantillons, nous en sommes à un peu plus de 2,100 échantillons. La situation s'améliore par rapport aux années antérieures, pour les échantillons du nombre total des FI. Mais là, il s'agit d'une faible population et d'une centaine d'autorités de tests, qui

font des tests dans 47 pays seulement. Donc nous avons là une véritable limitation de 50 % de réduction. Cela nous ramène à la situation actuelle. Il s'agit de 10 % du niveau minimum d'analyse pour les hormones de croissance, et il devait y avoir une répartition en 10 et 10, pour retrouver une valeur de 10, ce qui représente 5 GH et 5 GHRF. Cela obligerait la collecte des échantillons, alors qu'actuellement, on ne collecte que des échantillons d'urine. Si on satisfaisait au niveau minimum d'analyse des échantillons d'urine. Bien sûr, nous sommes ouverts à toutes réactions nous indiquant comment ajouter de la flexibilité à ce document. À cet effet, le sentiment général est que cela est une véritable opportunité et qu'il faut aller de l'avant avec la collecte de sang. Personne, jusqu'ici, n'a pris le taureau par les cornes pour régler ce problème. Maintenant, la possibilité s'offre à nous. Cela implique beaucoup de travail. Un grand nombre de pays ont de nombreux problèmes. Ils ne peuvent pas envoyer du sang. Il faut tenir compte de cet élément-là également. Mais pour les grandes ONAD qui gèrent ce genre de programme, l'idée n'est pas de restreindre les programmes qu'ils ont déjà mis en œuvre d'une façon ou d'une autre.

LE PRÉSIDENT : Dans ce cas-là êtes-vous d'accord pour accepter les amendements tels que proposés par Tim? Et nous pourrions ainsi aller de l'avant, étant donné que nous reviendrons sur la question de la flexibilité, qui sera intégrée dans le document.

DÉCISION

Propositions d'amendements à la TDSSA approuvées (avec une compréhension claire que, si les gens demandaient plus de flexibilité, cela serait intégré dans le document).

12. Système d'administration et de gestion antidopage (ADAMS)

M. DONZÉ : Merci, Monsieur le Président. Ce ne sera pas une surprise pour vous, si je vous dis que ces derniers mois ont été difficiles, en ce qui concerne notre système de technologies de l'information et ADAMS, qui a été attaqué par des pirates. Ceci nous a menés à concentrer nos ressources sur ces attaques de pirates, de façon à ce que notre système soit absolument étanche. Nous sommes certains, en ce qui concerne ADAMS, qu'il faut renforcer la sécurité du système. Il nous a fallu prendre un certain nombre de mesures de façon à renforcer la sécurité d'ADAMS, à la suite des attaques dont nous avons été l'objet. Cela comprenait notamment une augmentation de la complexité d'ADAMS, ainsi qu'un certain nombre d'autres mesures, en ce sens qu'un nouveau compte ADAMS a été désactivé 10 jours après son activation. Et comme toutes les autres organisations antidopage, nous avons été informés de ce qui s'est produit. Une mise en œuvre de la part de l'AMA d'un système de sécurité de connexion, avec des questions de vérification personnelles. Un peu comme lorsque vous ouvrez votre compte bancaire en ligne. Les usagers sont priés de répondre à un certain nombre de questions de vérification personnelles. Lorsqu'ils changent leur mot de passe ou lorsqu'ils utilisent de nouveaux instruments d'accès. Ceci est une amélioration importante en matière de sécurité, et nous recherchons des moyens permettant de renforcer encore davantage les sauvegardes qui ont été mises en place dans ce système. Encore une fois, nous avons confiance en la sécurité de ce système. Ce matin, Olivier Niggli a dit clairement que nous avons travaillé avec des équipes de haut niveau qui ont scanné nos systèmes. Mais ceci ne nous permet pas de nous reposer sur nos lauriers. Nous recherchons des moyens d'améliorer encore plus la sécurité et l'utilisation d'ADAMS.

En plus de ceci, comme cela a été présenté au Comité exécutif du mois de septembre, nous avons relevé un certain nombre de défis, et notamment avec notre vendeur initial. Cette entreprise avec laquelle nous avons travaillé pour la livraison d'ADAMS de la génération suivante. Il nous a fallu décider d'interrompre notre collaboration avec cette entreprise, et par conséquent, il y a malheureusement eu des retards importants en matière de mise en œuvre du nouvel ADAMS. Nous continuons d'améliorer l'ADAMS existant, mais il nous a fallu changer notre stratégie globale, ce qui s'est déroulé sous la direction du nouveau responsable de la technologie. Nous avons engagé une personne dynamique, qui est entrée en fonction le mois dernier, et qui s'occupe de l'examen global du projet. Dans le cadre de cette nouvelle approche, au lieu de travailler maintenant sur une principale révision d'ADAMS, nous travaillons sur des

éléments parallèles plus facilement gérables, ce qui permet une amélioration plus rapide, tout en réduisant au minimum les risques possibles. Nous sommes engagés à livrer un système ADAMS beaucoup plus fonctionnel, avec un meilleur niveau de performance, un meilleur design. Mais cela se fait maintenant en parallèle. Nous donnons la priorité au travail que nous commençons à mettre en œuvre. Vous ne verrez rien cette année-ci, mais dès le premier trimestre de l'année prochaine, nous aurons un certain nombre de changements. Ils seront de plus en plus fréquents et se multiplieront tout au long de l'année 2017. Voilà qui résume la situation actuelle. Une fois de plus, nous sommes conscients du fait qu'en raison des problèmes qui se sont posés pour ce nouveau système ADAMS, qui avait été prévu pour la fin de 2016, celui-ci n'est pas encore en place. Mais nous pouvons vous assurer que grâce à la nouvelle stratégie et le flux de travail que nous menons à bien en parallèle, vous verrez les changements intervenir dans le système ADAMS de façon régulière, et ce, dès le début de 2017. Voilà, c'est la fin de mon rapport.

LE PROFESSEUR ERDENER : Merci, Monsieur le Président, le Mouvement sportif soutient l'AMA à 100 % dans son effort d'une sécurité à 100 %, en ce qui concerne le système ADAMS, en ce qui concerne la protection des renseignements et des données médicales de nos athlètes. Le responsable de la sécurité informatique du CIO offre son aide dans l'examen des mesures de votre sécurité informatique et cybernétique.

LE PRÉSIDENT : M. Pennell est la personne qui était le chef de l'informatique aux Jeux Olympiques de Londres. Je peux vous dire que je le connais bien. Donc je crois que nos deux chefs des départements informatiques du CIO et de l'AMA pourraient se mettre ensemble pour discuter de ces questions.

M. DONZÉ : Oui, je peux vous dire que notre responsable de l'informatique et de la sécurité informatique est tout à fait d'accord pour coordonner ses efforts avec le chef du CIO.

DÉCISION

Il est pris note du rapport d'ADAMS.

19. Divers/prochaines réunions

LE PRÉSIDENT remercie les membres de leur attention et de leur persévérance. Nous allons nous réunir la prochaine fois au mois de mai à Montréal. Nous n'avons pas encore d'invitation pour le mois de septembre, qui sera un mois extrêmement compliqué. Il y a la conférence de l'UNESCO des parties, il y a également une session très longue et une conférence qui suit la session du CIO à Lima, au Pérou. Et peut-être nous devons nous réunir plus tôt qu'au mois de septembre, si nous voulons conclure notre programme.

Et en novembre, nous avons reçu une invitation de la part de la Corée, que nous avons acceptée. Nous nous rendrons à Pyeongchang en novembre 2017, Pyeongchang qui est la ville hôte des jeux d'hiver en 2018. Alors, en votre nom, est-ce que je peux remercier les interprètes qui nous ont permis de rester éveillés, en vie et tout à fait attentifs aux discussions? Merci beaucoup aux interprètes. Et merci aux techniciens, merci au personnel du centre des congrès, qui ont encore beaucoup de travail à faire parce qu'ils doivent reconfigurer la salle pour la réunion de demain, où nous serons beaucoup plus nombreux.

Ensuite, quelques mots de remerciement à l'adresse de deux personnes, pour lesquelles c'est la dernière réunion aujourd'hui : le Professeur de Rose, qui est le représentant de l'ACNO à l'AMA depuis 17 ans. Je pense que vous avez été extrêmement fier de voir les cérémonies d'ouverture et de clôture des jeux de Rio. Et ensuite, M. Kasper, je ne sais pas si cela fait plus de 17 ans, mais cela fait longtemps que nous sommes amis autour de cette table.

Je vous remercie principalement au nom des fédérations d'hiver et de SportAccord de tout le travail que vous avez fait pour nous. Merci beaucoup et à demain.

DÉCISION

Comité exécutif – 17 mai 2017, Montréal, Canada;
Conseil de fondation – 18 mai 2017, Montréal, Canada;
Comité exécutif – le 22 ou 24 septembre 2017, date et lieu à être confirmés;
Comité exécutif – 15 novembre 2017, Pyeongchang, République de Corée, date à être confirmée;
Conseil de fondation – 16 novembre 2017, Pyeongchang, République de Corée, date à être confirmée.

La séance est levée à 16h30.

POUR APPROBATION

SIR CRAIG REEDIE
PRÉSIDENT DE L'AMA

Transcription Verbatim